

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 03/11/21 s'est réuni le mercredi 10 novembre 2021, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christopher Domba, Madame Monique Cellerier, Madame Aude Rouffet, **Adjoint**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé, Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Mourad Salah, Madame Bénédicte Monville (pour le point n° 1), Madame Céline Gillier (pour le point n° 1), Monsieur Eric Tortillon (du point n° 1 au point n° 2), Madame Cécile Prim (du point n° 1 au point n° 2).

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Charles Humblot a donné pouvoir à Monsieur Khalid Obeidi, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Madame Sylvie Bordeaux (pour le point n° 1 puis à partir du point n° 16), Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Eliana Valente a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek (du point n° 1 au point n° 6), Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville (à partir du point n° 2), Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Madame Cécile Prim (à partir du point n° 3), Monsieur Jason Devoghelaere a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin.

SECRETAIRE :

Marie-Liesse Dupuy

Monsieur Vogel : Bonjour. Je vous rappelle que le port du masque est obligatoire dans toutes les réunions. Quand on fait une intervention, on va tolérer, mais pour le reste quand vous pouvez le mettre, mettez-le.

Vous voyez au premier rang du public, il y a une chaise avec une écharpe et un panneau « une place pour elles ». « Elles », ce sont toutes ces femmes qui sont mortes sous les coups de leurs conjoints. 99 femmes en France à ce jour pour 2021.

Avant de démarrer le Conseil, je voudrais donner la parole à Aude qui est en charge dans la Municipalité, dans l'exécutif, de l'égalité femme/homme. Aude, à toi.

Madame Rouffet : Je vous remercie Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit déjà de 99 femmes depuis le début de l'année 2021. Ces femmes auraient dû être parmi nous. Ce siège leur est réservé, il témoigne du vide qu'elles ont laissé derrière elles, elles nous manquent, elles auraient dû être là.

Ces femmes auraient pu être, ou on été, des voisines, des amies, des membres de notre famille, des collègues. C'est tous les deux jours que ces meurtres ont lieu, parfois devant même les enfants, qui sont enfin reconnus comme victimes.

Si certaines meurent, d'autres survivent aux coups et blessures, d'autres sont humiliées, menacées, violées, isolées. Ces violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, sociales ou économiques, doivent cesser, ce n'est plus tolérable et cela ne l'a jamais été.

Alors, loin de moi de tomber dans du « pathos » à 15 jour de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes mais à l'aune du 25 novembre, je voulais plutôt nous donner l'occasion de nous rappeler qu'il s'agit d'un combat que chacun de nous pouvons et devons mener. Il ne s'agit pas d'un combat de femmes mais d'un combat de société.

Un mot pour vous messieurs, vous n'êtes pas les cibles de cette lutte, les agresseurs, seuls, le sont. Vous avez un poids dans ce combat.

Melun travaille à son échelle contre ces violences avec des campagnes de sensibilisation relayées par les différentes structures de la Ville où figure le numéro d'urgence « 3919 » et le numéro du CCAS. Un travail sur les « bons taxi » afin de faciliter les déplacements dans le parcours des victimes entre les différents organismes (commissariat, OMJ, ou autres associations et organisations). Un fort investissement pour les Assises du 25 novembre organisées en partenariat avec la CAMVS, réunissant tous les professionnels pour une meilleure couverture, une meilleure connaissance des besoins et des maillages sur le territoire. Et un travail en amont, aussi, pour la prise en compte de l'égalité femme/homme ou fille/garçon dans le Projet éducatif du territoire à venir afin de prévenir ce genre de violences.

Il ne s'agit pas de faire de la politique ce soir et j'espère que tous ici présents, prendrons la mesure de ce travail qui est immense et que nous nous y investirons chacun à notre mesure. Toute idée est la bienvenue, toute initiative est la bienvenue et je me rends disponible pour travailler à trouver des solutions sur notre territoire, ensemble.

C'est un travail de longue haleine, on n'en fait jamais assez mais, en tant que citoyens, nous avons ce devoir d'action et en tant qu'élus, je parle à ce Conseil, nous avons une double responsabilité.

Elles auraient dû être là.

Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : On passe à la première délibération classique, la désignation du Secrétaire de séance. C'est donc le tour de Marie-Liesse, si elle est d'accord.

Madame Dupuy : Oui, je suis d'accord.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Madame Marie-Liesse Dupuy en qualité de Secrétaire de séance.

2 - PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE SUITE A UNE DÉMISSION D'OFFICE

Monsieur Vogel : Délibération n° 2, c'est le procès-verbal d'installation d'une nouvelle conseillère municipale.

Donc, comme vous le savez, Djamila Smaali-Paillé a été déclarée démissionnaire d'office par le Conseil d'Etat et conformément aux dispositions de l'article 270 du Code électoral « le candidat venant immédiatement sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste et dont le siège devient vacant pour une cause quelle qu'elle soit » et donc, pour cause de démission.

Il convient donc d'installer Cécile Prim au sein du Conseil.

Y a-t-il des observations ? Le Conseil prend acte de l'arrivée de cette nouvelle conseillère. Bravo !

Oui ? Madame Monville.

Madame Monville : Excusez-moi pour mon retard. Je voudrais intervenir, outre le fait que je voudrais féliciter Cécile pour son élection, je voudrais dire aussi qu'elle suit la démission de Madame Smaali dans les conditions que certains ici connaissent.

Je ne peux que regretter la démission de Madame Smaali étant donné l'effort très important que, elle et son groupe, avaient réalisé à l'occasion des élections : ils avaient monté une liste, seuls, sans être aidés par aucune organisation politique, ce qui est difficile, ce qui est compliqué et ce qui peut faire que parfois, étant donné les circonstances de l'élection qui a eu lieu, comme vous le savez, pendant le Covid, et qui nous a donc demandé à tous de savoir nous adapter à la situation et à des conditions de mise en œuvre des campagnes électorales particulièrement compliquées, difficiles à suivre et qui demandaient, parfois, d'avoir conseil, ce qu'on peut trouver auprès d'une organisation politique, mais qui est beaucoup plus difficile d'obtenir quand on est des citoyens qui s'organisent seuls.

Voilà, je voulais souligner ça parce qu'il se trouve qu'à l'Agglomération Val de Seine il y avait deux listes qui étaient dans ce cas-là, une à Dammarie-les-Lys et une à Melun. Ces deux listes n'étaient pas sur les mêmes options politiques, ce n'est donc pas un jugement sur le fond des engagements de ces listes mais plutôt sur le fait que quand on est des citoyens en dehors des partis, il est difficile de s'organiser et qu'on peut, comme là, en l'occurrence, commettre des erreurs qui étaient en plus... vous le savez, elle n'a pas trouvé à ouvrir de compte en banque dans les temps qui lui permettaient de faire campagne. Il n'y a eu aucune malhonnêteté de la part de la liste « Espoir Melun » mais voilà, sans doute un défaut d'information, de préparation et aussi une situation, celle du Covid, qui rendaient les choses particulièrement difficiles.

On continuera, bien évidemment, nous, à porter ce que portait « Espoir Melun ». Cette alliance que nous avons faite au deuxième tour n'est pas une alliance de façade pour réussir à faire un score meilleur que celui qu'on aurait pu faire seuls. C'est une alliance sur le fond, il y a de vraies convergences entre ce que portait « Espoir Melun » et « Bien vivre à Melun » et nous continuons à être le groupe « Bien vivre à Melun et Espoir Melun » et à représenter l'ensemble des gens qui étaient sur cette liste et qui ont voté pour elle au premier tour. Je rappelle qu'elle avait quasiment fait 10 % et qu'elle aurait quasiment été en capacité de se maintenir au deuxième tour.

Voilà, et je voulais la féliciter, encore une fois pour le travail qu'ils ont fait, même si Djamila a été obligée de démissionner.

Monsieur Vogel : Merci. Oui ?

Madame Prim : Oui, je voulais juste vous remercier pour votre accueil et vous dire que c'est avec fierté, donc, que je m'appliquerais au nom de notre groupe « Bien vivre à Melun – Espoir Melun ».

Je sais que Madame Djamila Smaali, fidèle à ses principes et ses valeurs, reste impliquée dans la vie sociale et solidaire de notre ville. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Cécile PRIM dans ses fonctions de Conseillère municipale.

3 - REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES - ABROGATION PARTIELLE DE LA DELIBERATION DU 15 JUILLET 2020

Monsieur Vogel : Délibération n° 3, la conséquence de la délibération précédente puisqu'il faut remplacer Madame Smaali-Paillé dans les commissions municipales. Donc, il faut la remplacer par un membre de la liste « Bien vivre à Melun – Espoir Melun » dans les deux commissions dans lesquelles elle siégeait : il s'agit de la Commission cohésion sociale et logement et de la Commission éducation-enfance.

Comme indiqué par le Groupe BVAM, c'est Cécile Prim qui lui succède. Donc, ça c'est à confirmer. On est bien d'accord ?

La délibération porte à la fois sur l'abrogation de la délibération du 15 juillet 2020 et sur la désignation de ce nouveau représentant dans nos commissions.

S'il n'y a pas d'autres observations, je propose qu'on passe au vote pour tirer toutes les conséquences du remplacement.

Donc, qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération n° 2020.07.67 du 15 juillet 2020, en tant qu'elle désigne Madame Djamila Smaali-Paillé membre des Commissions « Solidarités, cohésion sociale et logement » et « Education, Enfance ».

DESIGNE Madame Cécile Prim membre de la commission « Solidarités, cohésion sociale et logement », pour la liste « BIEN VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN ».

DESIGNE Madame Cécile Prim membre de la commission « Education, Enfance » pour la liste « BIEN VIVRE A MELUN – ESPOIR MELUN ».

4 - DÉTERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Vogel : La délibération n° 4 est la suite de la précédente et qu'il faut déterminer le montant des indemnités de fonction des membres du conseil municipal. Suite à l'installation de Cécile Prim, il faut déterminer le montant, inchangé, des indemnités. Le détail des indemnités est annexé à la délibération. Donc, je vous propose de voter...
Oui ? Madame Monville ?

Madame Monville : Je vais profiter de cette délibération pour rappeler ce que j'avais dit quand nous avons voté ces indemnités puisqu'elles ne correspondent pas à celles du mandat précédent.

Je veux rappeler, je n'ai pas le montant exact mais je pense que les melunais sont intéressés à le savoir que de participer au conseil municipal, quand on est dans l'Opposition, c'est une indemnité qui tourne autour de 80 € par mois. On ne fait pas ça pour de l'argent, ça c'est clair, et elle a été baissée puisque la Majorité s'est arrogé une part du gâteau « plus grosse », on va dire, pour pouvoir augmenter les rétributions d'un certain nombre de conseillers municipaux qui ont été faits « super conseillers municipaux » en plus de ceux qui sont adjoints au Maire. Donc, la part du gâteau de la Majorité aujourd'hui est plus grande qu'elle n'était, et par voie de conséquence, les conseillers municipaux d'Opposition ont une indemnité qui est quasiment diminuée de moitié par rapport à la mandature précédente.

Je le dis parce que nous sommes, toutes et tous... nous faisons ce travail et nous le faisons sérieusement, ça nous demande beaucoup de temps, souvent de nous organiser avec notre vie familiale et professionnelle et que, évidemment, des indemnités si faibles peuvent éloigner un certain nombre de citoyens de l'engagement politique. Voilà.

Monsieur Mebarek : J'ai juste une précision. Dans la description que vous faites, il ne faudrait pas oublier de dire que – le Maire l'avait dit d'ailleurs – le Maire avait renoncé à son indemnité en tant que Maire de Melun pour réaffecter la totalité de son indemnité aux conseillers délégués à qui il a octroyé des missions. C'est la part la plus importante qui permet de financer les élus en question.

Par ailleurs, la fonction d'élus, il ne s'agit pas d'une rémunération en tant que salarié, on fait ça pour notre engagement au service de la Ville. Simplement pour dire qu'il faut comparer ce que fait la ville par rapport à d'autres villes qui ne versent rien aux élus de l'Opposition.

Monsieur Vogel : Merci. Je propose qu'on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Avant de continuer l'ordre du jour, je vous rappelle que Marie-Rose Ravier, qui a longtemps siégé au conseil municipal est décédée et je vous propose qu'on observe une minute de silence comme c'est la tradition.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE que le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire, des Conseillers Municipaux délégués et des Conseillers Municipaux est fixé, dans la limite des taux maxima prévus par les textes en vigueur, conformément au tableau ci-annexé.

DECIDE que ces dispositions prendront effet une fois la présente délibération devenue exécutoire.

DECIDE que les indemnités de fonction sont versées mensuellement et qu'elles seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ABROGE la délibération n°2020.09.26.128 du 17 septembre 2020 portant sur la détermination du montant des indemnités du maire, des Adjointes au Maire, des Conseillers Municipaux délégués et des Conseillers Municipaux.

PRECISE que la présente délibération n'a pas pour effet de modifier les dispositions de la délibération n° 2020.09.27.129 du 17 septembre 2020 relative aux majorations appliquées aux indemnités de fonction des Adjointes au Maire.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits au Budget communal pendant toute la durée du mandat.

DIT que la présente délibération et le tableau ci-annexé seront transmis au Comptable Public et au représentant de l'Etat dans le Département.

5 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

Monsieur Vogel : Point suivant, c'est la délibération n° 5, qui est l'approbation du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2021. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Oui, Henri ?

Monsieur Mellier : Oui, Monsieur le Maire, Chers Collègues, j'ai été désigné comme Secrétaire de séance lors de la séance du 22 septembre et je me suis efforcé de faire de mon mieux le travail qui m'incombait, c'est-à-dire de relire très attentivement la retranscription par écrit de nos débats enregistrés. C'est long et fastidieux mais pour la démocratie du conseil, il arrive rarement, rarement, mais si vous l'avez sûrement vu si vous avez lu les 67 pages du compte-rendu, que l'intervention d'un tel ou d'une telle soit - c'est marqué d'ailleurs - inaudible. Cela est dû au fait que le micro n'a pas été activé par l'intervenant. Si vous voulez être enregistré, il faut que le micro soit rouge. Sinon, si vous parlez sans que le micro soit activé, ce n'est pas enregistré, donc, on ne sait pas ce que vous avez dit et en plus de ça c'est lié au système de caméras, etc.

Donc, si vous demandez la parole au Maire et qu'il vous la donne, n'oubliez pas qu'il peut réglementer cette prise de parole et même ne pas la donner. Donc, si le Maire n'a pas donné la parole et que l'intervenant veut quand même parler, ce n'est pas enregistré non plus. C'est même arrivé à Monsieur le Maire d'ailleurs dans ce compte-rendu où vous voyez « Monsieur Vogel inaudible » c'est-à-dire que lui-même n'a pas appuyé sur le bouton pour pouvoir être

enregistré.

Donc, voilà, c'est ce que je voulais vous dire.

Sinon, ce compte-rendu est, je le crois, fidèle à l'esprit mais aussi à la lettre de nos interventions. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Michaël Guion, vous avez demandé la parole ?

Monsieur Guion : Oui. Je voulais remercier les services pour cette retranscription parce que quand on fait 4 heures voire 5 heures de conseil municipal, il y a beaucoup de choses qui sont dites et donc beaucoup de choses qui sont retranscrites. Je voulais donc les féliciter pour ça.

Cela dit, je voudrais souligner que le début du précédent conseil municipal n'a pas du tout été retranscrit pour un souci d'audio, il y a à peu près 5 ou 10 minutes qui ne sont pas du tout retranscrites. J'espère donc que ce souci est complètement résolu, c'est important pour la postérité des débats.

Ensuite, sur la fin des débats de la retranscription, qui était d'ailleurs très bien faite sur ce sujet, au moment où on modifie le règlement intérieur de la Commune pour les agents où il fallait instaurer un test d'alcoolémie pour certains agents, vous m'avez qualifié, Monsieur le Maire, de complotiste puisque je demandais à vérifier les documents des CT et CHSCT qui étaient des documents préalables à ce type de modification du règlement intérieur. Ces documents, je les ai demandés dès le lendemain du conseil municipal et, à ce jour, je ne les ai pas reçus. Au moins, si ces documents sont un peu confidentiels, c'est de recevoir au moins la partie qui concerne la délibération qui permet de vérifier que la règle, la Loi, a été respectée. Merci.

Monsieur Vogel : ...inaudible... Pardon, j'ai oublié d'appuyer, je vais être encore inaudible, je recommence pour que ce soit bien au procès-verbal. Pas d'autres observations ? Le Conseil prend acte.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 22 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

6 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Je passe à la délibération n° 6, c'est le Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Madame Monville.

Madame Monville : Alors, la 7ème décision, celles qui ne sont pas dans le tableau mais en ligne. Vous avez signé avec l'Université Paris II – Panthéon ASSAS une convention d'occupation pour deux salles au sein des locaux communaux aujourd'hui dévolus à l'Université Inter-Ages.

Ce que je voudrais savoir c'est si ça correspond à un redimensionnement des activités de

l'Université Inter-Ages puisque, de fait, ça la prive de deux salles ou bien si ces deux salles étaient inoccupées et donc ça permet, simplement, à l'Université Panthéon ASSAS d'en profiter sans pour autant remettre en question les activités de l'Université Inter-Ages ?

Vous savez, nous avons porté au moment des élections municipales non pas un projet d'Université Inter-Ages mais d'Université Populaire que nous envisagions comme un projet ambitieux de manière à ce que chacun dans la ville puisse avoir accès, s'il le souhaitait, à un enseignement de type universitaire, quel que soit son parcours préalable. Nous ne pouvons que regretter que l'Université Inter-Ages ne s'étoffe pas et ne s'ouvre pas d'avantage qu'elle ne l'est.

Donc, voilà d'où ma question sur ces deux salles qui sont cédées à l'Université Panthéon ASSAS.

Monsieur Vogel : On me dit que c'est simplement une mise à disposition ponctuelle, ce n'est pas définitif, ça n'entraîne pas de redimensionnement ni de l'une, ni de l'autre université.

Madame Prim : Je voudrais faire aussi un petit retour sur la fête du Brie puisque c'est dans les marchés, un retour de « consommatrice ». Je trouve qu'une fête sur les us et coutumes de la Ville orientée vers la Brie, ça fait sens dans une Ville Préfecture qui veut partager son histoire et son patrimoine auprès de ses habitants et à tous ses enfants mais ce à quoi nous assistons quand on est public lambda, ça ressemble à s'y méprendre à une foire commerciale. La vraie raison de cette fête semble à côté, au-dessus même, ici, dans les salons de l'Hôtel de Ville dans un petit entre soit de notables ayant les moyens de se payer ensuite le repas à 50 balles par personne. C'est un bon moyen de sélection le prix. D'ailleurs, le reportage de « Transpi » montre assez bien ce côté, excusez-moi, poussiéreux de cette fête, bien loin de ce qui fait vibrer une cité aujourd'hui, il n'y a qu'à voir la moyenne d'âge des intervenants.

Il y aurait tellement à faire dans une fête comme ça. Par exemple, dans le Jura, le comté est célébré par des activités pédagogiques liées à sa fabrication, on peut faire des fromages frais, il y a des jeux de dégustation, de reconnaissance. A Brie-Comte-Robert, le même jour, il y avait une fête médiévale avec la présentation de métiers anciens. On peut bien imaginer, par exemple, une même présentation dans les différents quartiers de la ville avec les métiers qui étaient pratiqués dans ces quartiers. On pourrait impliquer les écoles dans la fête et sa préparation. On pourrait avoir des parcours type chasse au trésor, des parcours historiques, gustatifs, s'amuser avec des chevaliers avec des ateliers de fabrication de heaumes pour enfants, ça coûte rien en carton, les animateurs de la ville pourraient participer à ça.

On pourrait aussi ouvrir l'intronisation à des acteurs solidaires, culturels, associatifs, civils, des jeunes, des enfants pour mettre en lumière et porter reconnaissance leur implication dans la Cité.

C'est des idées simples, populaires et souvent peu coûteuses à répartir dans la ville, encore faut-il qu'un peu de jeunesse de renouveau et d'audace affleure au sein de cette institution. Imaginez des gens débarquant de toute la Seine-et-Marne pour la fête du Brie, se disent « Waouh ! C'est la fête ! Je vais rester à Melun toute la journée ! J'en aurais plein les mirettes ! ».

Question subsidiaire, parce que je l'ai souvent entendue, nombre de villes et de préfectures ont autorisé en extérieur les forains dans les rues sans passe sanitaire, en espaçant les stands en fonction du protocole. Les forains se sont sentis, ici, à l'écart - d'ailleurs, c'était pas hyper-plein - à l'heure où il faut faire de la place aux piétons dans les villes, c'est assez regrettable que les deux événements de la rentrée, la foire commerciale et cette autre foire commerciale aient eu lieu sans piétonisation de la rue Saint-Aspais qui permet de vraiment unifier tout le centre-ville.

Et puis, l'abrogation du vide-grenier, un peu hors sujet mais c'est très attendu par les habitants

ce vide-grenier et il n'a pas existé. Alors, c'est peut-être une décision préfectorale mais ça ne se passe pas comme ça dans toutes les villes, voilà.

Peut-être qu'on attend plus d'un conseil municipal à 80 % renouvelé.

Par contre, je dirais juste un mot sur Les Affolantes, on a tous trouvé ça...

Monsieur Vogel : Non, non, Madame Prim, vous êtes nouvelle alors j'excuse ce... non, non, ce n'est pas le sujet ! Ecoutez-moi. Eteignez votre micro. Ici, c'est le compte-rendu des décisions, on ne peut pas balayer tout ce que vous aimeriez bien voir. Ce n'est pas ça. Il y a une décision qui a été prise, il faut vérifier si c'est conforme, c'est tout.

Madame Prim : Il y a quand même...

Monsieur Vogel : On n'est pas là à voter des crédits pour la fête du Brie. Ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas le lieu de faire ça.

Madame Prim : Vous avez fait des marchés...

Monsieur Vogel : Vous venez d'arriver, alors je vous le dis tout de suite. Quand on votera une subvention pour la fête du Brie, vous pourrez déployer toutes vos idées sur la fête du Brie en disant pourquoi il ne faudrait pas donner d'argent ou en donner plus, etc. Voilà. C'est un simple rappel à l'ordre.

Madame Prim : Comme il y avait des marchés... je suis désolée.

Monsieur Vogel : Alors, Ségolène !

Madame Durand : Oui, merci. Alors, moi, je vais quand même aller sur Les Affolantes et le marché n° 210129. Les Affolantes, à la base, c'était pour du marketing territorial et développer notre centre et en faire un évènement annuel, porté par une association comme c'était le cas au Festival de Fleury-en-Bière.

Aujourd'hui, c'est un évènement qu'on subventionne à hauteur de 30 000 €, si je ne me trompe pas, et là on a un marché de 8 000 €. Est-ce que vous pouvez nous expliquer à quoi sert ce marché de 8 000 € pour un évènement qui devait à la base être porté par une association afin que la Commune, comme pour la première année, ne porte que le prix des fluides (eau, électricité) et sécurité ?

Monsieur Vogel : Mathieu ?

Monsieur Duchesne : Oui, la somme de 8 000 € correspond uniquement aux dépenses liées à l'installation de la scène avec la société Live Factory. Pour le reste, il ne s'agit plus d'une subvention de 30 000 € mais de 17 000 €, ça a déjà été discuté ici en conseil.

Et un mot sur Les Affolantes : ça a été une très belle édition et nous sommes tous ravis du bon déroulement de cette édition et ravis d'entendre l'Opposition, ici, satisfaite du bon déroulement de tout ce qui a eu lieu et du travail des bénévoles, notamment.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Alors, le travail des bénévoles, on est d'accord. Le fait que les scolaires participent cette année, c'est une nouveauté, très bien pour les scolaires. Je rappelle quand même que l'objectif des Affolantes c'était de faire un évènement annuel dans notre centre

pour que des extérieurs viennent côtoyer la Ville de Melun.
Quand on parle de 17 000 €, il me semble qu'il y a eu 13 000 € l'année Covid, l'année où il n'y a pas eu cette manifestation. Chez moi, ça fait 30 000 €, à moins que je ne me trompe.

Monsieur Vogel : Oui. Oui, allez-y.

Monsieur Saint-Martin : Oui, moi j'ai une question sur le marché n° 210136, c'est la convention Oxygène, des campagnes de promotion avec 48 spots par semaine. Sur une durée de 6 mois, j'ai fait un calcul très basique, à la louche ça donne 1 248 spots à 4,5 € l'unité.

Je n'écoute pas très souvent Radio Oxygène, je voudrais simplement savoir à quoi ça correspond concrètement, quels sont les contenus promotionnels, ce qu'on promeut exactement, qui se charge de leur production parce que là c'est énorme visiblement et, au passage on s'interroge sur l'inclusion de cette chaîne privée dans la gamme des médias disponibles pour communiquer et/ou promouvoir l'action de la Mairie.

Alors, certes, Radio Oxygène n'est pas une radio d'information a fortiori politique, c'est du local, de la diffusion de contenus musicaux, de la pub locale aussi mais quand des producteurs se risquent sur la scène de la vie politique locale, mais pas seulement, là on constate que le pluralisme dans l'expression des opinions y est – pour le dire de façon relativement euphémisée – relativement limitée, c'est peu approfondi. Les politiques à qui on confie la parole sont ceux qui sont déjà dans la place, déjà aux affaires, on leur tend le micro dans des interviews dans lesquelles ils ne risqueront pas d'être déstabilisés. Les oppositions politiques sont elles, nous, bornées à un rôle subalterne, celui d'auditeur, on ne peut que le regretter. C'est un commentaire mais il y avait une question : ça correspond à quoi cette dépense de 5 000 € pour 1 248 spots ?

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Alors, on me dit qu'avec la radio Oxygène, dans le cadre du post Covid, on a procédé à de multiples promotions en ligne pour faire la promotion de nos événements de la rentrée, nombreux, donc la fête du Brie, Les Affolantes et tout ce qui s'en suit, et ça comprenait aussi sur place, in situ, un studio aménagé pour la fête du Brie et pour Noël très probablement dans les semaines à venir. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville.

Madame Monville : Monsieur le Maire, si vous me le permettez cette question, mais vous y êtes allé faire quoi ? Vous y êtes allé faire la promotion de la Ville ? Vous y êtes allé faire quoi à Oxygène ? Parce que moi ce que je remarque c'est qu'en terme de pluralité, la radio Oxygène c'est un problème. Je leur rappelle quand même le principe, je leur rappelle mais je vous le rappelle aussi. La démocratie, l'un des principes fondamentaux de la démocratie, c'est la libre expression, la liberté d'opinion et donc la diffusion de toutes les expressions et de toutes les opinions dans l'espace public... Non, Monsieur Vogel n'est pas allé diffuser des spots mais faire un entretien à la radio Oxygène et il se trouve que ça arrive régulièrement. Il se trouve que la semaine où il va faire cet entretien, il y a un marché qui passe de 5 700 € pour la radio Oxygène.

Donc, moi, si vous voulez, en tant que démocrate, je suis très attachée au pluralisme d'opinion et je pense que l'un des problèmes que nous avons aujourd'hui c'est, justement, que les médias, pour des raisons qui tiennent à la structuration du champ médiatique qui fait que la plupart des médias appartiennent à de grands groupes privés, les médias ne respectent plus la pluralité des opinions qui est inscrite dans la Charte de Munich qui est la charte de

déontologie des journalistes.

Donc, moi, ça me pose question que la Ville de Melun choisisse la radio Oxygène pour passer ses publicités. Je pense que nous avons ici une radio qui fait un gros travail, depuis très longtemps, dont on va fêter les 20 ans, qui s'appelle la radio Mangembo, qui fait un très gros travail sur notre territoire. Elle a été contrainte de quitter Melun, d'ailleurs, dans des circonstances qui sont très regrettables, maintenant elle est au Mée, mais la radio Mangembo fait un travail remarquable. De toutes les élections auxquelles moi j'ai participé, la radio Mangembo s'est attachée à donner la parole à l'ensemble des candidats, toujours à respecter véritablement un temps de parole équitable entre eux, une représentation de nos paroles politiques, de nos différentes options politiques !

Ils font un travail remarquable, je ne comprends pas le choix que vous avez fait !

La question qui se pose c'est celle-là : pourquoi nous devons encourager des médias qui ne font pas un travail de journalistes mais qui font un travail de propagandiste ? Ca c'est un vrai problème démocratique !

Monsieur Vogel : Bon, ne vous énervez pas, nous ne travaillons pas qu'avec la radio Oxygène, nous travaillons avec toutes les radios. Ma dernière interview, je l'ai donnée à radio Mangembo justement qui d'ailleurs, si je ne me trompe pas, est subventionnée par la Ville et on met des locaux à leur disposition.

On travaille avec toutes les radios... Non, non ! Ma dernière interview, c'est radio Mangembo ! Je m'en souviens, c'était il y a une semaine ! Je parle à toutes les radios, je ne parle pas spécialement à radio Oxygène. Et si sur radio Oxygène je parle de la fête du Brie, c'est quand même normal pour le Maire de Melun. Quand vous serez maire, vous ferez comme moi, personne ne vous reprochera de faire de la promotion pour la fête du Brie, c'est tout à fait normal. Je suis d'ailleurs, Chevalier du Brie, j'ai des raisons de parler !

Et Mangembo, c'est une très bonne radio, je suis tout à fait d'accord avec vous et j'y participe quand ils m'invitent.

Donc, le conseil prend acte.

Je passe à la délibération n° 7...

Madame Monville : Attendez, sur les marchés on n'a pas tout à fait terminé.

Monsieur Vogel : Je crois que Monsieur Guion a demandé la parole.

Monsieur Guion : Alors, ce n'est pas sur le même sujet. Si c'est sur le même sujet, je laisse terminer Madame Monville. Non ?

Alors moi, c'est sur le contrat n° 210146, le contrat Quai 36 relatif à la fresque qui a été réalisée rue Saint-Liesne, au 7 je crois. C'est un contrat pour un montant de 1 800 € TTC.

J'ai demandé à ce sujet, le contenu technique de ce contrat et particulièrement l'esquisse qui a dû être validée avant réalisation de cette fresque, une sorte de bon à tirer comme on fait en imprimerie, j'imagine une esquisse en situation. J'ai reçu pour le coup pas mal de documents mais pas cette esquisse en situation. J'ai reçu une sorte de tableau d'art mais je n'ai pas reçu le fichier qui dit « bon à tirer en situation sur le bâtiment », vous voyez ce que je veux dire ? Un bon à peindre.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Vous avez reçu des données financières ; vous avez reçu l'esquisse en question sur fond bleu, celle qui a été réalisée sur le mur qui sera inaugurée jeudi. Qu'est-ce que vous voulez de plus ?

Monsieur Guion : J'imagine, ce serait logique, que l'esquisse serait projetée virtuellement en réalisation sur le mur parce que vous savez que la fresque c'est un art, le peintre est un artiste mais l'architecture est aussi un art, c'est le premier des arts. Là ça a été peint sur le mur, les corniches, etc., mais je me demande si c'était autorisé avant ? A moins que vous n'ayez donné toute liberté à l'artiste, je sais bien qu'il a peint une mésange, symbole de la liberté, cela dit il faut bien respecter le mur. Je ne critique pas l'œuvre, c'est très bien, il n'y a pas de souci, je ne critique pas le prix non plus qui est de 15 000 €, je reproche par contre qu'il ne soit pas dans la liste des contrats. On a dans la liste des contrats uniquement l'étude technique à 1 800 €, je ne sais pas pourquoi on n'a pas le prix du contrat complet.

Comme j'ai entendu Monsieur Duchesne clamer haut et fort dans la presse qu'il voulait mettre des fresques partout dans la ville, je voulais juste signaler un point de vigilance là-dessus, c'est de bien veiller à respecter le support, le support qui fait partie de l'architecture de la ville, notamment les corniches. Et ça, je ne suis pas sûr qu'il soit autorisé de le peindre.

Voilà, c'est juste un point de vigilance et la fresque est très belle.

Merci à vous.

Monsieur Vogel : Mathieu.

Monsieur Duchesne : Vous terminez sur une bonne note « la fresque est très belle » ! Je pense que de tout ce que vous avez dit, c'est ce que retiendront les habitants qui nous écoutent ce soir parce que, très sincèrement, je ne comprends rien du tout au débat dans lequel vous vous êtes lancé. Et, oui, nous l'avons annoncé en presse et Monsieur le Maire et moi, on va essayer dans les années à venir à multiplier les fresques de manière à embellir notre territoire en prenant soin de ne pas dénaturer l'histoire et le patrimoine du centre-ville, notamment. Figurez-vous que le propriétaire de l'immeuble en question est ravi, il a vu la fresque, il l'a vu avant, il l'a vu après et il est ravi. Il sera là jeudi et vous pourrez échanger avec lui.

Concernant le financement, on est sur un financement classique. On a fait appel à des spécialistes. Il y avait un collectif d'artistes qui nous a fait parvenir trois devis et on a choisi le moins cher et ensuite on a choisi une œuvre qui nous plaisait de façon collégiale. A l'avenir, on travaillera de façon encore plus collégiale en faisant participer les habitants, les comités de quartier ou autre de façon à les associer au choix des œuvres.

Donc, voilà, il y aura d'autres belles œuvres dans les années à venir et c'est une bonne nouvelle pour la Ville de Melun.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je n'ai pas de réponse du coup. L'esquisse virtuellement appliquée sur le mur, on doit avoir un cahier des charges. Est-ce que ça doit aller sur la corniche ? Est-ce que ça doit aller sur la frise, etc. ? C'est vachement important pour l'architecture. Là, je n'ai pas eu de réponse et je n'ai pas eu l'esquisse validée dans ce sens-là. C'est tout.

Après, la deuxième question, c'était pourquoi le contrat de 15 000 € n'est pas inscrit dans la liste des contrats ? On n'a que l'étude technique à 1 800 €. C'est tout.

Monsieur Duchesne : On vous donnera des éléments au prochain conseil ou par mail. Je n'ai pas d'autres infos.

Monsieur Vogel : Bien. Madame Monville avait demandé. Allez-y.

Madame Monville : Alors, je voudrais savoir à quoi correspondent toutes ces locations de

fontaines à eau parce qu'il y en a quand même beaucoup et qu'à la fin ça fait un chiffre conséquent puisqu'on est presque sur 10 000 € de location de fontaines à eau, ce qui est beaucoup quand on les met toutes ensemble. Donc voilà, c'est une première question et j'en ai une autre mais je vais peut-être vous laisser répondre.

Monsieur Vogel : Sur les fontaines à eau, Marie-Hélène.

Madame Grange : Oui, merci Monsieur le Maire. Les fontaines à eau, c'est une remise à plat de tous les contrats avec les bombonnes plastiques. En fait, ce remplacement de fontaines à eau va dans le sens d'une politique de réduction des déchets puisqu'elles vont permettre d'économiser, d'éviter, 350 à 400 bombonnes de plastique. Elles sont placées dans des endroits qui sont stratégiques où on doit pouvoir donner de l'eau aux gens. Je sais qu'il y en a à la Voirie, par exemple, ces agents ont besoin d'avoir accès à l'eau, c'est une obligation. Donc, ces fontaines à eau ne fonctionnent plus à partir de bombonnes mais sont reliées directement au réseau d'eau.

Vous parlez de « cherté », c'est toujours très cher mais on économise pratiquement 5 000 € par rapport aux anciens contrats, à l'ancien fonctionnement.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Madame Monville, vous voulez finir ?

Madame Monville : C'est très bien. Je voulais justement savoir ça. Par contre, c'est plus intéressant de les louer que d'en posséder et de les entretenir ?

Madame Grange : Oui, on a fait des simulations et il est plus intéressant de les louer que de les entretenir, c'est moins cher. Et elles sont reconditionnées, je voulais vous le dire. Il y en a une ici, d'où la présence des gourdes qu'on vous a données. Alors, je voulais juste revenir sur la provenance des gourdes, je n'ai pas pu être là au dernier conseil, je voulais juste vous dire que ces gourdes en inox, elles ne sont produites qu'en Chine. On avait le choix d'avoir une bouteille plastique, un gobi, ce qui aurait été intéressant aussi, qui ne serait pas venu de Chine mais qui serait venu de France, sauf qu'on a voulu, aussi, aider un commerçant melunais. C'était compliqué de choisir mais à un moment on a dit, voilà. En plus, c'est indestructible ou presque.

Monsieur Vogel : Merci.

Madame Monville : J'avais une autre remarque sur ces marchés : le marché n° 210131, atelier de préparation et de restitution du projet « au bout de la langue » au centre social La Boussole du 13/10/2021 au 26/10/2021, 1 500 €.

Alors, moi je m'étonne que dans un compte-rendu des marchés du maire où il a de nombreux marchés qui ont été passés, de nombreuses décisions qui engagent des sommes qui ne sont pas extraordinaires mais qui mises bout à bout représentent une coquette somme, et bien les centres sociaux et les animations dans les centres sociaux ne représentent que 1 500 €. C'est la seule des décisions que vous avez prises qui concerne, en l'occurrence, un centre social et donc une activité située dans les quartiers populaires de Melun et je trouve ça très, très, très insuffisant quand on voit ce que par ailleurs on dépense pour l'animation de la ville. Je n'ai aucun problème avec le fait qu'on dépense de l'argent pour l'animation de la ville, au contraire, je vous ai demandé, d'ailleurs, une vision exhaustive de tout ce qui est dépensé pour la fête du Brie et je l'attends... j'attends un mail avec le récapitulatif de tout ce qui est dépensé pour la fête du Brie mais là je trouve que c'est très insuffisant au regard des besoins de notre ville. Des besoins qui sont fondamentaux, je le rappelle, notre ville est l'une des

villes les plus pauvres de France, notre ville est l'une des villes où l'indice de GINI, c'est-à-dire l'indice des inégalités sociales est le plus important de France, nous avons besoin d'une politique sociale et culturelle dans les quartiers populaires. Or, elle fait cruellement défaut et ce tableau le démontre encore s'il en était besoin.

Monsieur Vogel : Oui, vas-y.

Monsieur Mebarek : Franchement, vous réduisez l'action de la Municipalité à une page, page dans laquelle on ne retrouve aucune ligne sur l'éducation. On va donc en conclure que la ville n'engage rien sur l'éducation alors que vous savez que c'est le premier budget de la ville. Donc, Madame Monville, le raccourci que vous faites, il est caricatural, comme souvent. On n'apprécie pas l'action de la Municipalité sur les centres sociaux sur une page qui résume les décisions du Maire dans le mois écoulé, soyons sérieux.

Monsieur Vogel : Merci.

Le Conseil prend acte du compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

7 - VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021

Monsieur Vogel : Délibération n° 7, c'est le vote de la décision modificative n° 2. Kadir.

Monsieur Mebarek : Oui, il s'agit de la décision modificative n° 2 qui consiste, comme vous le savez, à ajuster les crédits en fonction des adaptations rendues nécessaires par l'exécution des opérations d'investissement notamment ou des dépenses qui n'ont pas été suffisamment bien ajustées.

Donc, il est proposé en section de fonctionnement d'ajouter des crédits à hauteur d'un peu moins de 534 000 € avec l'essentiel de ces dépenses de fonctionnement qui portent sur des dépenses à caractère général puisque nous sommes contraints de réajuster à la hausse certaines lignes. La plus importante est en matière d'éducation, on en parlait à l'instant, quasiment 150 000 € de dépenses supplémentaires dans le domaine de l'éducation, avec des matériels supplémentaires qui sont achetés pour les écoles du fait de la hausse des effectifs, entre autre. Nous avons également une prestation de ramassage scolaire des enfants qui vivent dans le quartier Woodi et qui sont transportés jusqu'à leurs écoles, en particulier à Montaigu. Cette prestation s'arrêtera l'année prochaine lorsque la nouvelle école entrera en service.

Je ne vais pas vous faire l'exposé de l'ensemble des lignes supplémentaires en matière de dépenses générales. Une ligne importante, c'est l'entretien où on rajoute à peu près 100 000 € sur « entretien divers ». Par ailleurs, on subit, comme tous les français, la hausse du prix de l'énergie puisque c'est 85 000 € de plus qui est ajouté sur le chauffage, l'électricité et le carburant.

Voilà, vous avez le détail des dépenses en matière de fonctionnement.

A l'inverse, les dépenses de personnel sont proposées en réduction de 200 000 €. Au vu de ce qui a été consommé, on considère qu'il est tout à fait légitime de supprimer 200 000 € de crédits. Cela s'explique en particulier par des postes qui n'ont pas été pourvus et certains départs qui n'étaient pas non plus prévus. On avait tablé sur une progression des dépenses de personnel de 3 % au Budget Primitif et on s'attend plutôt sur une évolution de 2 %. Cette évolution sur la fin de l'année, a priori, ce sera confirmée.

Voilà pour l'essentiel des ajustements de dépenses de fonctionnement.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, on subit encore le contrecoup du confinement, du 3ème confinement, puisqu'on a dû fermer encore un certain nombre de services et ça a eu pour effet d'amputer d'environ 95 000 € nos recettes sur divers services municipaux. Les premiers services concernés sont les structures Petite Enfance. Vous avez le détail dans la note de présentation des différents postes de services pour lesquels les recettes ont dû être annulées : les spectacles, la participation des usagers pour les Services jeunesse, etc. Je ne vais pas dans le détail.

Concernant, cette fois-ci, les évolutions à la hausse, nous proposons d'inscrire 309 757 € de crédits supplémentaires en fiscalité. C'est lié à des rôles supplémentaires qui ne sont pas prévisibles en début d'année ; 216 000 € de rôles supplémentaires. Et au vu, par ailleurs, des encaissements constatés à date, on propose également d'augmenter l'enveloppe des droits de mutation de 150 000 €.

A l'inverse, le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France est en contraction de 140 000 € par rapport à ce qu'on avait estimé au Budget Primitif.

Sur les subventions, nous avons un certain nombre de subventions additionnelles, en particulier des aides exceptionnelles de la CAF liées au Covid à hauteur de 113 000 € et par ailleurs, une aide spécifique de la CAF pour l'accueil des enfants porteurs de handicap à hauteur de 82 000 €.

Voilà pour l'ajustement des principales recettes.

S'agissant de l'investissement, il est proposé d'ajuster par rapport à la consommation effective de nos crédits en 2021, les crédits de paiement. On propose de réduire les crédits de paiement de 3 500 000 €. Cet ajustement des crédits de paiement en dépenses s'explique par des opérations très importantes et qui ont consommé beaucoup de crédits en 2021, c'est l'école, le restaurant scolaire et la crèche de l'Ecoquartier, pour lesquels on avait inscrit beaucoup trop de crédits que de nécessaire en 2021. Donc, on en basculera 2 145 000 € sur l'exercice 2022.

Pour le reste, vous avez encore le détail, certain nombre d'opérations qui ne consomment pas autant de crédits que l'on avait estimés en début d'année.

Par ailleurs, sur les autorisations de programme, on inscrit de nouvelles opérations de programme en dépense à hauteur de 504 000 €. Les autorisations de programme ne sont pas forcément consommées en crédit en 2021 mais on crée les opérations. Donc 504 000 € de nouvelles autorisations de programme qui portent essentiellement sur des travaux d'accessibilité dans les écoles et sur l'achat de matériel.

Voilà pour l'essentiel de cette Décision Modificative... En corolaire, puisque des dépenses sont supprimées... enfin, sont décalées, on a un certain nombre de recettes qui sont décalées en corolaire.

Monsieur Vogel : Merci Kadir. Oui, Madame Asdrubal.

Madame Asdrubal : Merci Monsieur le Maire. J'ai quelques questions sur ce qui est « opérations aménagement Ecoquartier – Plaine de Montaigu », page 14. Je suis un peu perdue sur « création d'une crèche de 60 berceaux », je vois « dossier non retenu par la Région, ainsi que « école élémentaire logement gardien restaurant scolaire ».

J'ai regardé un petit peu parce qu'on est perdu sur le coût de cette crèche. En regardant le Budget Primitif en 2021, je note 3 134 035 € pour la crèche et ensuite je vois 4 810 742 €. Pourquoi cette augmentation du coût de la crèche ? Pouvez-vous nous donner plus d'éléments sur le dossier non retenu par la Région pour cette crèche ainsi que l'école élémentaire ?

Monsieur Mebarek : Effectivement, c'est un assez vieux dossier le dossier de demande de subvention auprès de la Région sur l'Ecoquartier qui concerne bien trois opérations : école, crèche et centre de loisirs. Globalement, c'est 17 000 000 € cette opération importante. On avait sollicité dans le cadre du dispositif « 100 quartiers innovants », c'est un dispositif qui a été lancé il y a quelques années par la Région qui visait à primer les opérations emblématiques en matière d'innovation thermique... et on pensait, et on pense encore légitimement, que cette opération est tout à fait éligible à ce dispositif puisque – peut-être avez-vous déjà visité le chantier en y passant peut-être – Brigitte pourra en parler, cet ensemble Ecoquartier/centre de loisirs/crèche est absolument précurseur en matière de construction : c'est neutralité carbone, neutralité énergétique. On pensait, légitimement, que cette opération pouvait bénéficier de ce dispositif. Malheureusement, la commission qui a instruit le dossier, après de nombreuses années parce que ça date déjà d'un certain temps, ne l'a pas placé dans les 100 quartiers prioritaires. C'est 100 quartiers, on était peut-être 101ème ou 110ème mais on n'était pas dans les 100 premiers au niveau régional, de sorte que cette subvention ne nous a pas été accordée.

On a bon espoir d'obtenir d'autres types de soutien pour cette opération emblématique de notre ville.

Madame Asdrubal : D'accord, j'ai bien compris. Est-ce que ça inclus tout ce qui est plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant des 627 000 €, on verra plus tard, avec tout ce qui est subventions ? On avait eu une délibération en décembre 2020, de mémoire, sur les 627 000 € pour la crèche. On va voir un petit peu plus tard on a 1 670 000 €, la prochaine délibération pour les Colibris, j'ai vu que ça avait changé puisque c'est une aide exceptionnelle. Est-ce que c'est toujours de rigueur parce que c'est vrai, on voit des subventions avant même de les avoir, ces demandes de subventions j'imagine que vous... enfin, je ne comprends pas pourquoi ça figure dans le budget et qu'on anticipe une subvention à laquelle on ne va pas forcément avoir droit.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Par rapport à la subvention par rapport à l'accueil du jeune enfant, c'est autre chose, c'est la CAF qui verse cette subvention pour soutenir l'investissement. Donc, elle n'est absolument pas concernée, elle sera perçue, il n'y a pas de difficulté.

Pour le reste, en matière de prévision budgétaire, lorsque nous soumettons un dossier avec un espoir assez confortable d'obtenir la subvention et surtout lorsqu'on est passé à travers différentes commissions au sein de la Région, il nous arrive de mentionner ces subventions. Les subventions qui ne sont pas prévisibles, ne sont pas mentionnées au budget, lorsqu'on a bon espoir d'être dans les clous, on la met. Par contre, et ça peut arriver et pas que à la Région, l'Etat, on passe souvent des demandes de subventions, demande DSIL par exemple ou DPV, et l'Etat nous retoque derrière en nous disant « finalement ça ne sera pas 100, ça sera 80 ou ça ne sera pas 100 ça sera 0 » et derrière on corrige. On fait à peu près le même exercice que pour l'Etat et on le fait aujourd'hui pour la Région. C'est tout à fait habituel.

Monsieur Vogel : Oui ? Madame Monville et Monsieur Guion après.

Madame Monville : Alors, plusieurs remarques mais je vais essayer de m'en tenir à la présentation de Monsieur Mebarek et de ne pas aller au-delà, dans une relative mesure.

Vous avez dit qu'il y avait une augmentation de 150 000 € consacrée à l'éducation suite d'une part – vous l'avez dit – à la hausse des effectifs et d'autre part à la nécessité de réaliser un

ramassage scolaire à l'Ecoquartier. Alors, ce qui m'étonne c'est qu'une Décision Modificatrice... je ne me souviens plus comment on dit... c'est qu'une décision budgétaire modificative, elle intervient en général – et vous l'avez rappelé dans votre réponse à Madame Asdrubal – quand finalement l'opération qu'on avait prévue est moins chère que prévue et on a donc des crédits supplémentaires à affecter ailleurs, soit qu'il arrive des choses qu'on ne pouvait pas prévoir. Or, là dans les deux cas, vous pouviez prévoir !

Vous pouviez prévoir l'augmentation des effectifs puisque c'est vous qui organisez l'urbanisation intensive de notre territoire, de notre ville et qui faite qu'il y a beaucoup plus de familles qui ont besoin d'avoir accès à ces services publics. Chose dont nous n'avons eu de cesse de vous rappeler durant le mandat précédent : attention, il va y avoir des familles, vous construisez, elles vont avoir besoin d'accéder aux services publics et en particulier aux écoles et il y aura des difficultés.

Ce qui m'étonne, c'est que vous n'avez budgété, dès le départ, cet argent de manière conséquente avec les choix que vous avez faits.

On voit là que vous manquez singulièrement de préparation et de vision, même par rapport à des politiques que vous menez vous-même et avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord mais qui sont les politiques que vous menez !

Par rapport au ramassage scolaire, c'est pareil. C'est-à-dire que le ramassage scolaire il est lié à quoi ? Il est lié au fait que l'école de l'Ecoquartier elle n'est pas faite ! L'Ecoquartier, lui, il y a déjà des gens qui y vivent mais l'école, elle n'est pas faite !

De la même manière, les transports dans l'Ecoquartier, on le sait, c'est plus qu'indigent, les gens ont deux bus par jour, à peu près, pour sortir et rentrer chez eux. Là encore, vous faites preuve d'une impréparation magistrale et impréparation à laquelle on vous avait mis en garde pendant tout le mandat précédent !

Ensuite, vous dite que l'entretien, un certain nombre de dépenses, 100 000 € à peu près, supplémentaires, sont liées à l'entretien. Alors moi, je voudrais avoir des détails là-dessus ! Vous avez fait des choix, comme de déléguer l'entretien des écoles à une entreprise privée et donc de le faire passer en délégation de service public. Donc, vraisemblablement, l'entretien coûte plus cher que ce que vous aviez prévu. C'est-à-dire que votre décision budgétaire initiale qui consistait à gagner plus d'argent, de faire des économies en passant par des délégations de service public, finalement, se révèlent beaucoup moins économiques que prévues et maintenant vous êtes obligés d'attribuer des crédits supplémentaires.

Autre question. Vous reportez les crédits pour l'aménagement de la coulée verte. Or, ce que j'observe – ça fait quand même 6 ans que je suis ici et 12 ans que je vis ici – ce que j'observe c'est que tout ce que vous décidez et sur lequel vous faites beaucoup de communication parce que c'est le greenwashing ambiant : on bousille le territoire, on le vend à des multinationales, on accepte du e-commerce, on place des plateformes logistiques partout mais par contre on va faire une jolie coulée verte ! Vous allez voir, mesdames, messieurs, comme on est écolos, on va faire une super coulée verte !

Or, la coulée verte, on en entend parler depuis 6 ans et on ne la voit toujours pas venir à l'horizon ! Et là, les crédits qui étaient prévus pour la coulée verte sont reportés à l'année suivante.

Donc, là encore, j'ai de grandes interrogations.

Ensuite, 200 000 € de moins pour le personnel parce que des postes sont non pourvus. On l'a vu, on vous a demandé le Tableau des effectifs et on a vu qu'il y avait pas mal de postes qui étaient non pourvus. Ces postes non pourvus, ça se traduit par un service public qui est moins efficace pour les usagers et qui est difficile pour les agents parce qu'ils se retrouvent avec une

charge de travail beaucoup plus importante que la charge de travail qui leur permet de faire ce travail dans les meilleures conditions possibles.

Donc, là aussi, vous dites qu'il y a eu des départs non prévus. Mais pourquoi n'ont-ils pas été remplacés ? Pourquoi ces postes, aujourd'hui, ne trouvent pas de gens qui se positionnent sur ces postes ? Parce que, justement, ces carrières ne sont plus attractives et il faut faire quelque chose pour que les carrières dans les services publics soient attractives. Nous avons besoin, plus que jamais, et la crise du Covid l'a démontré, de services qui fonctionnent.

Ensuite, sur les investissements, vous réduisez les crédits de paiement. Vous réduisez les crédits de paiement, là aussi, sur école, restauration scolaire, qui basculent en 2022. Ça veut dire que vous avez pris du retard dans ces travaux-là. C'est ça que ça veut dire. Ça veut dire que, là encore, vous ne respectez pas le calendrier. Et vous ne respectez pas le calendrier qui avait été donné au détriment des nouvelles familles qui sont arrivées à Melun.

Donc, là encore, vous n'êtes pas à la hauteur de la politique que vous menez, avec laquelle, encore une fois, nous ne sommes pas d'accord. Mais vous n'êtes même pas à la hauteur de la politique que vous menez !

Et pour l'école Decourbe, là, j'aimerais bien avoir des précisions parce que ça fait un moment que les familles de ce coin-là de la ville attendent une école qui fonctionne et qui soit à la hauteur du nombre d'enfants et du nombre de familles qui sont venues s'installer dans cet espace-là.

Et je voudrais dire aussi, je sais que vous avez fait des travaux dans des écoles de Melun, mais qu'il y a encore des écoles de Melun qui sont en souffrance et en forte souffrance. Je voudrais, par exemple, parler de l'école de Beauregard dans laquelle il y a encore des préfabriqués avec de l'amiante ! Voilà ! Je pense que s'il est urgent d'intervenir quelque part, c'est là ! Il y a des enfants, à Melun, qui vont à l'école dans des préfabriqués avec de l'amiante. Donc, il est urgent d'intervenir dans cette école !

Voilà, il y a un certain nombre de choses qui sont décalées et qui, comme par hasard, relèvent du service le plus essentiel à la population, c'est-à-dire l'éducation, ou bien de ce fameux projet de la coulée verte qui était sans doute le seul projet un peu écolo vraiment d'envergure que vous portiez. Et puis, ce qu'on observe, c'est que vous n'êtes absolument pas à la hauteur des politiques que vous portez et que vous n'avez pas su budgéter des crédits qui permettaient d'avoir des travaux faits en temps et en heure !

Monsieur Vogel : Henri va vous répondre sur les écoles mais Kadir va d'abord faire une réponse générale.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, franchement, vous n'êtes pas à votre première année budgétaire, c'est votre deuxième mandat, et vous savez très bien que l'exercice de prévision budgétaire, c'est un exercice, comme son nom l'indique, de prévision. Donc, quand on vote le budget en début d'année, on n'a absolument aucune certitude de pouvoir réaliser rubis sur l'ongle chacune des opérations, qu'il s'agisse d'investissement ou de dépenses de fonctionnement. En fait, on vit, la ville vit en fonction des besoins des services, en fonction des entreprises et des différentes contingences extérieures, les choses évoluent. Et en fonction de ça, en novembre, le 10 novembre 2021, on se dit « tient, il faut peut-être ajuster pour avoir en fin d'année un budget qui soit le plus conforme à la réalité de ce qui est à prévoir ».

Donc, c'est facile tout ce que vous dites mais ce n'est pas grave, c'est normal de pouvoir démontrer qu'en faisant toutes ces opérations de décalage ou d'ajout de crédits on a mal fait le job, nous sommes des élus inconséquents qui ne savent pas anticiper et prévoir ! Pas du tout ! Quand on vote un budget de quasiment 100 000 € en début d'année et qu'en court d'année il

faut ajuster des dépenses, il est normal de le faire.

Vous preniez tout à l'heure l'exemple des 146 000 € de dépenses supplémentaires dans l'éducation en criant au scandale en disant que « c'est inadmissible, vous êtes obligés de rajouter ! ». L'éducation c'est, investissement compris, en 2021 c'est 7 000 000 € Madame Monville. 7 000 000 € et là, ce soir, je vous présente une DM avec un ajustement à 146 000 €, c'est à peine 2 % et vous criez au scandale en disant que nous sommes inconséquents en matière de politique éducative. 7 000 000 € en éducation !

Ce que je dis-là pour l'éducation, ça vaut pour tout. Ça vaut pour les travaux, vous citiez la coulée verte, il y avait des contraintes, il y avait un bâtiment dont il fallait assurer la maîtrise et on n'est pas tout seul à décider. Il est certain que si on était certains en début d'année de pouvoir tout faire, il n'y aurait pas besoin de décision modificative et, à la limite, il n'y aurait même pas besoin de compte administratif parce qu'il suffit de voter le budget et de considérer que ce que l'on a voté c'est également ce qu'on va consommer ! Donc, pas besoin de voter un compte administratif !

Soyons sérieux, Madame Monville, et, là encore, c'est normal, à votre place je dirais sans doute la même chose mais l'exercice budgétaire, vous savez que ce n'est pas ça Madame.

Monsieur Vogel : Henri pour les écoles.

Monsieur Mellier : Je voudrais répondre globalement sur la situation scolaire et l'augmentation des crédits à Bénédicte Monville et à l'ensemble du Conseil.

Il y a deux opérations d'ajustement. Une en fonctionnement, sur laquelle on s'est beaucoup penché mais il y en a une beaucoup plus importante en investissement pour 150 744 €, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, je reparlerai de Decourbe, je reparlerai de tout ce que vous avez dit.

Alors, sur le fonctionnement, le budget scolaire s'adapte aux effectifs. Vous nous dites « mais vous devriez savoir quels effectifs le jour J, à l'heure H ». Et bien, ça, Chère Madame Monville, on ne le sait pas, même l'Académie ne le sait pas. Un des problèmes fondamentaux, et je pense que vous connaissez la situation, est que l'Ecoquartier on le vit au fil de l'eau en fonction des arrivées de habitants. L'Ecoquartier et tout ce qui est Les Jardins de l'Europe. Tout le monde n'arrive pas pour le 1er septembre : il y en a qui arrivent en mars, il y en a qui arrivent en avril, etc. Tout ça, ça ajoute des élèves auxquels il faut ajouter des crédits par rapport à la prévision que l'on a faite sur les effectifs qui étaient basés sur ceux de l'année dernière. Ça, c'est important car la mobilité dans Melun, ce n'est pas vous qui allez dire le contraire, elle est énorme en termes de gens qui partent, de gens qui viennent, il y en a partout.

Vous ne siégez pas dans les conseils d'école mais vous devez avoir des amis qui y siègent, à chaque conseil d'école on parle de ça. J'ai siégé dans trois conseils d'école récemment – et vos amis aussi – les effectifs du mois de novembre n'étaient pas du tout ceux du mois de septembre, pas du tout ! Il y en a en plus et il y en a en moins mais le plus souvent c'est en plus. Quand il y a des gens qui partent, pour des raisons x ou y, ce sont des effectifs en moins et puis, il y a des gens qui arrivent très rapidement, parce qu'ils ont trouvé un logement ou parce qu'ils sont hébergés, etc.

Donc, tout ça c'est la raison pour laquelle on ajuste les effectifs parce que les crédits scolaires, je le rappelle, ils sont unitaires par élève. Croyez-moi, les directeurs d'école y sont très sensibles car même 2 élèves en plus, ils disent à la Ville « vous me devez des crédits pour deux élèves supplémentaires en matières scolaires, en livres, en ceci, en cela », puisqu'on fournit, vous le savez, la totalité de ce qu'il faut pour travailler correctement.

Donc, voilà pour les crédits et c'est un mauvais procès, très sincèrement.

Sur le transport, oui, il a fallu ajuster le nombre de cars car à un moment donné – en plus on était en pleine période Covid où ça a été plus dur que ça n’a été, c’est-à-dire qu’il ne fallait pas mettre plus de tant d’effectif dans un car, etc. – l’ensemble du transport de l’Ecoquartier c’est 180 000 € par an. Là, on a rajouté 30 000 € d’ajustement par rapport à ce qui a été budgété car c’est nécessaire, il y a des enfants le matin mais, aussi, tous ne restent pas à la restauration scolaire, Madame Monville, il faut les ramener et même quand il y en a 4, c’est un grand car. Effectivement, lorsqu’on a fait le marché, c’était comme ça et ça coûte.

Quant au reste, car il n’y a pas que ça, il y a d’autres choses intéressantes mais vous ne vous y êtes pas arrêtées alors je vais m’y arrêter. Quand on finance des projets culture et citoyenneté, on repart dans des projets d’école car il n’y en a pas eu pendant longtemps. Aujourd’hui, il y a une demande très forte. On ne va pas dire « non, non, il n’y a plus de crédits, il n’y a plus d’argent ». Non ! On fait l’effort d’aller trouver de l’argent pour financer. Ce soir, on a arbitré - Emmanuel est là pour confirmer – on a arbitré sur 4 projets d’école qu’on va financer dans le cadre de cette DM 2 qu’on va financer : un à Niki de Saint-Phalle, un à l’école maternelle Jules Ferry et d’autres... Ils vont pouvoir faire des sorties, des projets complémentaires, soit dans le sens de la culture, soit dans la nature, soit dans la citoyenneté.

On répond-là à l’appel de la communauté éducative, c’est ça aussi notre rôle. Là, on ne va pas sur des prévisions, on va sur des projets. Lorsque les projets sont faits, on essaie de les financer et là on a eu l’opportunité dans la DM 2, et là je remercie vraiment Kadir et toute l’équipe des Finances d’avoir trouvé le moyen de financer ça dans l’équilibre général de la DM 2.

De même, pour l’investissement. Vous n’y avez pas fait attention mais il y a 150 000 € de dépenses complémentaires pour des lits superposés, parce que là aussi, il y a des demandes supplémentaires pour coucher des enfants en maternelle, sur des rideaux... Il y a un plan rideau – ça vous fait peut-être rire mais c’est sérieux – parce que quand on a tout fait en matière informatique, il faut aussi ajuster la lumière dans les salles ; il y aussi nombre de rideaux qui ne sont pas ignifugés, qui ne sont pas ceci ou cela. Donc, on a pu mettre 70 000 € pour les rideaux pour compléter des choses importantes.

Il y a marqué « achat d’un nouveau logiciel », on va vous expliquer ce que c’est : on a renouvelé, avec l’accord de l’Académie, l’ensemble du parc informatique des Directeurs d’écoles qui avait plus de 20 ans. Donc on a renouvelé ça – c’est la DMSI qui l’a fait – et il faut acheter le Pack Office qui va avec, c’est ce qu’on fait là avec une dépense.

Voilà pour les crédits. 300 000 € de crédits supplémentaires pour l’éducation dans une DM, ça fait très longtemps qu’on n’a pas vu ça. Je pense qu’on devrait plutôt s’en féliciter plutôt que de chercher la petite bête, pardonnez-moi l’expression.

Quant à l’école Decourbe, c’est quand même « fort de café » de votre part ! Vous avez participé, je ne sais pas si c’est vous ou quelqu’un de votre groupe, a participé au premier concours – c’est peut-être Monsieur Saint-Martin... non puisque c’était dans l’ancien mandat... c’était Monsieur Bourquard, vous avez tout à fait raison. Voilà, on est partis ! On a cru que c’était bon mais malheureusement, ça peut arriver, cet architecte – pardonnez-moi l’expression – nous « a planté » quand on est arrivé à l’avant-projet sommaire on s’est aperçu qu’il avait oublié – je parle sous ton contrôle Gilles – il avait oublié toute une partie de la voirie qui desservait le restaurant scolaire et il en avait pour 500 ou 600 000 €. On lui a dit « c’est pas sérieux ! Vous ne pouvez pas réclamer à la Ville, vous devez diminuer vos honoraires ! » il n’a pas voulu, on a rompu le contrat. Voilà pourquoi on a 1 an et demi de retard !

Mais tout ça a été expliqué aux parents et à tout le monde ! Et le nouveau concours aura lieu le 30 novembre – et vous y êtes invités – on va désigner le nouvel architecte pour Decourbe.

C'est vrai qu'on va perdre un mois et demi mais encore une fois, est-ce qu'il valait mieux avoir un projet mal ficelé et un conflit d'architecte ou réfléchir à un nouveau projet – j'espère qu'il sera meilleur que celui qu'on a voté.

Donc voilà la raison pour Decourbe mais ce projet se fera ! Il se fera même avec un an et demi de retard.

Quant à l'affaire de Beauregard, le préfabriqué, c'est un peu le coup de pied de l'âne parce que ça fait longtemps qu'on le sait que ce préfabriqué... non, attendez, laissez-moi terminer s'il vous plaît ! Ça fait longtemps qu'on en parle... vous dites qu'il a de l'amiante, il a de l'amiante inerte pour l'instant... Si, si ! Les Services techniques... Vous confondez avec le préfabriqué de Jules Ferry qui lui a été mis de côté, qui n'est plus utilisé et qui doit être démolie dans le cadre de la rénovation. Mais là, encore une fois, c'est une priorité, je l'ai dit, on va en discuter dans les priorisations des années futures, ce préfabriqué à Beauregard n'a pas vocation à rester éternellement.

Quant au reste, si vous regardez le PPI, moi je me félicite, je remercie le Maire et sa Majorité, qu'on ait inscrit Decourbe pour 13 000 000 € en PPI, Jules Ferry pour plus de 10 000 000 € de rénovations, c'est un projet sérieux et qu'il va falloir suivre parce que ce sont des écoles qui n'ont pas été rénovées, c'est vrai, mais on attendait le NPNRU 2 pour le faire et on va le faire. Donc, je crois qu'il faut avoir un petit peu de patience, un petit peu de nuance dans tout ça. Bon, moi, je ne pense pas qu'on ait joué avec les crédits dans les écoles, je pense qu'on a fait en sorte de suivre la réalité quotidienne de nos écoles et je m'en félicite.

Monsieur Vogel : Madame Monville, vous voulez répondre ?

Madame Monville : Oui, oui, très rapidement. D'une part, il y a une chose que j'ai oublié tout à l'heure, c'est que parmi les augmentations, Monsieur Mebarek a fait référence aux fluides et aux dépenses d'énergie. Vous devez vous en souvenir Monsieur Mebarek, et Monsieur Mellier aussi, quand il s'est agi de la DSP cantine, vous vous souvenez c'était un des arguments que l'on vous opposait en disant que l'énergie allait se renchérir dans les années en venir et dans ce type de DSP où les fluides restent à la charge de la Ville les dépenses énergétiques de la Ville vont augmenter. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. C'est juste une incise mais pour dire que c'était un point de vigilance sur lequel nous vous avons appelé. Et regretter, vraiment, qu'il n'y ait pas un plan pour développer les énergies renouvelables, du type équiper les bâtiments publics de panneaux solaires, on en avait plusieurs fois parlé avec Monsieur Bourquard en conseil municipal, de telle manière à diminuer ces coûts de l'énergie qui de toutes façons va être amenée à augmenter malgré la déclaration terrifiante de Macron, hier, de relancer la construction des centrales nucléaires. De toutes façons, elles vont être amenées à augmenter et donc, il faudrait anticiper et ça ne serait pas mal d'avoir un plan de développement des énergies renouvelables dans la Ville. Ça aurait vraiment du sens, aujourd'hui, de le faire. Donc, ça c'est une chose.

Juste pour répondre à Monsieur Mebarek, quand on a une décision modificative qui en l'occurrence ne porte pas sur 2 % mais plutôt de l'ordre de 3,5 %, puisqu'elle enlève plus de 3 500 000 € de crédits de paiement pour l'investissement, ce n'est pas une toute petite décision modificative. Non ! Ce n'est pas une toute petite décision modificative ! En l'occurrence, il y a plus de 3 500 000 € qui sont supprimés en investissement. Il s'agit quand même d'une décision modificative importante et qui montre – je suis désolée de vous le dire – mais qui montre une relative impréparation, incompétence même vis-à-vis des politiques que vous avez décidé de mener.

Par contre, ce que vous faites de bien, moi, super ce que vous faites, ce que vous avez dit

Monsieur Mellier sur les écoles, je n'ai rien dit là-dessus... Non, non ! Je n'ai rien dit là-dessus ! J'ai dit que l'augmentation des effectifs et les transports, ça vous pouviez anticiper et qu'on vous avait alerté là-dessus.

Monsieur Mebarek : Madame Monville, au risque d'être doublement incompetent, je vais répéter ce que j'ai déjà dit, on ne supprime pas 3 500 000 € Madame Monville. On décale 3 500 000 € à 2022 parce qu'on n'aura peut-être pas besoin de consommer autant sur l'école, le centre de loisirs et la crèche de l'Ecoquartier. On ne les supprime pas, on les décale, Madame Monville !

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, je voudrais rejoindre Madame Monville sur le fait que cette décision modificative n'est pas une petite décision. Il a quand même des montants importants qui sont modifiés à la hausse ou à la baisse : en investissement, moins 3 500 000 € de crédits de paiement.

Je voudrais d'abord réagir sur tout ce qui est en fonctionnement sur les « petits » montants. J'ai 2 / 3 questions là-dessus.

D'abord sur les montants. Là, justement la subvention de la Caisse des dépôts sur la Market place. Suite à un conseil municipal on en avait parlé. Effectivement, vous avez pris trop de subventions sur cette Market place, on rappelle qu'il y a une règle : c'est 80 % du montant maximum de subvention sur un projet. Là on était à 5 000 € au-dessus du prix de la Market place. Donc, vous devez rendre 5 000 € de subvention là-dessus.

Je voulais rebondir sur la Market place qui est un projet abandonné. C'est un échec, elle ne fonctionne plus et n'est, aujourd'hui, même plus en ligne. C'est dommage, c'est quelque chose qui a été décidé en urgence pendant le confinement et qui aurait pu être pensé bien en avant le confinement ou plusieurs années avant. Plusieurs commerçants vous en avaient parlé, avaient des projets, etc., mais ça a été décidé au dernier moment parce qu'il y avait une subvention de 10 000 € à ce moment-là et c'est un échec patent et la Market place ne fonctionne plus.

Concernant d'autres montants, j'ai le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France, vous avez reçu une notification et il est quand même de 141 776 € inférieur à ce que vous avez prévu. Je voudrais savoir pourquoi, quelle est la raison pour que ces 141 776 € manquants dans la subvention, est-ce que c'est vous qui avez mal estimé ça ou est-ce qu'il y a des choses qui n'ont pas été respectées dans le règlement de la subvention du Fonds de solidarité ?

Troisième petite question, il y a une augmentation en fonctionnement des frais d'actes et de contentieux sur différentes affaires – c'est ce qui est écrit - pour un montant de 25 166 €. Habituellement, j'ai regardé les autres budgets, il n'y a pas trop de coûts de frais d'actes et de contentieux à Melun. Donc, qu'est-ce qui s'est passé pour qu'il y ait une telle augmentation des contentieux ?

Après vos réponses, si vous le permettez Monsieur le Maire, je souhaiterais réintervenir mais cette fois-ci sur l'investissement.

Monsieur Mebarek : Sur la Région, ce n'est pas une subvention de la Région Ile-de-France, Monsieur Guion, le Fonds de solidarité Ile-de-France est une forme de dotation, c'est un système de péréquation et en fait, il y a des critères très complexes. En début d'année on évalue à peu près par rapport aux projections qui sont faites par rapport au niveau global du montant prévisionnel et, parfois, on a un peu moins ou un peu plus. C'est un peu comme fixer un montant de dotation fixée par l'Etat qui n'est pas pile poil ce qu'on avait prévu. Donc, ce n'est pas une subvention, ce sont les modalités de calcul qui font qu'on n'a pas eu ce qu'on

pensait... des fois c'est plus. Et au global c'est 141 000 € sur une enveloppe globale de 3 900 000 €. On est à la marge.

Après, il y avait une autre question... je ne m'en souviens plus... la Market place... Catherine, peut-être, Monsieur le Maire ?

Monsieur Vogel : Catherine.

Madame Stentelaire : Oui. De dire que c'est un échec total, ce n'est pas très gentil. De dire que ça a été fait en urgence, excusez-nous mais le Covid on ne l'avait pas prévu en avance non plus. Evidemment lorsqu'il a fallu aider les commerçants, on l'a fait de toutes les façons. Ça nous a permis de voir quel était l'investissement des commerçants et, justement, ça nous a permis d'évoluer et de continuer : on va remettre en place un site marchand qui sera en lien avec « Boutique Melun » puisque « Boutique Melun » le fait et ça nous arrange aussi de regrouper tous les services pour les habitants et les commerçants.

Monsieur Vogel : Merci. Kadir.

Monsieur Mebarek : Oui, je me suis souvenu, Monsieur Guion, de la question que vous aviez évoquée, c'était les frais d'actes contentieux pour lesquels on ajoute 25 000 € et la réponse est la suivante : on a au fil de l'eau, depuis l'acquisition d'appartements à Gaillardon, on a un certain nombre de procédures d'huissier qui génèrent des coûts. Nous avons par ailleurs engagé 3 expertises pour des problématiques de péril sur des immeubles. Par ailleurs, nous avons des frais de contentieux divers et variés, notamment en RH mais rien de très original. Donc le sujet c'est Gaillardon et 3 immeubles en péril.

Monsieur Vogel : Merci. Est-ce que vous avez d'autres questions ? Monsieur Guion, oui, sur l'investissement.

Monsieur Guion : Oui, sur l'investissement, oui, donc là on a une différence importante, on a moins 3 500 000 € de crédits de paiement. Vous avez dit Monsieur Mebarek, que c'est essentiellement pour le groupe scolaire de la Plaine de Montaigu, de l'Ecoquartier Woodi, et de la crèche qui sont concernés. C'est un gros projet de 17 000 000 € en tout. Effectivement, c'est un projet qui était prévu à 11 600 000 € pour le groupe scolaire et 4 800 000 € pour la crèche, soit environ 17 000 000 € et vous avez dit qu'un budget c'est une prévision. Ok, c'est une prévision mais lors du vote du budget en avril 2021, j'estime que la prévision doit être un peu plus précise que ça, on a quand même une différence de 4 000 000 € sur ce projet de 17 000 000 €.

Alors, il me semble que dans la préparation du budget, dans le budget, il y a quand même quelques principes, dont le principe de sincérité. Lorsque vous préparez le budget c'est pour informer les melunais de ce que vous allez dépenser, de comment vous aller dépenser, quand vous l'avez dépensé et pourquoi. Dans cette optique, il est essentiel d'être sincère, bien sûr, et aussi d'être prudent.

Au niveau de la prudence, dans la gestion des subventions d'investissement, justement, en recette vous avez anticipé d'obtenir presque 4 000 000 €. 4 000 000 € de subvention, là, vous n'allez pas me contredire, c'est bien une subvention de la Région qui était prévue, enfin... que vous aviez anticipé, vous l'aviez inscrite au budget pour autant, 4 000 000 € et pourtant, ces 4 000 000 €, vous ne les avez pas obtenus. Donc, ce n'était pas notifié, vous n'aviez pas, sauf erreur de ma part, de notification de la Région comme quoi ces 4 000 000 € vous étaient acquis. C'était, j'ai l'impression, une sorte de concours pour obtenir le label « Projet quartier innovant » et vous ne l'avez pas eu manifestement.

4 000 000 €, ce n'est pas rien, c'est près de 80 % de l'excédent de fonctionnement de la Ville de Melun, l'excédent est un peu plus de 5 000 000 €. C'est énorme dans la capacité d'autofinancement de la Ville de Melun, 4 000 000 € c'est presque l'entièreté de l'autofinancement, que c'est un petit peu imprudent de l'avoir inscrit ainsi au Budget Primitif en avril sans avoir reçu aucune notification de ces 4 000 000 €. Vous vous êtes dit « ça y est, c'est acquis, on y va ! ».

Et je me rappelle, c'était il y a une petite année, c'était en novembre 2020, ce n'était pas dans cette salle mais c'était au conseil municipal, au sujet de l'Ecoquartier Woodi, on faisait un bilan et il y avait déjà 900 ou 1 000 habitants dans l'Ecoquartier. Je vous avais dit que l'arrivée de l'école, du groupe scolaire, pour 2022 c'était un petit peu long sachant qu'il y avait déjà 1 000 habitants. Vous m'aviez répondu que « tout était sous contrôle, pas de problème, tout sera fait, en attendant on les met ailleurs ». Et là, ces 4 000 000 € sont reportés. Ils sont reportés sur l'année 2022 et pas en 2021.

J'ai quand même l'impression que vu l'avancée des travaux, vu l'ampleur du chantier, le retard sera plus important que ça, l'école ne pourra pas ouvrir en septembre 2022, sauf si...

Monsieur Mebarek : ... inaudible...

Monsieur Guion : N'oubliez pas que ces 4 000 000 € de la Région, vous ne les avez pas, il va falloir les financer en 2022. Donc, il va falloir nous dire ce que vous ne financez plus pour ces 4 000 000 €. Je vous rappelle que la capacité d'autofinancement de la Ville de Melun c'est à peu près ça, ce n'est pas 15 ou 20 000 000 €. A moins que vous ne fassiez 4 000 000 € d'endettement supplémentaires pour le faire et aller plus vite ? Et même si vous le faites, je ne vois pas comment les entreprises ne pouvant plus travailler en 2021, parce que vous n'avez plus les crédits là-dessus, il y a quand même 1 700 000 € là-dessus qui sont reportés. Je ne vois pas trop comment ça va avancer aussi vite pour ouvrir l'école en septembre 2022.

Je voulais vous dire qu'au niveau du budget vous avez été quelques peu – si je puis me permettre – un peu insincère vis-à-vis des melunais qui pensaient que l'école allait arriver en septembre 2022 et vous avez été très imprudent là-dessus. Voilà, il vaut mieux être prudent quand on demande une subvention, qu'on participe à un concours « quartier innovant », là, manifestement, la Région ne l'a pas estimé comme innovant. Effectivement, quand on le regarde un petit peu de loin, ce n'est pas un quartier innovant ou un projet innovant, c'est un quartier isolé pour l'instant.

J'ai peur pour les habitants de ce quartier, l'école, ils ne vont pas l'avoir tout de suite tellement elle a pris de retard, tellement vous avez été imprudent et tellement votre budget était insincère, à mon avis !

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Bon, c'est insincère, et... Il ne faut pas mélanger l'opération quand on considère qu'elle va coûter 17 000 000 € et le décalage des crédits sur 2022. Elle continuera à coûter 17 000 000 € l'opération. On n'est pas en train de dire « 17 000 000 €, on a enlevé 4 000 000 €, on a été insincères. On avait anticipé un projet à 17 et finalement c'est 4 de moins ! ». Mais pas du tout ! On est sur une opération à 17 000 000 € !

Et subvention, Monsieur Guion, subvention ou pas de la Région, on aurait engagé 17 000 000 € ! Vous n'imaginez pas qu'on construit des projets.. l'école Decourbe on est en train de la concevoir en fonction de potentiellement la subvention qu'un tel ou un tel nous donnera ! On conçoit une école par rapport à nos besoins, par rapport à une conception architecturale, par rapport à des enjeux thermiques. Il y a un montant derrière, on l'inscrit, le Maire valide le

principe, on le valide ici, et après on l'inscrit aux finances. On le finance par de l'autofinancement, par des subventions, par l'emprunt, et tout ça s'équilibre !

L'école de l'Ecoquartier, Monsieur Guion, on n'a pas attendu le label « quartier innovant » pour la faire, elle aurait été faite à 17 000 000 € de toute façon !

Après, j'ai répondu tout à l'heure à... Catherine, je crois, ça nous arrive très régulièrement d'inscrire en prévision budgétaire des recettes et de ne pas les retenir in fine en décision modificative parce qu'elles ne sont pas accordées ! Ce n'est pas la première fois que des subventions ne nous sont pas accordées et on corrige derrière. Je l'ai dit tout à l'heure et j'ai cité des exemples. Mais vous allez me dire « oui mais on ne parle pas de 500 000 €, on parle de 3 500 000 € ». En principe ça ne change rien, c'est toujours la même chose : on a une opération globale de 17 000 000 € étalée sur plusieurs exercices, on la finance à travers divers moyens et il y a cette subvention. Cette subvention, on l'a très bien, on l'a pas on la supprime de notre budget mais on continuera quand même à financer l'opération, on n'a pas menti aux melunais ! Il y aura bien une école, un centre de loisirs, une crèche, pour 17 000 000 € dans des bâtiments archi modernes et qui seront livrés, Monsieur Guion, en 2022, à la rentrée 2022. Là encore, vous croisez et mélangez deux sujets : c'est le niveau d'avancement physique des travaux qui est le décaissement, derrière, des factures, ce n'est pas la même chose. Les entreprises, elles continuent à avancer sur le chantier. En fait, cette avancée de travaux se fait pour une livraison à la rentrée de septembre 2022. Les factures que l'on pensait qui allaient tomber de manière plus anticipée, et bien non, on ne les aura qu'en 2022. On reçoit régulièrement des factures mais pas ce qu'on avait imaginé mais pour autant les travaux avancent. Il nous arrive même, Monsieur Guion, de courir après les factures ! Quand on a bouclé l'exercice, on a inscrit un certain nombre de dépenses pour éviter d'avoir à payer ces factures en 2022, on insiste auprès des entreprises qui ont déjà réalisé les travaux, pour qu'elles nous adressent leurs factures !

Donc, ne mélangeons pas ! L'opération va bien se faire, elle coûte 17 000 000 €, elle est financée, la subvention n'est pas accordée mais on a tout à fait la capacité de financer cette opération avec une livraison en septembre 2022 mais avec des crédits de paiement qui sont décalés à 2022. Ça ne remet pas en cause l'opération.

Monsieur Vogel : Brigitte ?

Madame Tixier : Oui, merci Monsieur le Maire. Je voulais juste apporter une petite précision s'agissant de l'avancée de cette école qui, je le rappelle, comme l'a dit mon collègue, sera particulièrement innovante avec une ossature bois et des matériaux bio sourcés et qui feront en sorte de proposer à ces petits écoliers qui vont venir pendant des dizaines d'années, une qualité sanitaire absolument irréprochable.

Mais surtout, aussi, par rapport à votre questionnement sur le fait de ne pas avoir fait construire l'école plus tôt. Eh bien, c'est tout à fait la réponse que je vous ai fait il y a quelques conseils municipaux plus tôt, s'agissant des commerçants. Il est hors de question de faire fonctionner une école avec une classe de CE2 où il y aurait 3 gamins, une classe de CM1 où il y aurait 4 gamins. Enfin, c'est juste une question de bon sens, on ne peut pas fonctionner, faire fonctionner une école, avoir des frais de fonctionnement avec des personnels pour des gens qui viendraient au fur et à mesure au fil de l'eau. Ce n'est pas possible. Là, c'est juste ce qui avait été prévu et que cette école serait livrée au cours de la réalisation de la tranche 2 de ce projet de l'Ecoquartier.

Et je vous rassure ce projet va bien, l'école sera livrée à temps, nous avons de réunions régulières avec les Services techniques et les cabinets d'architectes, nous allons sur place, il n'y a aucun souci. Nous ne pouvons pas laisser dire l'inquiétude pour les parents de laisser dire que les travaux sont retardés.

Pour l'isolement de ce quartier, je rappelle juste que les travaux du barreau nord sont terminés. Maintenant tout le monde circule sur ce barreau nord et que maintenant le boulevard urbain va commencer à être travaillé par le Département. Je rappelle que ce n'est pas de la compétence de la Ville mais du Département, et que le Département est en train de démarrer les travaux et que prochainement ce quartier ne sera plus isolé mais relié à la Ville, comme il a été prévu, par deux carrefours à feux qui rejoindront le quartier de Montaigu.

Monsieur Vogel : Merci Brigitte. Oui ? Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrais juste dire quand même et répondre à Madame Tixier. D'une part, vous faites beaucoup plus de célérité quand il s'agit de construire du logement que quand il s'agit de construire des équipements publics. Ça c'est la première remarque. La deuxième, c'est que le bon sens dont vous parlez, Madame Tixier, ce n'est pas du bon sens, c'est ce qu'on appelle du néolibéralisme qui fait que l'on a privé les services publics de moyens.

Moi, quand j'étais gamine, il y avait des écoles avec des classes uniques, y compris dans tous les villages de France, quand il n'y avait pas beaucoup d'enfants parce qu'on considérait qu'enseigner aux enfants, avoir une école, c'était plus important que de faire attention à engranger de l'argent plutôt que de construire des services publics. Engranger de l'argent au bénéfice de grandes entreprises du BTP parce que quand j'ai vu les camions Lafarge tourner dans l'Ecoquartier, Lafarge qui a financé Daech... quand j'ai vu les camions Lafarge tourner dans l'Ecoquartier, j'ai eu honte ! Je me suis battue pendant des années contre cet Ecoquartier qui a détruit le bois de Montaigu et qui en plus finance des entreprises qui ont-elles-même financé des terroristes !

Donc, moi, je suis désolée, mais cet Ecoquartier c'est un scandale du début à la fin et arrêtez de nous dire qu'il s'agit de bon sens quand on ne sait pas financer une école et que par contre on enrichit des entreprises comme Lafarge !

Monsieur Vogel : Merci. J'ai du mal à comprendre pourquoi vous vous énervez et que vous vous mettez dans tous vos états ? On parle de Lafarge et Daech alors qu'on est dans l'Ecoquartier. Revenons à nos moutons ! Monsieur Guion à vous la parole.

Monsieur Guion : Oui, j'ai bien entendu vos réponses Monsieur Mebarek et Madame Tixier mais vous allez avoir du mal à nous faire croire qu'en décalant des crédits de paiement pour 1 700 000 € d'une année sur l'autre, les entreprises vont avancer aussi vite. C'est juste du bon sens. Comme semblait l'expliquer Madame Tixier, quand on paie 1 700 000 € une année plus tard, s'est compliqué d'avoir les travaux qui se font aussi bien !

C'est donc légitime que je vous interpelle là-dessus sur la sincérité et la prudence de votre budget parce que les habitants de l'Ecoquartier s'inquiètent de cette école, c'est juste légitime. Voilà !

Monsieur Vogel : Kadir, vas-y.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, vous êtes allé les voir quand les habitants de l'Ecoquartier pour leur poser la question ? Dites-moi ? Non, mais, dites-moi ? Parce qu'à lancer de grandes pétitions de principe, des affirmations comme ça ! Vous êtes allé les voir quand et leur avez posé la question « êtes-vous inquiets de la livraison de l'école ? » !

Monsieur Guion : Mais je peux aller les voir tous les jours parce que j'habite à Melun, Monsieur !

Monsieur Mebarek : Etes-vous allé les voir puisque vous dites être allé les voir !

Monsieur Guion : Oui, Monsieur ! Vous voulez des écrits, des vidéos, des interviews ?! Tout ce que vous voulez !

Monsieur Vogel : Non ! Stop ! S'il vous plait ! Ca suffit comme ça. Madame Durand a demandé la parole. Ségolène.

Madame Durand : Oui, merci. Moi, je vais changer de sujet si vous voulez bien.

Monsieur Vogel : Pardon ?

Madame Durand : Je vais changer de sujet.

Monsieur Vogel : Très bien ! Changez de sujet !

Madame Durand : Je vais parler du « projet de crèche RAM Gatelliet - abandon du projet ». Déjà, c'est plus un RAM, ça s'appelle un Relai petite enfance, à titre d'information. Je vais revenir sur un ancien conseil municipal et je vais citer les propos de Monsieur Mellier dans un article de la presse locale du 23 décembre 2020 à propos du RAM, où il disait « qu'il y a actuellement un déséquilibre de la répartition de l'offre dans la ville et une telle structure pourrait être créée dans le centre-ville ou le quartier sud ». Jusque-là, tout va bien, nous sommes d'accord. Maintenant, mon interrogation c'est pourquoi abandonne-t-on le RAM ?

Madame Monville : C'est quoi le RAM ?

Madame Durand : C'est le Relai Assistantes Maternelles. Maintenant c'est le Relai petite enfance.

Monsieur Vogel : Emmanuel, donc, pourquoi abandonne-t-on le RAM ?

Monsieur Adjouadi : Alors, je vais répondre à Madame Durand que nous ne l'abandonnons pas du tout le RAM. En effet, dans un premier temps nous avons identifié ce lieu à Gatelliet, on a fait intervenir les Services techniques, il y a eu une estimation des coûts. Après, on a réfléchi et on a vu que la rue avait différentes problématiques... En tout cas, on est sur un autre projet. Le Relai petite enfance n'est pas du tout abandonné, on mène des réunions régulièrement et on a une solution qui devrait être proposée dans les prochains mois.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Durand.

Madame Durand : Donc, ça veut dire que dans les prochains mois, nous allons avoir une deuxième RAM en 2022 si j'écoute vos propos ?

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Dès que nous aurons terminé nos concertations, comme nous l'avons indiqué, et comme Monsieur Mellier l'avait bien indiqué dans cet article, ce RAM sera prévu.

Monsieur Vogel : Oui ?

Madame Durand : Alors, j'ai un autre sujet. En début de conseil, Monsieur Guion a remercié les services pour la retranscription des comptes-rendus qui est une tâche assez difficile.

Nous nous étions réunis avec Madame Monville et Monsieur Mellier concernant le Règlement intérieur et nous avons justement évoqué cette lourde tâche de tout retranscrire et avons émis l'idée d'un logiciel qui pouvait aider, justement, à la retranscription de ces comptes-rendus. Nous étions tombés d'accord tous les trois Monsieur Mellier, Madame Monville et moi-même. Je m'étonne de ne pas le voir apparaître dans cette délibération, ce logiciel.

Monsieur Mellier : Je confirme tout à fait notre réunion sur le Règlement intérieur et on essayait de trouver un consensus, que nous avons d'ailleurs trouvé, sur le Règlement intérieur et ça faisait partie des propositions.

Le problème, moi je ne suis pas un technicien de ces choses-là, mais on m'a expliqué que c'était assez compliqué. Pour l'instant, on n'a pas eu de propositions pour un tel logiciel. On est donc resté sur la retranscription à l'ancienne, c'est-à-dire que l'agent a le casque, écoute, retranscrit, corrige et fait relire tout ça. On en est là.

Madame Durand : Il serait peut-être judicieux de commencer à chercher ce logiciel et, justement, permettre au service de réduire la charge de travail sur ces comptes-rendus qui sont assez longs.

Madame Monville : ... inaudible...

Monsieur Vogel : Bon, d'accord. Moi je voudrais simplement dire deux choses quand même. Monsieur Guion, je trouve que le débat est un peu surréaliste parce qu'on ne peut pas accuser une municipalité, quelle qu'elle soit, quelle que soit sa couleur politique, de faire des comptes qui ne sont pas réguliers et sincères, comme vous venez de le faire. Vous savez, ce sont les deux conditions d'une comptabilité légitime.

Vous nous accusez, vous employez des mots à tort et à travers, c'est incroyable ! Nos comptes sont parfaitement sincères ! Le bilan de ce projet et tout à fait sincère et on a le droit de demander une subvention même si on n'est jamais sûrs de l'avoir. On ne peut pas reprocher à la Municipalité d'avoir demandé une subvention qu'elle n'a pas obtenue. Si vous ne remplissez pas les critères, vous ne l'avez pas mais on peut quand même la demander. Notre projet se fera quand même, comme Kadir l'a très bien expliqué.

Quant à vous, Madame Monville, on ne peut pas accuser. Tout à l'heure, on a quand même eu le droit à ça pendant 10 minutes. On ne peut pas accuser une Municipalité d'être incompétente parce qu'elle fait un budget modificatif dans ses proportions-là ! Enfin, c'est quand même incroyable !

Vous avez le droit. Le droit de critique, c'est un droit naturel, c'est démocratique, mais pas à tort et à travers, il faut rester objectif. Vous voyez, moi, jamais je ne vous accuserais... un bilan que ne serait pas sincère... c'est grave ce que vous dites quand même ! Il faut employer les mots à bon escient. Vous n'êtes pas d'accord, et bien moi je ne suis pas d'accord avec vous

Maintenant, on va passer au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté par 10 voix contre et 32 voix pour, le Conseil Municipal :

VOTE la Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2021, équilibrée en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	+	533 597,08 €
Investissement :	-	3 235 465,82 €
Total :	-	2 701 868,74 €

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

8 - PASSATION D'ECRITURES D'ORDRE NON BUDGETAIRES CONCERNANT L'AMORTISSEMENT DU BIEN 201901-00003 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTES 28184 ET 1068

Monsieur Vogel : Kadir, délibération suivante.

Monsieur Mebarek : Oui, c'est une toute petite délibération de correction d'un inscription d'amortissement qui avait été passé à tort pour un montant de 755 €.

Il est proposé de procéder à une écriture comptable neutre budgétairement pour neutraliser cet amortissement qui avait été réalisé de manière erroné.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Oui, Ségolène ?

Madame Durand : On parle de mobilier, c'est bien ça ? Est-ce que vous pouvez nous dire de quel type de mobilier il s'agit ?

Monsieur Mebarek : Là tout de suite, je ne peux pas mais je pourrai vous dire... Du mobilier de la crèche Les Oursons.

Monsieur Vogel : On passe au vote : opposition ? Abstention ? Adopté. 4 Abstentions ? Non, 9 abstentions.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

VOTE les écritures comptables suivantes :

- Débit du compte 28184 « Amortissement mobilier » : 755.90 €
- Crédit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » : 755.90 €

PRECISE que ces écritures sont d'ordre non budgétaires.

9 - PLAN DE RELANCE - CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE DE FRANCE

Monsieur Vogel : délibération n° 9, Kadir.

Monsieur Mebarek : Non, ce sera Henri.

Monsieur Mellier : Oui, car il s'agit d'une délibération qui concerne les écoles. Vous l'avez lu, sûrement, il s'agit du plan détaillé du Plan de relance continuité pédagogique, l'appel à projets pour le socle numérique dans les écoles élémentaires.

Donc, cet appel à projet a été lancé le 15 janvier 2021, je l'ai ici, donc ouverture de la plateforme ; 31 mars, fermeture de la plateforme ; courant mars, retours et conventionnement, exécution des accotes, etc.

Donc, c'est la délégation numérique académique qui a lancé ça. Il y a eu deux écoles sur Melun. Il faut qu'on explique bien les choses : en ce qui concerne le Plateau nord, ils n'étaient pas concernés parce que tout ce qui est numérique est subventionné dans le cadre de la DPV (la Dotation de Politique de la Ville) qui est circonscrite au Plateau nord. Donc, en l'espèce, les deux écoles que vous avez... l'originalité de cette délibération, c'est qu'elle a une école publique qui s'appelle Pasteur qui a répondu à l'appel à projets qui a été retenu, qui a été validé. Et une école élémentaire privée qui s'appelle Jeanne d'Arc qui a déposé un projet et qui a été validé parce qu'elle en avait le droit. C'est bien l'école de la République quand ils sont conventionnés... attendez ! Vous êtes terrible, Madame Monville ! Vous êtes terribles de ne pas reconnaître les choses ! Peu importe ! La loi c'est la loi ! Que vous soyez contre la loi Debré, c'est votre problème, mais la loi, c'est la loi ! Quand les écoles respectent les conventions, elles sont éligibles également à des subventions d'Etat.

Je vous rappelle, Chère Madame Monville, qu'elle est contrôlée par la même Inspectrice que les écoles publiques qui va à l'école Jeanne d'Arc contrôler les profs, contrôler les programmes, etc.

Madame Monville : ... inaudible...

Monsieur Mellier : Peu importe ! L'école Jeanne d'Arc était éligible, elle a déposé un dossier qui a été validé par l'Académie et qui a donc prospéré.

Alors, qu'on soit bien clair, nous, pour Jeanne d'Arc, nous sommes juste une boîte aux lettres : on va recevoir la subvention pour Jeanne d'Arc et on va la reverser à 100 % à Jeanne d'Arc ! C'est tout ce que l'on fait dans l'histoire. On ne donne pas un avis, on ne dit pas si c'est bien ou si ce n'est pas bien.

Pour Pasteur, on a donné un avis et on a trouvé que c'était très bien et on a dit « ok, on y va pour Pasteur pour le programme que la Directrice a fait ! ».

Vous avez les montants, pour l'école Pasteur c'est 20 968 € et 13 253 € au niveau du plan de relance. Pour l'école élémentaire Jeanne d'Arc, c'est 48 700 € le projet et 27 550 €. Soit 48 803 € de subventions...

Madame Monville : ... inaudible...

Monsieur Mellier : Mais parce qu'ils ont déposé un projet ! C'est leur projet qui est le double... écoutez... j'espère qu'il y a beaucoup de parents de Jeanne d'Arc qui vous écoutent et qui doivent vous trouver assez intolérante pour ce sujet. Ce n'est pas votre genre

normalement. Tant pis pour vous, vous vous mettez des bâtons dans les roues. Voilà, ce sont des melunais comme les autres !

Donc, à partir de là, on dit qu'on approuve la convention de financement – j'espère quand même, on autorise le Maire ou son représentant à la signer et on dit que les recettes seront inscrites et on dit que les crédits relatifs à la subvention à reverser à Jeanne d'Arc seront inscrits au Budget Primitif. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci Henri. On passe au vote ? Oui ? Madame Prim.

Madame Prim : Oui, en fait j'ai une question : quel matériel précisément est fourni à Pasteur. En fait, je tiens à vous dire que pour l'instant seuls 4 enseignants sur les 14 bénéficient d'un ordinateur dédié à la classe et dont un devenu obsolète.

Par contre, on a des vidéoprojecteurs, parfait mais pourquoi des ordinateurs n'ont pas été fournis avant les vidéoprojecteur ? Est-ce que ce projet, ce financement, concernera enfin des ordinateurs dédiés aux classes. Je regrette que ce n'ait pas été fait avant. Est-ce que ça concernera aussi le réseau Wi-Fi qui, malgré les maintes réparations, continue de bugger et, donc, les enseignants continuent de se connecter sur leurs propres connexions ? Voilà.

Alors, justement sur ces ordinateurs, quand un enseignant utilise son ordinateur personnel, le problème c'est que quand il ne peut pas assurer le cours et qu'il est remplacé, il n'a pas de matériel à transmettre à son successeur parce que toutes ses recherches, toutes ses préparations sont sur son ordinateur personnel.

Donc, voilà, je veux bien savoir ce que c'est.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Donc, je vous rassure, le projet, il y a 15 iPad qui vont être mis à disposition. Tout ça est prévu.

En ce qui concerne le réseau, ça n'a rien à voir, tout ça n'est pas financé. D'ailleurs, on fait une réunion récemment avec l'Inspectrice, avec le Directeur et le nouveau responsable de la DMSI et la Ville de Melun. En fait, le problème d'un certain nombre d'écoles de Melun, c'est qu'elles ne sont pas reliées à la fibre. Mais ça arrive, dès que ça va être fait, ça va être 100 % pas de problème ! On ne peut pas non plus, d'un coup de baguette magique, faire en sorte que ! La fibre, c'est la seule solution pour avoir un débit normal, un débit performant et ne pas avoir de bugs permanents. Ça, c'est la réponse technique, acceptez-la, moi, je l'accepte, je l'attends comme tout le monde. Il y a l'opérateur fibre (Orange), il y a la Ville, on l'a vu en Communauté d'Agglo, Madame Monville le sait, tout ce projet a été fait, il avance petit à petit, pas aussi vite qu'on ne le voudrait mais il y a eu une année et demie de Covid et ça n'a pas été facile pour tous ces opérateurs pour travailler non plus.

Donc, voilà, l'ensemble du projet de Pasteur a été accepté, c'est-à-dire 15 ordinateurs, Appel TV, etc.

Monsieur Vogel : Merci Henri. Madame Prim.

Madame Prim : Oui, juste un petit retour. Pourquoi il a fallu attendre une demande de Pasteur pour que les enseignants soient équipés alors que dans d'autres écoles ça ne faisait pas partie de projets et les écoles ont été elles-mêmes équipées ? On aurait pu faire d'autres types de demandes si on avait été équipés en amont. Voilà.

Monsieur Mellier : Je suis désolé mais vous avez une aptitude à déformer la réalité Chère Madame ! Ce n'est pas ça du tout... ça c'est terrible, non, ce n'est pas bien ! Ce n'est pas bien

du tout parce que ce n'est pas ça du tout. D'ailleurs, la demande au départ elle est sur les vidéoprojecteurs et les tableaux numériques. C'est ça la demande de toutes les classes. Ensuite, les produits personnels pour les enfants, vous avez déjà des classes mobiles, vous oubliez de le dire ! Ils ont une classe mobile. Ce sont des ordinateurs que l'on déplace et que l'on transporte. J'ai assisté à des séances de travail dans les écoles et ils ne sont pas tout le temps, tous les jours, derrière leur ordinateur, il y a quand même un enseignement un petit peu classique aussi ! Voilà !

De toute façon, sachez aussi, que si ça n'avait pas été fait avec le Plan de relance, ça aurait été fait comme on l'a fait nous, comme on l'a fait pour Cassagne avant. Pasteur, ça aurait été cette année, on l'aurait financé sur le crédit 2022 qui est inscrit pour plus de 100 000 € et on aurait dépensé 15 000 € pour Pasteur. Voilà la réalité ! Là, on a la chance d'avoir un Plan de relance, ça nous aide.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Je réponds juste que ces ordinateurs ne sont pas là juste pour donner du tout numérique aux enfants. C'est pour permettre aux enseignants de préparer leurs cours. Voilà.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, deux choses sur cette délibération. La première, c'est quand même manquer d'ambition en mobilisant le Plan de relance pour ça. En effet, le Plan de relance qui pourrait aujourd'hui financer des projets plus importants, comme celui de la transition énergétique de notre ville et, accessoirement, de notre agglomération. On trouve, de manière générale dans notre groupe, que vous avez une manière d'utiliser ce levier qui est très timide, très timorée par rapport à ce que ce levier pourrait nous permettre de faire. Donc, ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, ça je l'ai déjà dit plusieurs fois ici et je le redis avec d'autant plus d'insistance que, justement, la crise Covid est passée par là, c'est le déploiement du numérique dans les écoles. Evidemment, aujourd'hui, on est tous équipés, vivre dans cette société sans être équipés numériquement et sans utiliser cet outil numérique, c'est devenu très compliqué. Dans le même temps, on sait que l'industrie numérique est l'industrie qui croît le plus en termes de consommation d'énergie. C'est 10 % de plus, chaque année, l'industrie du numérique et ce sont des ressources naturelles considérables qui sont extraites et qui engendrent de nombreuses pollutions et d'exactions en terme de droits humains très importantes - on pense au Congo avec lequel on a un lien particulier et au combat du Docteur Mukwege, très largement lié aux industries extractivistes présentes.

Voilà, moi, j'ai quand même une petite interrogation là-dessus. J'ai plus qu'une petite interrogation là-dessus mais je me rends bien compte de la difficulté dans laquelle on est quand on parle de ces sujets-là : d'un côté, il faut fournir ces outils-là parce qu'on en a besoin pour s'insérer dans la société, il faut apprendre à les faire fonctionner. D'un autre côté, on sait que ce sont des outils qui malheureusement encouragent la crise écologique dans laquelle on est et qui produit, entre autre, le Covid, qui rendent ces outils indispensables. On est dans une sorte de cercle vicieux terrible.

Monsieur Vogel : Merci. Pas d'autres observations ? On passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de financement « Appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » avec la Région Académique d'Ile de France.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents y afférant.

DIT que la recette sera inscrite au budget primitif 2022.

DIT que les crédits relatifs à la subvention à reverser à l'institution Sainte Jeanne d'Arc seront inscrits au budget primitif 2022.

10 - GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 100% DU PRÊT N° 126297 D'UN MONTANT TOTAL DE 1 922 963 € - FSM - DESTINE A FINANCER LA CONSTRUCTION EN VEFA DE 26 LOGEMENTS SITUES 4 RUE DAJOT A MELUN

Monsieur Vogel : Délibération n° 10. Kadir.

Monsieur Mebarek : Il s'agit d'une garantie d'emprunt sollicitée par FSM pour la couverture d'un emprunt d'un montant de 1 992 963 € en vue de la construction de 26 logements sociaux, 4 rue Dajot, à hauteur de 100 %.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Honnêtement, vous n'en avez pas marre de voir des immeubles de logements sociaux fleurir un petit peu partout dans la commune ?! Parce que moi, personnellement, au bout d'un moment... Si vous voulez, encore une fois, je l'ai déjà dit, les logements fleurissent plus vite que ne fleurissent les équipements publics. On l'a dit, on le redit, c'est un long débat. Encore une fois, je demande, comme je l'ai déjà demandé plusieurs fois, à ce qu'on se réunisse autour de la table et qu'on puisse faire un point sur tous les logements qui sont en train de se construire dans cette commune.

Des logements sociaux, pourquoi ? Parce qu'il faut aussi rappeler 700 000 € de fouilles archéologiques sur le promoteur qui souhaitait à la base construire sur cet emplacement.

Donc, honnêtement, on s'abstiendra sur cette délibération parce que la montée en puissance des logements commence à être un petit peu trop élevée contrairement aux équipements publics, encore une fois.

Monsieur Vogel : On passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ?

Madame Monville : Attendez !

Monsieur Vogel : On vous attend toujours !

Madame Monville : Monsieur le Maire... Alors, sur cette délibération, vous construisez du logement social, on ne peut que se féliciter du logement social mais, encore une fois, c'est du logement social intermédiaire, c'est pas du logement social... je l'ai déjà dit 25 fois, ça prive

de nombreuses familles de pouvoir accéder à des logements de manière pérenne et dans de bonnes conditions et ça, c'est dramatique étant dans la situation dans laquelle on est. Mais, je voulais dire qu'il est récemment sorti un article dans le Parisien, que vous avez dû voir, Monsieur le Maire, qui faisait état de la vacance en Ile-de France, et Melun était particulièrement mal classée puisqu'elle arrivait dernière. C'est-à-dire qu'à Melun, il y a 16 % de vacance de logements. Alors, nous à la louche, lors des dernières élections municipales, j'avoue, on a exagéré les chiffres, on a dit 20 %, mais on n'était pas loin. Donc, on a 16 % de vacance de logements à Melun, mais on construit, on construit, on construit... Mais quelle est donc cette folie qui fait que nous détruisons la nature, que nous nous rendons beaucoup plus vulnérables face au réchauffement climatique et vous avez vu comme la situation s'accélère, malheureusement, et en même temps on a 16 % de vacance. Alors, le Maire a des leviers, c'est compliqué, ça je suis d'accord. Mais le Maire a des leviers pour régler ce problème-là. Donc, qu'est-ce que vous comptez faire.

Monsieur Vogel : Les vacances, vous savez, c'est un phénomène normal puisqu'on est en plein PNRU et qu'il y a des tours qui sont entièrement vides et qui vont être démolies. Ça s'explique comme ça le chiffre et c'est comme ça qu'on a un chiffre décalé par rapport à beaucoup d'autres villes. On est en pleine reconstitution aussi. Pour l'une, si j'ai bien compris, on ne fait pas assez social, pour l'autre, on fait trop social. On a une opposition... on est vraiment au centre. On passe au vote ? Opposition ? Mettez-vous d'accord... abstention ? Donc vous, vous vous abstenez ? d'accord. Merci. C'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

Article 1 : L'Assemblée délibérante de Melun accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 922 963 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 126297 constitué de 3 lignes de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : **La garantie est apportée aux conditions suivantes** :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

11 - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS 2021-2024 DES CENTRES DE LOISIRS AVEC LA CAF

Monsieur Vogel : Délibération n° 11, Henri.

Monsieur Mellier : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une opération de reconduction, de renouvellement des conventions d'objectif et de financement pour les trois ans de 2021 à 2024 pour les centres de loisirs avec la CAF. Ça concerne essentiellement la CAF qui a proposé à la Ville de Melun de renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2024, les conventions pour l'ensemble des centres de loisirs.

Je vous rappelle qu'il y a trois conventions qui sont jointes, ce sont les mêmes, ce sont simplement les titres qui changent : la prestation de service accueil extrascolaire, l'accueil de loisirs périscolaire et l'accueil adolescents.

On rappelle que le montant pour la dernière année de référence 2019, on avait reçu un peu plus de 100 000 € de subventions de la CAF. On se dirige vers de montants identiques, peut-être revalorisés.

On demande au Conseil d'approuver les termes de la convention, d'autoriser le Maire ou son adjoint à les signer et dire que ce sont des recettes qui seront inscrites au Budget municipal de 2022. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci Henri. On passe au vote ? Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes des Convention d'Objectifs et de Financement de l'« Accueil Adolescent », Périscolaire et Extrascolaire avec la Caisse d'Allocation Familiale pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, concernant l'ensemble des accueils de loisirs municipaux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdites conventions.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au Budget municipal.

12 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE - ACCUEIL LOISIRS (ALSH) - ' ACCUEIL ADOLESCENTS ' PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE AU SEIN DES ESPACES JEUNES AVEC LA CAF

Monsieur Vogel : Délibération n° 12, Noël.

Monsieur Boursin : Oui, Monsieur le Maire. Il y a un parallélisme des formes puisque c'est une subvention à destination des Espaces jeunes puisqu'il y a eu une observation de la CAF sur deux domaine : 1/ il y avait à vérifier la conformité des locaux des Espaces jeunes qui étaient mis à disposition... vous n'entendez pas ? Pardon ! Je parle plus près du micro. Donc, je disais, une nouveauté pour le Service jeunesse que de rentrer en convention avec la CAF. Il y avait d'une part des observations de la CAF qui devaient être conduites depuis environ 2

années : 1/ sur la conformité des locaux ; 2/ sur le projet pédagogique qui était en place ; 3/ sur la réalité des prestations qui étaient proposées par le Service jeunesse.

Sur proposition de la CAF, ils souhaitent conventionner, comme pour les centres de loisirs, c'est le même principe, pour pouvoir accompagner les projets éducatifs et, un petit peu comme pour les centres de loisirs, c'est aux résultats et aux heures qui sont réalisées, au nombre de personnes qui sont concernées que la subvention définitive, celle qui sera calculée par la CAF sera attribuée.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Oui, nous sommes ravis, bien évidemment, que cette convention se fasse. Juste rappeler que lorsqu'elle a été créée, Claude Bourquard, vous a proposé d'y souscrire et nous sommes contents que vous le fassiez. Merci.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote ?

Monsieur Boursin : Je rappelle que nous avons bien pris en compte la demande de Monsieur Bourquard mais que nous n'avons pas de locaux qui étaient conforme à cette époque-là. Il y avait une architecture du Service jeunesse où il fallait qu'il y ait des directions, des animateurs, etc. Donc, toute une chaîne qui nous empêchait de postuler sauf à dire à la CAF que « on ne peut pas être recevable ».

Donc, la n° 13...

Monsieur Vogel : Attends, on n'a pas encore voté ! Opposition ? Abstention ? Adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes des Convention d'Objectifs et de Financement de l' « Accueil Adolescent » Periscolaire et Extrascolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville pour les activités des Espaces Jeunes.

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces y afférent.

13 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A UNE ASSOCIATION D'UN LOCAL ASSOCIATIF - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibération n° 13. A toi Noël.

Monsieur Boursin : Merci. Là, il s'agit d'une convention de mise à disposition pour une association. Cette association existe sur l'Almont depuis plusieurs années et qui a déjà été en exercice sur ce site à l'époque de Fidamuris et qui intervient, pour la plupart de ses actions, sur le soutien scolaire. Elle a demandé à bénéficier d'une mise à disposition. Nous avons donc accepté cette mise à disposition et allons accompagner cette association et la mettre dans le réseau pour les actions ou le suivi scolaire puissent être dans une logique de coordination avec l'ensemble des autres dispositifs qui s'occupent de l'aide ou du soutien scolaire.

Monsieur Vogel : Oui, Ségolène.

Madame Durand : Oui, est-il possible d'avoir un peu plus d'informations sur cette association.

Monsieur Boursin : J'ai cherché tout à l'heure sur l'ordinateur car je voulais aller chercher le dernier rapport d'activité et je n'ai pas réussi à aller sur le réseau. J'attendais un peu la question. Je vous propose de vous faire parvenir les rapports d'activité qui montrent ce que fait cette association et de comment elle est conduite. Le service Vie associative va se faire un plaisir de faire un document pour les deux groupes.

Monsieur Vogel : Très bien. Oui ? Laquelle des deux ?

Madame Durand : Ce qui serait bien c'est que quand on vote une délibération sur une association, on ait ces documents avant et qu'on ne soit pas obligés de vous les demander parce que quand on vous demande des documents, parfois, ça met plus de deux mois et parfois on est obligés de faire la relance (cf mon mail de ce matin). Là, si vous voulez, on nous demande de voter sur une association, qu'on veut aider car on est totalement pour la transparence et l'aide aux associations, il n'y a pas de souci, mais pour nous, qui travaillons tous les points du conseil municipal et qui cherchons toutes les informations et tous les documents, c'est quand même plus sympa de nous les donner en amont.

Monsieur Vogel : D'accord, c'est bon ? Oui, Monsieur Saint-Martin. Ah ! Pardon ! Madame Asdrubal d'abord, pardon, et après Monsieur Saint-Martin.

Madame Asdrubal : Oui, j'allais rebondir sur ce que disait Ségolène mais c'est bon, elle a tout dit à ce sujet-là.

Par contre, je voulais savoir, la Ville de Melun loue ce local au bailleur Habitat 77, donc j'imagine que le Président de cette association remerciera chaleureusement ce bailleur, Habitat 77.

Eau, électricité, gaz, dans l'annexe, c'est indiqué que ce sera à la charge de cette association. Je voudrais savoir, de manière générale, toutes les associations ont ce même type de convention, à savoir des locaux qui sont prêtés par la Ville, la Ville les loue aux bailleurs. Est-ce qu'ils ont tous ce type de convention avec eau et électricité à leur charge ou est-ce qu'ils peuvent payer, aussi, quelque chose à la mairie ?

Monsieur Boursin : Tous les fluides sont à la charge des associations. Je voudrais que tu précises la question, excuses-moi. Tu parles de toutes les associations, des 400 associations ou de toutes celles qui sont sous convention ou convention d'objectifs ou qui sont subvention plus convention ? Parce qu'il y a quand même des écarts qui existent au niveau des associations : il y a des associations sportives, des associations caritatives, des associations de mise à disposition...

En règle générale, chacune des conventions, le principe de base est que les fluides soient à la charge de l'association ou qu'il y ait des contreparties qui existent et, dans ces cas-là, elles sont dans les conventions d'objectifs.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, moi j'avais à peu près la même question, sur quel type d'association. Là, on a une vague périphrase pour essayer de caractériser son activité mais ce n'est pas suffisant. Il nous faut un rapport, quelque chose, là on a une convention, on voit à peu près « très » largement mais c'est quel type d'accompagnement scolaire, c'est quel

public, c'est quels niveaux, c'est quel type d'intervenant.

C'est la moindre des choses de le savoir car on engage la Municipalité qui fournit un local et ce n'est pas rien de fournir un local sur une durée déterminée, longue, etc.

Donc, moi, je suis vraiment surpris qu'on soit amenés à voter pour ce genre de délibération sachant qu'il n'y a rien !

Monsieur Vogel : Noël.

Monsieur Boursin : C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, je pensais avoir les éléments et les prendre. Je suis désolé, vous les aurez a posteriori.

Il faut savoir qu'il n'y a pas une association à qui on met à disposition ou on conventionne ou où on délivre une subvention si elle n'a pas plus de 2 années d'existence, si on n'a pas 2 rapports d'activité, 2 bilans financiers. Après, les objets, en fonction des associations, ils peuvent être très différents.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Juste pour un élément d'information : est-ce qu'il s'agit, puisque c'est 9 rue Claude Bernard, est-ce qu'il s'agit de l'ancien local de la radio Mengembo ?

Monsieur Boursin : Il y avait Fidamuris, près de la médiathèque.

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Vous pouvez vous abstenir...

Madame Durand : ... inaudible...

Monsieur Vogel : Donc, abstention. Voilà, c'est adopté. On fera mieux la prochaine fois.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'Association pour la promotion culturelle et citoyenne Val de Seine annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer cette convention, et tous documents y afférent.

14 - VERSEMENT D'UNE PARTIE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Monsieur Vogel : Délibération n° 14, Noël.

Monsieur Boursin : La tradition, chaque fin d'année, la répartition des subventions sur le plan de l'animation, de la promotion sportive a fait l'objet de rencontres avec les clubs concernés et avec l'USM pour venir attribuer le solde des subventions.

Logiquement, la liste propose à chaque fois les motivations qui ont présidé à un accord entre l'USM et les services et moi-même pour l'obtention de ses subventions.

Deux précisions pour les subventions basket et judo qui paraissent un petit peu

disproportionné en nombre : c'est parce que les clubs qui sont hébergés à Duvauchelle – Duvauchelle qui va être livré dans quelques jours ou semaines au plus tard – les travaux avaient totalement dégradé les surfaces de protection qui étaient sur les murs, les panneaux et autres choses. Les travaux vont leur permettre de reconstituer la qualité d'entraînement qui sera maintenant supérieure puisqu'on va mettre du neuf à la place du vieux.

Monsieur Vogel : Ségolène et Madame Monville.

Madame Durand : Merci. Moi, j'aurais aimé, encore, un complément d'information : on parle d'une subvention de 700 € pour l'une des associations pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Il me semble que cette association est dans un gymnase qui n'est pas encore mis aux normes sur l'accueil handi. Il s'agit de quels types de handicap en fait ?

Monsieur Boursin : C'est « sport adapté ». On n'est pas sur handisport mais sur sport adapté.

Madame Durand : Ma deuxième question c'était sur un sport de combat qui lui a une subvention de 3 000 €. Sport féminin et Covid. Pourquoi « Covid » ? Parce que l'ensemble des associations ont dû faire face à la crise Covid et beaucoup n'ont pas pu donner leurs cours durant le Covid. Pourquoi cette subvention sur le Covid ?

Monsieur Boursin : En fin de compte, lorsqu'on a fait le tour de tous les clubs pour voir comment les fermetures de 10 à 17 mois (ça dépendait un peu des disciplines intérieur/extérieur), les dégâts que ça avait créé, notamment économiques (perte de licences et autres).

Il s'est avéré que seuls quelques clubs ont été fortement impactés, pour des raisons différentes, certains clubs ont pu mettre au chômage partiel certains enseignants, d'autres ne pouvaient pas se permettre de les mettre en chômage partiel. Certains clubs, notamment sur les quartiers (le karaté en particulier) qui sont sur le public de l'Almont, ils ont remboursé les familles intégralement alors que d'autres disciplines ont donné des avoirs ou ont reporté, ce qui fait que pour eux, l'impact économique était fort. On est venus soutenir avec l'USM et il se peut, mais on attend d'avoir le bilan financier, il y a un club qui risque d'être impacté aussi, ça risque d'être le hand qui est passé à 59 %, c'est-à-dire qu'il a perdu 49 % d'adhérents à la rentrée de cette année.

Je développerai tout ça à la Commission sport. J'en profite pour le dire puisque la convocation a dû partir aujourd'hui ou part demain.

Madame Durand : Concernant le Covid et les associations, pour être dans différentes associations de la Ville, je suis assez étonnée parce qu'il y a peu d'associations qui ont fait un remboursement ou un bel avoir. Donc, je suis assez étonnée que cette association ait remboursé l'ensemble de ses adhérents sur une période de non pratique du sport.

Il y a eu des associations qui ont eu des subventions de la Ville. La Ville a soutenu les associations malgré une période d'inactivité de ces associations et finalement, aujourd'hui, on met en avant certaines associations qui auraient été plus touchées que d'autres pour la période Covid. Or, à mon sens, elles ont toutes été touchées de façon importante. Je pense qu'il aurait été bien d'avoir quelques chiffres et des éléments complémentaires parce que je m'interroge un petit peu sur les remboursements. J'en ai entendu parler, de certaines associations dont je fais partie, je n'ai jamais vu de remboursement, je vous le dis clairement.

Monsieur Boursin : Cette association en particulier n'a pas encaissé les chèques, par exemple, faits par les parents. Ce n'est pas un remboursement mais ils n'ont pas encaissé les chèques,

c'est-à-dire que les ressources étaient à zéro.

Je dis bien qu'il y a des écarts entre les associations mais, globalement, la diminution que nous avons opérée sur le budget, qui était à hauteur de 30 000 €, était une enveloppe que l'on avait estimée pour les déplacements liés aux compétiteurs et plus sur les collectifs. Il s'avère que dans le Covid, il y a eu aussi du plus et du moins dans les associations puisqu'il y a eu beaucoup de déplacements en moins, des frais au quotidien qui n'étaient pas réalisés puisqu'il n'y avait pas d'activité et le bilan, tel que nous l'on présenté les clubs – là, on est au deuxième bilan, on est en train de faire le bilan de la rentrée, ce n'est pas l'objet de la délibération mais quand même, au CA d'hier soir. Quand on a fait le tour des clubs qui étaient présents, il y en avait peut-être 25 sur les 30 de l'USM, un seul club a dit qu'il était en difficulté sur cette rentrée, passée l'année Covid. Voilà.

J'ai tendance à faire confiance à ce que nous disent les clubs. Je pars plus sur le crédit d'intention que sur le procès d'intention.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, dans les critères d'évaluation... les critères retenus pour évaluer la pertinence des subventions attribuées aux différentes associations.

Vous avez noté « investissement pour le développement du sport féminin ». Bon, ça m'a un peu fait rigoler, je dois vous dire. Je ne connais pas de sport féminin. Je connais des femmes qui pratiquent du sport mais je ne connais pas de sport féminin. Moi-même, je suis sportive, je fais des sports, je ne sais pas si la course c'est masculin ou féminin ; je ne sais pas si le vélo c'est féminin ou masculin.

Je pense qu'il faut quand même faire attention à ne pas... le sport à beaucoup réifié les genres mais ça serait pas mal de faire attention à ce genre de choses. C'est investissement pour le développement de la pratique du sport par les femmes, par exemple. Ou investissement pour encourager les femmes à la pratique du sport ou la pratique des sports, j'en sais rien mais pas de truc comme ça, surtout quand on est en partenariat avec... aidez-moi Madame Grange, j'ai un trou... mais ça va revenir tout de suite avec ...

Monsieur Vogel : C'est la fatigue.

Madame Monville : Voilà ! Merci ! Avec le Centre Aubertine Auclerc ! C'est dommage de dire ce genre de trucs.

Bon, après sur le fond, je regrette, par exemple la faiblesse de la subvention au foot qui est un sport très populaire dans notre ville avec beaucoup de familles qui amènent leurs enfants faire du foot. D'ailleurs, là, il y aurait un gros travail pour encourager les femmes et les jeunes filles et les petites filles à s'inscrire au foot mais, en tout cas, je regrette que le foot ne soit pas d'avantage soutenu vu le travail qu'ils font.

Je regrette aussi, l'absence dans la Ville, ça aussi c'est une suggestion que je vous fais mais il n'y a pas de playground de basket à Melun. Il y en a un au nord, à Montaigu qui est... De playground de basket... de terrain... excusez-moi... de terrain de basket public à Melun, il n'y en a qu'un à Montaigu et il n'est pas terrible, il est très encaissé. C'est dommage car le basket est devenu un sport populaire dans les quartiers populaires américain parce que, justement, c'est un sport qui ne nécessite pas beaucoup d'équipements. Je pense que ce ne serait pas très cher à faire. Maintenant qu'on va avoir un beau gymnase Duvauchelle où se pratique le basket, avec vraisemblablement un club de basket à Melun qui fait un gros travail, il est correctement subventionné, ça serait pas mal d'avoir un playground à Melun.

Monsieur Vogel : Noël.

Monsieur Boursin : Le mot « sport féminin », je suis désolé, j'ai repris simplement les appellations qui sont utilisées au Ministère. Si demain il n'y a plus de vieux, plus de jeunes, plus d'hommes, plus de femmes, je ne vais plus arriver à parler, la sémantique aura ses limites. Donc, on est bien dans l'activité physique pour tous. Ça serait ça la vraie dénomination générique qu'on devrait adopter mais aujourd'hui ce n'est pas encore le cas.

Pour ce qui est de la subvention foot, là c'est uniquement en direction de l'effort que ce club fait pour tenter de ramener des filles. Il y en a un petit peu, pas assez à notre goût néanmoins on le soutient. C'est le premier club soutenu financièrement par la Ville parce que vous voyez les subventions directes à hauteur de 100 000 € mais, derrière, il y a plus de 30 000 € qui sont versés pour le transport, pour l'aide aux éducateurs, voilà la totalité de la subvention. Si vous comparez avec les clubs qu'il y a autour de nous, voire en Seine-et-Marne, je dirais que Melun est le premier soutien en sport, en général, et notamment sur un club de foot.

S'agissant du basket, on a déjà anticipé depuis 2 ans. Le problème c'est que notre future plaine sportive de Woodi va arriver dans peu de temps, qu'il y est prévu des espaces publics et nous avons déjà acheté les 6 panneaux de basket mobiles qui permettront au club de basket de la Ville d'organiser des mini tournois, des sensibilisations sur l'ensemble des quartiers, notamment sur la dalle de Montaigu, notamment sur la dalle de l'Almont et, bien entendu, sur Woodi où, là, il y aura un terrain, logiquement, en appétence pour eux.

Je ne sais pas si j'ai oublié un sujet ?

Monsieur Vogel : Non, c'est très bien, tu as répondu à toutes les questions. On passe au vote ? Non ? Allez-y.

Madame Asdrubal : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais quand même revenir sur ces subventions.

Effectivement, pour tout ce qui est Covid, j'ai bien entendu tout ce que vous avez dit, Monsieur Boursin. Après, je rejoins ce qu'a dit Ségolène et je suis étonnée qu'il n'y ait qu'un seul club qui demande cette « prime », de cette compensation, on va dire, des conséquences de la Covid 19.

Est-ce qu'elles ont toutes été sollicitées en ce sens, à savoir combien d'adhérents elles ont perdu sur l'année 2020/2021 ? Est-ce qu'on a des chiffres ou un pourcentage du manque d'adhésions ? Et je rappelle, si je ne me trompe pas, qu'on a toujours 680 000 € de subventions pour ces associations, elles n'ont pas bougé malgré le fait que certaines n'avaient pas de besoins en déplacements ou de compétitions et les subventions, je crois que vous n'aviez pas voulu les toucher pour que, justement, elles s'en sortent.

Malgré cela, j'ai cru comprendre que... il y a une personne qui est dans cette salle, il me semble, qu'elle est dans une des associations qui a fermé il y a quelques temps, j'ai cru comprendre, faute de bénévoles ou autres. Il me semble que c'est la GV. Celle-ci, ancienne association qui est fermée. Est-ce qu'on peut savoir les motifs de cette fermeture ? Est-ce que c'est la Covid qui a influencé ou est-ce que c'est le manque de bénévoles au sein de cette association ? Ca restait une très vieille association, 30 ans peut-être si je ne dis pas de bêtises, vous me repreniez.

Ensuite, pour tout ce qui est développement du sport féminin, je ne vais pas reprendre Madame Monville mais je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle a dit. Et avant même d'avoir des subventions à ces sujets-là, ça serait bien de mettre les moyens pour tout ce qui est vestiaires féminins. C'est bien le développement du sport féminin mais il faut voir Les Récollets et Lespiat à l'époque, maintenant on peut avoir des vestiaires pour les jeunes filles ou femmes, c'est mieux, mais vous prenez Récollets, pour aller prendre une douche, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible parce qu'il n'y a pas de fermetures et vous pouvez vous

retrouver seule ou à deux dans certains sports de combat où il n'y a pas énormément de femmes, on va dire. Pour ce genre de sport, quand vous vous retrouvez dans un vestiaire... Je comprends, ces subventions, elles sont bien, mais il faudrait mettre les moyens aussi matériels pour que l'accueil des jeunes filles et femmes soit effectif dans ce genre de... je voudrais dire de... gymnase qui finalement n'est pas du tout apte à nous recevoir tout simplement pour une douche et ça je mets en garde pour les Récollets ou autre parce qu'on a déjà eu ce cas de figure où les gens se trompaient de vestiaire et vous n'êtes pas forcément en tenue. C'est pour ça que j'aimerais qu'on fasse un effort à ce niveau-là et, peut-être, mettre des verrous.

Monsieur Vogel : Noël.

Monsieur Boursin : Ce sont deux sujets différents. Le club de GV, s'est plus un problème de RH qu'autre chose, sachant que des clubs de GV il y en a plusieurs et que lorsque les clubs poussent un peu en dynamisme ou autre chose, des fois ça pompe un peu les adhérents d'une autre association. C'est une concurrence qui est de fait, ce n'est pas une concurrence voulue, il n'y a pas eu d'intention. Les problèmes de RH ne sont pas que dans les clubs de GV, on a plusieurs clubs où ils ont de vrais problèmes d'investissement, d'implication, de bénévolat, d'engagement bénévole.

Sur les vestiaires, je ne vais rien dire parce que c'est vrai, on le sait. Quand on construit du neuf, on le fait propre. On a eu le problème au rugby, on a été obligés de mettre un algéco pour pouvoir mettre des vestiaires alors qu'il y a aussi des équipes féminines au rugby. Sur Duvauchelle, le problème est réglé. Les Récollets, les travaux sont en prévision. Sur les équipements que l'on construira dans l'avenir. Il est évident que cette question n'était pas posée il y a 40 ans quand les gymnases ont été construits.

Il faut savoir aussi que l'on ne subventionne pas, ou très peu, je dis très peu parce que l'Agglo fait sur ces dernières années, si on ne subventionne pas au niveau régional ou national les réhabilitations et les réaménagements des vieux gymnases de l'équipement ancien. On subventionne le neuf, pas le vieux. Voilà. Et c'est 90 % d'investissement par les collectivités territoriales de tous les équipements, ce n'est pas les autres qui paient.

Madame Asdrubal : ... inaudible...

Monsieur Boursin : J'ai oublié quoi ? ... non, le Covid... J'ai bien dit les subventions. Ce qui fait aussi que les clubs n'ont pas trop souffert, c'est qu'on a maintenu les subventions. Donc, on a maintenu des subventions alors que pour un grand nombre il y a eu très peu d'activité, voire pas d'activité. Donc, les subventions ont permis de ne pas déposer le bilan. Le plus impacté, par exemple, étant la natation.

Madame Asdrubal : ... inaudible...

Monsieur Boursin : Les pourcentages, il va y avoir un questionnaire et il est prévu d'être présenté à la Commission sports le 2 décembre de mémoire. Donc, on attend qu'ils nous les renseignent, ça sera une volumétrie déclarative par les clubs, on ne peut pas aller vérifier à cette époque-là de l'année

Monsieur Vogel : D'accord, merci. On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement des subventions suivantes sur les crédits votés à l'article 6574 du Budget Primitif 2021 :

ANIMATION SPORTIVE	14200,00
-------------------------------	-----------------

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
USM Fédéral	3500,00	Complément subvention de fonctionnement
USM Basket-ball	5000,00	Matériel pour améliorer les conditions de pratique
USM Judo	5000,00	Matériel pour améliorer les conditions de pratique
USM Tennis de table	700,00	Accueil de personnes en situation de handicap

PROMOTION SPORTIVE	27700,00
-------------------------------	-----------------

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
USM Fédéral	9684,00	Achat de matériel pédagogique pour le dispositif "Quartiers d'été 2021"
USM Aviron	2000,00	Participation "Quartiers d'été 2021"
USM Basket-ball	2000,00	Participation "Quartiers d'été 2021" et développement du sport féminin
USM Boule lyonnaise	500,00	Participation "Quartiers d'été 2021"
Judo Club Almont	1000,00	Investissement auprès des jeunes melunais
Ecole Traditionnelle Karaté Shotokan Melun	3000,00	Développement du sport féminin et compensation conséquences de la COVID-19
Football club Melun	1500,00	Développement du sport féminin
USM Gymnastique	1516,00	Accueil de personnes en situation de handicap
USM Handball	1500,00	Développement du sport féminin
USM Pétanque	2000,00	Organisation de manifestations sportives
USM Rugby Melun	1500,00	Développement du sport féminin
USM Ski Nautique	1500,00	Participation "Quartiers d'été 2021"

SUBVENTION SPECIFIQUE ENCADREMENT	2500,00
--	----------------

USM Escrime	2500,00	Participation mise en place programme d'entrainement objectif Paris 2024
-------------	---------	--

15 - APPROBATION DU DOSSIER REVISE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES(PAPI)PORTANT SUR LA PERIODE QUINQUENNALE 2022-2027.

Monsieur Vogel : Délibération n° 15, Marie-Liesse.

Madame Dupuy : Monsieur le Maire, il s'agit d'étudier l'engagement de la Ville dans le programme d'action de prévention des inondations, que l'on peut appeler au doux nom de PAPI.

La Ville de Melun est, comme vous le savez, soumise à risques très importants d'inondations. Donc, elle se doit de se former, elle se doit de travailler, elle doit de prévenir, elle se doit d'avoir des actions pour essayer d'anticiper les conséquences de ces catastrophes, la dernière ayant eu lieu en 2016 et a causé...

Madame Grange : 2018 a été très importante.

Madame Dupuy : 2018 aussi mais la plus importante était 2016. On est d'accord.

Donc, il y a eu l'engagement de la Ville en 2016 dans ce programme d'actions et de prévention. Dans ce cadre-là, la Ville avait souhaité dans ses actions pendant 4 ans, prendre comme objectif principal les habitants, l'information des habitants, la préparation des habitants. C'est dans cette optique-là qu'elle a organisé des expositions, qu'elle a travaillé avec les Séniors, avec les enfants et essayé de faire comprendre l'importance de ce risque, de se dire que ce risque peut, malheureusement, s'enclencher et que l'on peut avoir à faire face à ce risque de plus en plus. C'est donc dans cette optique-là qu'elle a réalisé ce travail exposition.

Une chose très importante aussi c'est le PCS, c'est-à-dire d'organiser des exercices afin de que les élus apprennent et sachent leur travail, leur situation et travaillent ensemble, avec les services, sur cette problématique des inondations. On en a encore eu un il n'y a pas longtemps, bien sûr dans des conditions difficiles mais nous travaillons avec la Préfecture là-dessus et les résultats de ces deux exercices, lors de ce mandat, nous ont fait part de lacunes mais nous ont fait part aussi d'une compétence réelle des services et une connaissance des élus.

Donc, il nous est proposé de faire partie du deuxième PAPI qui ira de 2022 à 2027. Il sera un petit peu différent parce que, maintenant, la Communauté d'Agglomération a la compétence depuis 2018, mais la Ville de Melun se garde quand même des actions, notamment sur le PCS, sur l'acquisition de matériel aussi, sur un système de surveillance au niveau de l'Almont qui nous provoque beaucoup de dégâts. Dans cette optique-là, d'avoir des sondes, des caméras pour gérer et visualiser cette montée des eaux puisque maintenant on a quand même à notre disposition des moyens beaucoup plus modernes.

Donc, il nous est demandé de confirmer notre adhésion à ce programme pour les 4 prochaines années. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci. Monsieur Guion.

Monsieur Guion : On va voter pour, bien évidemment. C'est important que la Ville de Melun s'inquiète des inondations et fasse en sorte d'informer les melunais, notamment avec l'activation du capteur de l'Almont. D'ailleurs, ça intéressera beaucoup les riverains de la

rivière Almont de savoir quand est-ce que capteur sera activé réellement, c'est-à-dire quand est-ce qu'on pourra suivre comme on peut suivre le niveau de la Seine sur Vigie crue. C'est une première question.

Toutes ces mesures sont importantes pour la suite mais ce qui est utile aussi c'est de se protéger contre les inondations, ce n'est pas seulement de savoir quand elles vont arriver, comment s'échapper, comment faire le plan de gestion de ces inondations, c'est savoir se protéger et vous l'avez rappelé, c'est l'Agglomération qui a la compétence GEMAPI et qui permet, par exemple, d'aménager les bassins versants, d'entretenir et d'aménager les cours d'eau, de se défendre contre les inondations et de se protéger et de restaurer les zones humides. Je pense donc aux riverains melunais de la Seine et de l'Almont. Très concrètement, aux actions plus structurantes en matière de préservation du territoire.

Par exemple, la surveillance et l'entretien des digues qui sont des ouvrages passifs et qui existent à Melun. Le nouveau décret de 2015, impose que ces ouvrages soient désormais organisés en systèmes d'endiguement.

Donc, je voulais savoir et je voulais poser la question au Maire : que compte faire le Maire de Melun pour faire pression sur le Président de l'Agglomération pour inciter l'Agglomération qui est détentrice de la compétence obligatoire GEMAPI pour prendre en main cette compétence réellement, parce qu'actuellement rien n'est fait, et d'y affecter des moyens financiers.

Monsieur Vogel : Le Maire de Melun ne va pas faire pression sur le Président de l'Agglomération, Monsieur Guion, je ne me sens pas de me couper en deux, même si vous en rêvez.

Alors, comme Marie-Liesse a très justement expliqué, c'est que la compétence GEMAPI est passée à l'Agglomération. C'est donc dans le cadre des débats de l'Agglomération que vous reposerez votre question sur la politique des inondations.

Ce que je peux vous dire c'est qu'il y a deux questions qui sont pendantes et que nous sommes en train de réfléchir à tout ça à ce niveau-là : c'est d'une part, les accords que nous concluons avec les syndicats, vous l'avez dit très justement, c'est eux qui gèrent les bassins versants. On a conclu un accord avec un syndicat... il y a beaucoup de désordre en ce moment, il y a beaucoup de syndicats. La difficulté du sujet, c'est ça, il y a beaucoup d'opérateurs et pas assez de coordination donc le niveau des structures administratives ne correspond pas véritablement au niveau du problème.

Donc, nous passons par des syndicats. Quand le syndicat est actif, ça se passe bien et on peut conclure des accords et on a commencé à le faire. Quand en revanche certains syndicats ne sont pas très actifs sur l'autre bord de la même rivière ou du même fleuve, là on est plutôt en panne et il faut clarifier cette question pour revoir la cartographie. Ça c'est une chose.

D'autre part, il y a un deuxième sujet : c'est que si on veut véritablement augmenter les moyens dont on dispose pour la GEMAPI c'est, vous savez, il y a une question qui va se poser au niveau de l'Agglo c'est de savoir si on lève, on perçoit cette taxe GEMAPI, ça sera soumis au Conseil Communautaire, ce qui nous permettrait d'avoir beaucoup plus de moyens pour être beaucoup plus efficaces.

Voilà les deux sujets.

Oui ! Madame Monville.

Madame Monville : Oui, sur les syndicats, juste rappeler qu'on avait fait voter un vœu qui, d'ailleurs, avait été accepté par la Ville, pour qu'il y ait un syndicat du bassin de l'Almont et que de fait, il faut absolument que ça fonctionne, vous avez raison, parce que si ça ne fonctionne pas c'est un vrai problème. On compte sur la Ville pour faire en sorte que ça marche.

Ce que je voulais dire de plus désagréable c'est que j'entends la prévention des risques, le fait d'alerter, de mettre en place des systèmes d'alerte et des systèmes de réaction qui fassent en sorte que l'on subisse le moins de dégâts possible, c'est très bien. Il faut impérativement le faire. Il faudrait aussi une vision plus radicale des choses, c'est-à-dire que nous savons que la vulnérabilité de notre territoire face aux inondations est considérablement augmenté du fait de son urbanisation, de l'artificialisation du territoire. Nous les savons ! Il faut donc impérativement arrêter de construire, arrêter de détruire la nature et, au contraire, renaturaliser les espaces qui peuvent l'être de telle manière à encourager l'infiltration de l'eau dans les sols, la rétention de l'eau par les arbres. Enfin, bref, des solutions que nous connaissons mais qui sont incompatibles avec la destruction du territoire du fait de son urbanisation.

Donc, voilà, la seule question que j'ai envie de vous poser, c'est est-ce qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire et vous tous, membres de la Majorité, vous vous engagez à cesser de détruire la nature dans l'Agglo ? Il faut arrêter de la faire. Nous sommes un territoire vulnérable face aux inondations mais pas seulement. Nous sommes un territoire vulnérable aussi face aux sécheresses. Malheureusement, les deux vont ensemble, ça paraît complètement dingue mais c'est comme ça, les deux vont ensemble.

Donc on va avoir des sécheresses et des canicules l'été ou voire même à l'automne, on l'a vu, il a très peu plu à l'automne, maintenant il pleut et il pleut même parfois fort et beaucoup, c'est le paradoxe. Beaucoup au point même de créer des phénomènes d'inondations.

On sait très bien que le réchauffement climatique va accélérer ces phénomènes-là. On sait que ça va beaucoup plus vite que ce que les experts du GIEC avaient prévu. On le voit.

Donc, est-ce que vous allez arrêter ça en plus de faire ce travail que vous faites et qui est indispensable et que vous faites.

Monsieur Vogel : Madame Monville, on ne va pas arrêter la vie, il faut qu'on fasse ça progressivement. Vous savez qu'on n'est pas en accord sur... On est sur les diagnostics tout à fait d'accord et il faut agir vite et bien mais on n'est pas en accord sur la méthode, les moyens. Il faut que la vie continue. Bien sûr qu'il faut faire le moins d'artificialisation possible et essayer de reconquérir - ce qu'on a fait, on supprime des parkings – avec les moyens dont on dispose, ce n'est pas non plus...

Donc, on va dans cette direction mais on ne peut pas dire « on arrête tout » parce qu'il y a des gens qui veulent venir habiter, qui veulent vivre, qui veulent venir travailler. On ne peut pas tout arrêter d'un coup. Il faut le faire progressivement. Il faut arriver aussi à convertir, parce que ça c'est aussi très important dans les actions, les informations, il faut qu'il y ait une prise de conscience de la population sur l'importance du sujet et, c'est vrai, autant les inondations que l'inverse. Cet après-midi, on parlait du risque de pénurie d'eau, vous avez tout à fait raison, il faut qu'on fasse quelque chose qui dépasse largement le niveau de notre commun, même de notre pays. Je pense qu'on est conscients de la chose, cette Municipalité est consciente de la chose, on met des moyens, pour l'instant on met ceux dont on dispose, on va essayer de les augmenter au maximum. On ne règlera pas le problème général qui est très juste et que vous décrivez, mais on est pour quelque chose de progressif, il faut quand même que les gens aient du travail, qu'ils puissent habiter là, qu'ils trouvent un emploi, etc.

Il faut qu'on mène les deux choses de front, je sais que c'est quelque chose de compliqué. Les américains parlent de « choix tragique ». On ne sera jamais dans l'optimum, on sacrifiera toujours l'un des deux côtés, un peu, mais on essaye de progresser. Là, c'est un progrès, on peut le noter.

Monsieur Guion, oui ?

Monsieur Guion : Vous avez parlé de supprimer des parkings pour limiter les risques d'inondations.

Monsieur Vogel : On a supprimé des parkings ;

Monsieur Guion : Oui, je voudrais dire qu'on peut allier les deux, c'est-à-dire qu'on peut ne pas supprimer un parking et le végétaliser de façon à pouvoir toujours s'y garer. Je pense à Giga store, c'est tragique, c'est un choix tragique pour Melun.

Deuxième chose, une petite question que j'ai posée et je n'ai pas eu la réponse sur la date indicative du capteur de l'Almont.

Monsieur Vogel : On vous la donnera... ça a été estimé, c'est un peu compliqué. On vous la communiquera, Monsieur Guion.

On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CONFIRME l'engagement de la Ville de Melun, en coordination avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, dans le dossier du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), porté par l'EPTB Seine Grands Lacs sur la période 2022-2027, comprenant leurs financements prévisionnels.

AUTORISE Monsieur le Maire à apporter toute modification des actions permettant de répondre à d'éventuelles remarques de la Commission mixte inondation, sous réserve que ces modifications n'engagent pas de dépenses supplémentaires pour notre Collectivité.

APPROUVE la Convention cadre de financement du PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes portant sur la période 2022 -2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes aux actions inscrites à ce programme.

DIT que les dépenses seront inscrites aux BP 2022, 2023, 2024, 2025,2026 et 2027.

16 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE 3F SEINE ET MARNE ET TROIS MOULINS HABITAT A LA REALISATION D'UNE ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE SUR LE SECTEUR DES MEZEREUX A MELUN.

Monsieur Vogel : Délibération n° 16, Brigitte.

Madame Tixier : Oui, merci Monsieur le Maire. En fait, il s'agit, Chers Collègues, de donner l'autorisation au Maire de pouvoir signer la convention de participation de 3F et de Trois Moulins Habitat à la réalisation d'une étude de programmation urbaine sur le secteur des Mézereaux.

On a déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet, les deux tours – Monsieur le Maire en parlait encore tout à l'heure – les deux tours de 3F vont être démolies par le bailleur social. Elles n'avaient pas pu faire l'objet ni du premier PRU, ni du deuxième, le NPNRU. Ils ont trouvé des possibilités de financement, ils vont donc pouvoir procéder à la démolition. Il y a déjà,

d'ailleurs, de très nombreux appartements, comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, qui sont vacants dans ces deux tours.

Donc, l'idée est que cet espace va être vide dans quelques mois et va représenter environs 4 000 m², c'est une surface importante à une entrée de ville qui est donc importante pour le quartier des Mézereaux. Sachant, je le rappelle qu'il a été éligible au premier plan de rénovation urbaine et qu'on en voit maintenant la fin avec, je pense, beaucoup de satisfaction. L'idée est simplement de se faire aider par un cabinet d'études et qu'à ce titre ce soit 3F, qui est propriétaire du foncier, que ce soit la Ville, qui est propriétaire d'une autre partie de foncier et du bailleur 3 Moulins Habitat qui est également concerné, que nous puissions avoir une convention qui nous lie pour pouvoir partager en 1/3, 1/3, 1/3, le montant de cette étude.

Monsieur Vogel : Merci Brigitte. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? Adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention de participation de 3F Seine-et-Marne et Trois Moulins Habitat à la réalisation d'une étude de programmation urbaine sur le secteur des Mézereaux à Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

17 - AUTORISATION POUR LA TENUE A TITRE EXCEPTIONNEL DE DEUX MARCHES FORAINS AU MAIL GAILLARDON

Monsieur Vogel : Délibération n° 17, Catherine, marché Gaillardon, les dates de Noël.

Madame Stentelaire : Merci Monsieur le Maire. Les commerçants du marché Gaillardon ont émis le souhait de déplacer leurs marchés du samedi 25 décembre et du samedi 1er janvier au vendredi 24 décembre et vendredi 31 décembre.

Il s'agit d'approuver la tenue des marchés ces-dits jours.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE la tenue du marché au Mail Gaillardon les vendredis 24 et 31 décembre 2021, de 7h00 à 13h30 au lieu des samedis 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022.

DIT que les tarifs des droits de place applicables aux commerçants sont ceux fixés par la délibération n° 2018.09.42.180 du 27 septembre 2018.

PRECISE que l'organisation, la gestion et le nettoyage de ces deux marchés seront assurés par la société Lombard & Guérin, délégataire du service public des marchés forains, en vertu du Contrat de concession conclu avec la Ville de Melun le 19 décembre 1972 et de l'avenant n° 19 signé en date du 06 octobre 2021 portant prorogation du Contrat de concession.

18 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE MELUN (MARCHES FORAINS)- APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE CONCESSION

Monsieur Vogel : Délibération n° 18. Catherine.

Madame Stentelaire : Oui, là il s'agit de concession de service public portant exploitation des marchés d'approvisionnement de Melun, soit les marchés forains.

Le Service Public des marchés d'approvisionnement de la Commune de Melun est actuellement exploité par la Société LOMBARD et GUERIN, au titre d'un Contrat de concession conclu le 19 décembre 1972.

La Commune a souhaité déléguer le Service Public portant sur l'exploitation et l'entretien des marchés d'approvisionnement présents sur son territoire.

Un cahier des charges définit précisément les conditions dans lesquelles celle-ci confiera à un tiers l'exploitation et l'entretien des 3 marchés Gaillardon, Balzac et Ermitage et les investissements portant sur la conception et la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation, mise en conformité ou de mise aux normes et le réaménagement de la Halle Gaillardon.

Suite à la délibération du Conseil Municipal se prononçant favorablement sur le principe de la Délégation sur le Service Public des Marchés Forains, une procédure a été lancée le 23 avril 2021 par la publication d'un avis d'appel public à candidatures.

6 sociétés ont présenté leurs candidatures. Il s'agit de SOMAREP, LES FILS DE MADAME GERAUD, SEMACO, LOMBARD ET GUERIN, LE COMPTOIR DES MARCHES, DADOUN PERE ET FILS.

5 ont remis une offre

Une analyse détaillée du contenu des offres a été menée et présentée à la Commission ad hoc au cours de sa réunion du 23 septembre 2021.

3 candidats ont été retenus et reçus ensuite pour des négociations le Jeudi 7 octobre 2021

Les négociations portaient sur une solution de base : réhabilitation intérieure de la halle Gaillardon et sanitaires, l'extension du réseaux d'eau potable au marché Balzac ainsi que les sanitaires également. Et pour une PSE (prestation supplémentaire éventuelle) portant sur la rénovation extérieure de la halle Gaillardon.

A l'issue de l'analyse après négociation, il est conseillé au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de base et la PSE de la société LE COMPTOIR DES MARCHES. Celle-ci étant économiquement et techniquement l'offre la plus en adéquation avec les besoins de la Ville de Melun.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal, d'une part, d'approuver le choix de la Société LE COMPTOIR DES MARCHES comme concessionnaire du Service Public à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 20 ans. D'autre part, d'approuver le Contrat de concession de service public relatif à l'exploitation des marchés, puis d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession avec la Société LE COMPTOIR DES MARCHES, en retenant la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative aux Travaux de réhabilitation halle Gaillardon – Grandes orientations sur esthétique extérieure, ainsi que toutes pièces y afférent.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Oui, nous, nous n'avions pas voté cette délibération, je crois même qu'on avait voté contre au principe que nous n'étions pas d'accord avec la délégation de service public. Même si on avait convenu avec vous que quand la Ville fera des choix politiques

différents et qu'elle n'aura plus les moyens de faire les travaux qu'elle veut faire, elle passe par un délégataire de service public. Là pour la réfection de la... Je trouve que la durée de la délégation est énorme et donc je voudrais savoir le rapport proportionnel qu'il peut y avoir entre la durée de délégation et l'investissement que va devoir se prêter le choix. D'après Madame Gillier qui a participé à la réunion de présentation des offres, d'ailleurs, elle regrettait qu'il n'y ait pas eu après une réunion qui permette, avant le conseil municipal, de faire le point sur celui qui a été retenu et sur quels critères il l'avait été. Mais bon, elle était relativement sur le choix qui était le vôtre. Il y avait deux sociétés qui étaient meilleures, elle me disait et celle-là en faisaient partie mais voilà.

Moi, je voulais savoir s'il y avait un rapport de proportionnalité quand même, un minimum, sur le nombre d'années et l'effort financier et les investissements qui vont être demandés au délégataire.

Madame Stentelaire : Evidemment. Je vais d'abord répondre à la première question. Pour la régie, nous en avons déjà parlé, qui est surtout l'expérience et le réseau que nous n'avons pas. Manque de connaissance des compétences ; connaissance des commerçants, nous ne l'avons pas non plus. Donc, plus beaucoup le choix.

Ensuite, on est d'accord, 20 ans, ce n'est pas rien. C'est pour ça que les commissions ont été si intenses, Madame Gillier a dû vous le dire et c'est pour ça aussi que nous avons reçu ces 3 candidats, à qui des questions avaient déjà été posées par écrit, ensuite des questions complémentaires pour pouvoir sentir, je dirais, ce choix.

Ce choix c'est porté rapidement entre deux candidats sur les trois finalement à la suite de ces entretiens.

Il y a déjà des investissements très importants qui sont de l'ordre de 1 700 000 € pratiquement pour la réfection de la halle, tout simplement. Alors, ça passe par le carrelage, les murs, mais en-dessous aussi au niveau de l'assainissement. Egalement réorienter les stands. Refaire des lieux un peu... beaucoup plus conviviaux. Il y a également tout le réseau électrique avec tous les compteurs individuels. Et aussi, l'organisation du tri des déchets qui est, heureusement d'ailleurs, de plus en plus contrôlé mais qui représente quand même une partie très importante du budget, ça représente presque 70 % du chiffre d'affaires, donc c'est quand même très important.

On va demander en 2025 des normes encore plus importantes, c'est normal aussi que tout ça soit prévu.

Il y a des travaux qui sont... Khalid, aide-moi, qu'est-ce qu'on avait prévu d'autre ? ... des travaux qui sont... les portes, toutes les portes à changer, 24 portes.

Monsieur Obeidi : Au niveau des travaux, on a

- la refonte des réseaux électriques, comme Catherine l'a dit
- le carrelage,
- le mur intérieur,
- les portes,
- le revêtement des sols qui va être revu et amélioré,
- l'éclairage intérieur, etc.

Voilà, il y a beaucoup de travaux.

Au niveau de la PSE, il va y avoir la façade extérieure... de la PSE, alors le terme j'ai oublié... c'est prestation supplémentaire, enfin les travaux complémentaires en fait. Il va y avoir la façade extérieure qui va être refaite, comme sur les images que vous avez sous les yeux. Voilà, ça va être quelque chose d'assez agréable.

Madame Monville : Est-ce que le toit sera équipé de panneaux solaires ?

Monsieur Obeidi : Alors, là, je ne crois pas. Ce n'est pas du tout ce qui a été prévu. Après, pour pouvoir installer des panneaux solaires, il faut aussi faire des études techniques d'ensoleillement, il faut que ça puisse être rentable aussi parce que c'est un coût d'investissement important. Je ne suis pas persuadé que l'emplacement du Mail Gaillardon soit intéressant, enfin, soit rentable pour des panneaux solaires, il faut faire des études.

Madame Monville : Vous ne l'avez pas prévu ?

Monsieur Obeidi : On n'y a pas pensé, non... enfin, je ne sais plus... Non, ce n'était pas prévu.

Madame Stentelaire : Le budget est largement dépassé. Là ça aurait été 30 ou 40 ans d'engagement. C'est vraiment très important. Je vous l'accorde, au bout du compte, ça aurait été utile mais pour l'instant ça n'a pas été prévu du tout.

Il y avait d'autres questions, Bénédicte, je en me souviens plus.

Madame Monville : Non mais on n'a pas 40 ans devant nous ! Ce sont des questions prioritaires de faire en sorte qu'une partie des dépenses énergétiques de la Ville soit fournie par de l'énergie renouvelable. En fait, c'est prioritaire ! Là, Cécile est en train de me dire « et pour l'eau des toilettes, est-ce qu'ils ont prévu des récupérateurs d'eau de pluie ? ». Est-ce que vous l'avez fait ? Donc ça veut dire que dans le cahier des charges, et là j'insiste vraiment là-dessus, dans le cahier des charges que vous avez soumis au prestataire éventuel pour les appels d'offres, vous n'avez tenu en aucun cas compte des enjeux écologiques, c'est-à-dire : rénovation énergétique, transition énergétique, conservation de l'eau potable, économie sur l'eau potable. Vous n'avez pas du tout tenu compte des enjeux climatiques et nous n'avons pas 50 ans devant nous, nous n'avons peut-être même pas 20 ans devant nous d'après ce que nous disent les experts du GIEC et d'après ce qu'a dit à l'ONU le Secrétaire général de l'ONU.

Donc, je ne comprends pas, je ne comprends pas cette cécité. Ça fait 6 ans que je vous alerte. Là tout à coup on se rend compte de la nécessité de faire quelque chose mais on ne peut pas aller plus vite que la musique parce qu'aujourd'hui on est engagés dans des programmes qui font que ceci, machin et tout ! Mais en fait, on n'a plus le temps, quoi !

Donc, récupérer l'eau de pluie pour les chiottes ! Pourquoi on va aux toilettes dans de l'eau potable ? Pourquoi ? Ça paraît énorme !

Là, vous voyez la surface de toit qu'il va y avoir ? C'est impressionnant ! Il faut mettre des panneaux solaires !

Monsieur Obeidi : Je voulais juste rajouter, qu'effectivement, il y a la notion d'énergie qui est importante, de savoir qu'est-ce qu'on consomme en matière d'énergie ? Si on pouvait consommer propre, oui, on est d'accord mais, comme Catherine vous l'a dit tout à l'heure, il y a aussi les travaux de recyclage... ce ne sont pas de travaux mais le tri des déchets est pris en compte. Je pense que c'est quelque chose d'important qu'il faut souligner et qui va nécessiter des investissements.

Et puis, vous nous avez dit dans votre question que « 20 ans, qu'est-ce qu'il y a dedans ? ». Effectivement, c'est une entreprise qui va investir sur un montant relativement lourd et qui a besoin de temps pour l'amortir et, du coup, rentrer dans ses frais. Et si on devait rajouter des travaux complémentaires, on ne serait pas sur 20 ans mais on serait sur 50 ans et je crois qu'on n'a pas le droit de dépasser une certaine durée. Donc, voilà.

Monsieur Vogel : En tout cas, Madame Monville, la réflexion écologique, on l'a menée sur le fonctionnement, ça c'est sûr puisque Marie-Hélène y a été associée mais pas sur l'investissement. On fera mieux la prochaine fois parce qu'on a estimé que ça nous emmènerait trop loin.

C'est bon ? On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté. Alors, abstentions combien ? 6 !

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE le choix de la Société LE COMPTOIR DES MARCHES comme concessionnaire du Service Public portant sur l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville de Melun (marchés forains) à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de vingt (20) années.

APPROUVE le Contrat de concession de Service Public relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville de Melun (marchés forains).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de concession avec la Société LE COMPTOIR DES MARCHES, en retenant la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) relative aux Travaux de réhabilitation halle Gaillardon – Grandes orientations sur esthétique extérieure, ainsi que toutes pièces y afférent.

19 - OPERATION DE RAVALEMENT DES FACADES D'IMMEUBLE - TROISIEME COMMISSION

Monsieur Vogel : Délibération n° 19, Baytir.

Monsieur Thiaw : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'action Cœur de Ville, la Ville a mis en place un dispositif et une opération de ravalement de façades. Le but de ce dispositif est d'aider financièrement les copropriétaires et les propriétaires qui souhaitent faire des travaux de rénovation de leurs façades.

Donc, l'objectif de ce dispositif est de répondre efficacement à l'amélioration du bâti dégradé sur le centre-ville et de permettre de rendre la Ville un peu plus attractive, aussi bien pour les habitants que pour les commerçants.

La subvention peut atteindre 50 % des montants engagée et elle peut aller jusqu'à 6 000 € parce qu'en fonction de la localité du bâtiment, la subvention peut être majorée de 20 %.

Le 1^{er} octobre 2021, la commission s'est réunie pour étudier 2 dossiers : le dossier de Monsieur Franck Février dont l'immeuble se situe 7 rue Armand Cassagne et le dossier du syndic 2 bis rue Louviot concernant la façade de l'immeuble sis 2 bis rue Louviot.

Les 2 dossiers étaient parfaitement éligibles et on a décidé d'accorder 30 % de l'investissement éligible, soit 3 500 €, majorés de 20 %, soit une somme de 4 200 € à Monsieur Février. Et la même somme en subvention, 4 200 €, à la SDC 2 bis rue Louviot, représentée par Madame Luisa De la Cruz.

On a, pour des raisons esthétiques, émis des conditions, outre le fait des conditions classiques administratives, on a demandé à ce que les propriétaires fassent un effort sur les câbles qui traversent parfois les bâtiments. Donc, les subventions ne seront versées que si ces câbles sont retirés.

Il vous est demandé d'accorder ces 2 subventions à ces 2 propriétaires.

Monsieur Vogel : Merci Baytir. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, une question, enfin, une surprise. Je suis allé voir cette façade qui a été ravalée, de Monsieur Février puisque visiblement il faut le nommer, qui a reçu 4 200 €. J'ai vu la façade qui a été ravalée, elle était parfaite, plutôt pas mal, comparée à d'autres façades qui sont dans un état de délabrement assez avancé. J'ai une photo qui date de 2020, c'est sur Google street map, et franchement, ça a l'air franchement pas mal. Là, ça a déjà été fait et je ne vois pas vraiment une grande différence. C'est une espèce... une autre esthétique mais du point de vue fonctionnel la façade avait l'air bonne.

Donc, là, je m'interroge. C'est vraiment une question très ouverte. Là, j'ai copié/collé la photo et, très franchement, si mon immeuble ressemblait à ça, je serais vraiment ravi !

Monsieur Thiaw : Je n'ai pas véritablement compris la question. C'est quelle est l'utilité ?

Monsieur Saint-Martin : Quelle est l'utilité de l'avoir fait ?

Monsieur Thiaw : C'est l'initiative du propriétaire. Le propriétaire décide de ravalier sa façade. Il estime et la commission a estimé que du point de vue esthétique il était intéressant que cette façade soit faite.

Là où c'est intéressant et je pensais que vous alliez me poser la question « comment ça se fait que la délibération arrive aujourd'hui en conseil municipal alors que les travaux étaient déjà faits ? ». Moi, je m'attendais à cette question-là. Il faut savoir que les propriétaires doivent attendre le passage en commission, dès lors que c'est passé en commission et que c'est accepté, ils peuvent commencer les travaux. Les fonds sont versés à l'issue du conseil municipal. Je veux dire que vous vous estimez que c'était en bon état, le propriétaire a investi, il faut savoir les montants, c'est plus de 15 000 €, il a investi 15 000 € pour refaire sa façade, il est dans un périmètre où il est éligible, les techniciens de la Ville ont jugé que c'était acceptable. Après, c'est votre point de vue, nous on a versé la subvention. Derrière, on invite l'ensemble des propriétaires de ce périmètre à venir nous voir, s'ils le souhaitent, pour refaire leurs façades et on subventionnera volontiers les travaux pour l'embellissement de la Ville.

Monsieur Saint-Martin : J'aimerais bien avoir des éléments là-dessus. Franchement, sur ce que je peux voir, je me pose des questions, visiblement, il avait les moyens de le faire tout seul, ça ne couvre pas complètement le renouvellement de la façade. Mais moi je m'interroge et je suis vraiment surpris et que ça arrive après coup, ce sont des trucs comptables, mais je m'interroge ! Là... je pourrais vous montrer la photo mais vraiment, ça me paraît assez aberrant. Il y a d'autres urgences !

Monsieur Thiaw : vous pouvez vous interroger autant que vous voulez. Le monsieur est dans le périmètre, il a décidé d'investir, il a investi 15 000 €...

Monsieur Saint-Martin : Vous avez décidé qu'il était dans le périmètre !

Monsieur Thiaw : Non, non, je ne décide pas. Il y a un périmètre qui est défini, ce n'est pas moi qui décide ! Il y a un périmètre qui est défini, il fait partie du périmètre donc il est parfaitement éligible.

Attention, vous décidez, vous, qu'il n'y avait pas nécessité de faire les travaux, c'est votre point de vue, ce n'est pas le nôtre.

Monsieur Vogel : Bien, on passe au vote ? S'il vous plaît... s'il vous plaît, on est presque au bout. On passe au vote : opposition ? Monsieur Saint-Martin ? Abstention ?

Monsieur Saint-Martin : Alors, moi, je m'abstiens !

Monsieur Vogel : Abstention. Qui est-ce qui s'abstient ?

Monsieur Saint-Martin : On doit aussi voter pour une autre façade, c'est compliqué parce que, là, je ne suis pas pour celle-là mais l'autre me paraît « éligible ».

Monsieur Vogel : Vous seriez pour l'une mais pas pour l'autre, c'est ça ?

Monsieur Saint-Martin : Oui. Est-ce qu'on peut dissocier le vote ?

Monsieur Vogel : Non, on ne peut pas dissocier.

Monsieur Saint-Martin : Alors, du coup, c'est pas terrible !

Monsieur Vogel : Un plus, un moins, ça fait une abstention.

Monsieur Saint-Martin : Je ne vois pas comment on peut voter dans ces conditions !

Monsieur Vogel : Réfléchissez, vous avez encore 2/3 secondes. Alors, opposition ? Abstention ? Voilà, c'est adopté.

Adopté à l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 3 500 €, et majorée de 20 %, soit 4 200 € à Monsieur Franck FEVRIER pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 7 rue Armand Cassagne ;

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 3 500 €, et majorée de 20 %, soit 4 200 € au SDC 2bis rue Louviot représenté par Madame Luisa DE LE CRUZ pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 2 bis rue Louviot ;

PRECISE que la présente subvention est accordée au SDC 2 bis rue Louviot représenté par Madame Luisa DE LA CRUZ sous réserve de l'obtention des autorisations d'urbanisme déposées auprès de la Ville de Melun et du respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ainsi que de la dépose et repose des câbles télécoms et des câbles électriques en façade dans un état ne dévaluant pas les travaux de ravalement pour le projet de ravalement de façade de l'immeuble situé au 2 bis rue Louviot ;

PRECISE que les travaux de ravalement doivent être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente délibération aux bénéficiaires, conformément au cahier des charges ;

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des

travaux par les services de la Ville de Melun ;

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au Budget 2021.

20 - STRATÉGIE URBAINE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ 2020 DE L'OPÉRATION DE REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE DE MELUN - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT SPL MELUN VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT

Monsieur Vogel : Baytir la suivante, c'est la n° 20.

Monsieur Thiaw : Merci Monsieur le Maire. La n° 20 est relative à la stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne. Donc plus précisément, il s'agit de l'approbation du compte-rendu annuel à la collectivité 2020 pour l'opération de redynamisation du centre-ville dans le cadre du traité de concession d'aménagement avec la SPL Melun Val de Seine.

Donc, L'opération de redynamisation du centre-ville de Melun est destinée à s'inscrire dans un projet d'aménagement global du centre-ville pour mener à bien la lutte contre l'habitat indigne en parallèle avec les opérations ORI et l'OPAH-RU. L'objectif étant la redynamisation du centre-ville de rendre plus attractif son cœur de ville.

Le Compte-rendu Annuel à la collectivité vise à informer la Collectivité de la situation physique et financière de la réalisation de l'opération, ainsi que de son évolution prévisionnelle, fait état d'une analyse budgétaire fine et des réalisations sur l'exercice 2020 et des perspectives pour l'année 2021.

Concernant l'année 2020, la SPL a concentré ses efforts sur la réalisation du cinéma. La SPL a également diligenté une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un ponton en encorbellement au sud de l'île Saint-Etienne.

Concernant les perspectives pour l'année 2021... L'année 2021 a été marquée par la réception des travaux relatifs au cinéma. Ces travaux vont permettre le démarrage des travaux prévu début 2022. En 2021, sera également restitué l'avant-projet définitif par le bureau d'étude qui a été choisi au sujet du ponton en encorbellement sous le pont Jeanne d'arc.

Enfin, des interventions sont prévues dans le cadre du droit de préemption pour acquérir des bâtiments. C'est ainsi qu'une acquisition est fléchée 16 rue Saint-Etienne avec la création d'une copropriété et la vente des lots d'habitation tout en conservant le lot commercial par la Ville de Melun.

Je vais donc présenter un petit peu parce que c'était très technique... du bilan financier. Il faut donc noter que du fait des travaux du cinéma, il y a une augmentation de 616 143 €. Ces dépenses sont absorbées, parce qu'il y a eu un ajustement des dépenses, qui fait qu'au final, l'augmentation des dépenses n'est que de 183 000 €.

Donc, au niveau des recettes, il y a eu des ajustements également. Le 39 De Gaulle a été réévalué à 1 100 000 €, une augmentation de 300 000€.

Concernant la rue de l'Eperon, il y avait une parcelle de terrain qui avait été évaluée à 325 000 € mais, quand on a échangé, on a vu que le prix était un peu élevé donc on l'a revu à la baisse et on l'a estimé à 135 000 €. Ce qui fait, in fine, qu'on a un gain de 165 000 €.

Troisième ajustement important qui a été fait, c'est la participation de la collectivité aux opérations d'aménagement. Donc, on était partis sur un budget initial de 2 142 000 €, on l'abaisse à 1 600 000 € parce que les dépenses qui étaient prévues ne sont plus nécessaires dès l'instant où l'effort est concentré sur le cinéma, ce qui permet d'absorber la grosse dépense

liée à l'opération du cinéma.

Au final, dans le budget 2019 on était à 6 918 214 €, en 2020, on est à 6 937 033 €, ce qui fait un écart de 18 819 €. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que l'effort de la Ville est quasiment constant. Ça veut dire qu'on arrive avec les différents ajustements à pouvoir faire réaliser nos équipements et le cinéma.

Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Prim, allez-y.

Madame Prim : Merci. En fait, j'aurais besoin d'un éclaircissement. Je comprends très bien que le cinéma fasse partie de l'opération Cœur de Ville. En revanche, je ne comprends pas pourquoi il est dans la même « rubrique » que la lutte contre l'habitat indigne. Le désamiantage de quelque chose qui va être détruit pour faire un cinéma n'a pas de rapport avec l'habitat indigne, pour moi. Voilà, c'est ma question.

Monsieur Thiaw : Dans la délibération, il est noté... je vais reprendre la délibération... il est noté qu'il n'y a pas de lien direct entre la création d'un cinéma et la lutte contre l'habitat indigne, l'objectif c'est l'attractivité.

Donc, dans le cadre du développement du centre-ville, on refait des routes, on requalifie des axes essentiels, on refait les devantures de commerces. Dans un même temps, on essaye d'apporter un équipement qui peut servir au développement, à l'attractivité de la Ville. Il n'y a pas de lien entre habitat indigne et le cinéma mais tout ça a un lien avec l'action cœur de ville qui a pour finalité de développer le centre-ville de Melun. La finalité du cinéma rue de l'Eperon, c'est pour moi, quelque chose de très structurant, de très positif qui pourra permettre de drainer de la population, de la clientèle, de la chalandise.

Il n'y a pas de lien entre l'habitat indigne et le cinéma mais la globalité du projet, forcément, si on crée un cinéma, ça rentre dans le cadre de l'action cœur de ville, redynamisation du centre-ville.

Monsieur Vogel : Merci.

Madame Prim : Ok, moi, personnellement, je ne suis pas contre l'arrivée d'un cinéma en centre-ville, bien sûr, mais y a-t-il un budget prévu dans cette opération cœur de ville pour la rénovation intérieure de logements ? Y a-t-il des aides proposées au-delà de la façade.

Monsieur Vogel : Baytir.

Monsieur Thiaw : Bien sûr ! J'ai cité l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat, l'OPAH-RU. Avec l'OPAH-RU, vous avez la possibilité de bénéficier de 80 % de subvention pour rénover votre appartement. Donc, encore une fois, ce n'est pas que le cinéma et requalification de l'espace public, c'est la requalification de l'espace public et la lutte contre l'habitat indigne et pour ça on a un dispositif, l'OPAH-RU, si vous souhaitez refaire l'intérieur de votre habitation, dès l'instant où vous êtes dans le périmètre OPAH, vous avez la possibilité d'avoir jusqu'à 80 % du montant des travaux que vous engagez, à condition... certains jugent parfois que les travaux sont inutiles... enfin, la possibilité d'avoir 80 % de prise en charge par subvention.

Madame Prim : inaudible

Monsieur Thiaw : C'est dans la délibération, Madame. Pour Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat, du Renouvellement Urbain. Donc OPAH-RU.

Monsieur Vogel : Merci, c'est très clair. On passe au vote ? Ah ! Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, je voudrais revenir... le titre c'est effectivement « approbation du compte-rendu de l'opération de redynamisation du centre-ville de Melun ». On voit dans la délibération qu'il est écrit « le principe de cette opération a été validé lors de la réunion du conseil municipal du 21 mai 2015 ». On voit aussi « qu'un prestataire de communication a fait porter le message auprès des melunais et de l'ensemble de de l'Agglomération Melun Val de Seine, que le centre-ville est en phase de redynamisation ».

Ça fait donc 6 ans qu'il est en phase de redynamisation, 6 ans aussi que vous êtes Maire et Président de l'Agglomération, et le bilan est assez maigre : 29 immeubles étaient visés par l'ORI, à ce jour seul 3 ont réellement été rénovés, les 9 autres qui étaient finalement sélectionnés sont soit au point mort soit complètement à l'arrêt, ce qui est pareil.

On a l'immeuble de la rue Pouteau – de la place Levy – qui devait accueillir une grande enseigne et qui devait, à force de subventions, acheter moins cher le foncier de la place, pour accueillir une grande enseigne nationale. Il n'y a toujours rien et ce n'est pas la FNAC, on sait que ce n'est pas la FNAC.

La rue Pouteau, elle, n'est toujours pas rénovée. A moins que la Préfecture ne vous mette suffisamment la pression pour que ce soit fait d'ici 2022 ou 2023, pression, on l'a vu tout à l'heure par rapport à la décision modificative, pression sur la subvention DSIL, une pression pour que cette rue soit rénovée rapidement, objet du plan de relance. Et ce n'est pas pour me déplaire que la Préfecture ait repéré que c'était urgent.

Pendant ce temps-là, les immeubles poussent à Melun, un peu partout, par grappes :

- Plus de 1 000 habitants sont déjà présents à Woodi, voire même plus parce que 1 000 habitants c'était en 2020, jusqu'à 8 000 qui vont arriver à terme.
- 463 logements qui sont en construction à l'Almont, l'opération « central nature », la bien nommée.
- 220 logements à la place de Giga store, à la place du parking feu Giga store.
- 26 logements rue Dajot.
- Je ne sais pas combien de logements à la place de Renault.

J'en passe, il y en a tellement !

Les promoteurs vont bien plus vite que vous, Monsieur le Maire, à construire en périphérie du centre-ville que vous ne rénovez le centre-ville.

Le résultat va être, malheureusement évident. Alors que l'augmentation du nombre de logements et donc, théoriquement, du nombre d'habitants, devrait être une aubaine pour le commerce de proximité et particulièrement pour le centre-ville de Melun, cette augmentation sera une aubaine pour les centres commerciaux qui vont gagner par forfait. Le centre-ville sera, au mieux, en plein travaux du TZEN, au pire, mort comme certains le disent déjà.

Et oui, ce qui constitue le centre commercial authentique et en plein air qui est le centre-ville de Melun et dont vous avez la responsabilité de la gestion des parties communes est délabré – vous le savez – et pas du tout redynamisé en ces 6 ans - on l'a vu avec ce maigre bilan – et le taux de vacance c'est-à-dire le nombre de commerces vides sur le nombre de commerces locaux, vous le savez, ne s'arrange pas. On aimerait bien le voir, ce taux de vacance, au fur et à mesure des comptes-rendus car ça permettrait de mettre en évidence l'avancée de la redynamisation ou pas. Ça ne s'arrange pas et ce n'est pas les vendeurs de perruques ou de smartphones ou de salons de massage asiatiques, qui remplissent les commerces vides, qui vont améliorer l'attractivité globale du centre-ville. Bien au contraire, ils ont un effet repoussoir pour les commerces indépendants ou les enseignes nationales, vous le savez.

Alors, ok, vous allez faire le cinéma qui va être déplacé en centre-ville, place Saint-Jean, mais

ça ne suffit pas. Il faut un véritable « plan Marshall » pour le centre-ville de Melun et toutes les études réalisées entre 2015 et 2018, 3 ans d'études, ont conclu à la même chose : rénovation profonde des rues, des immeubles et, en plus, avec l'arrivée du TZEN, refonte complète du plan de circulation, compensation des places de stationnement perdues, avec gestion de la livraison du dernier kilomètre et mise en place des parkings relais.

Rien de tout ça n'est en route ou si peu. 3 immeubles, rappelez-vous.

Par contre, les 10 000 nouveaux habitants, ils arrivent ! Ils arrivent vite, ils arrivent au fur et à mesure que les promoteurs terminent les constructions.

J'ai deux petites questions, plus à court terme. Un chef de projet dédié avait été recruté, je m'en rappelle, il y a un peu moins d'un an, lors d'un conseil municipal fin 2020. Où en est-il ?

Aussi, un Manager de centre-ville était en poste il n'y a pas longtemps mais il cumulait beaucoup de fonctions tant que chef de service commerce. Entretemps, il paraît qu'il est parti pour d'autres horizons, comme on dit.

N'êtes-vous pas en train de louper le coche, Monsieur le Maire, il vous reste très peu de temps pour rectifier le tir et passer la seconde, peut-être même la cinquième vitesse. Les centres commerciaux aux alentours se frottent déjà les mains et sont prêts à accueillir les nouveaux melunais pour leurs commerces.

Monsieur Thiaw : Monsieur Guion à vous écouter... si on devait écouter et croire ce que vous dites, on plie nos dossiers, on remet la veste et on rentre chez nous !

Vous avez une vision assez... ma voisine dit bizarre, mais c'est plus que bizarre. C'est que vous décrivez des choses, on a l'impression qu'on vit... qu'on vit... qu'on ne fait rien, que la Ville est en décadence.

Vous parlez de la requalification de la rue René Pouteau. Mais c'est en cours, Monsieur Guion.

Vous parlez de 2015. Certes, oui, la convention a été signée en 2015. Mais faire un cinéma, ce n'est pas rien.

Quand on met en place l'OPAH-RU, plus de 13 000 000 € qui sont mis sur la table pour aider les propriétaires, les copropriétaires à rénover leur habitat avec des subventions qui peuvent aller jusqu'à 80 %, derrière on déploie...

Ce que vous dites-là c'est grave parce que c'est un mépris par rapport aux services ! Parce que quand vous entendez un élu qui parle, qui expose quelque chose, vous pensez que c'est la pensée de l'élu que je traduis quand je présente une délibération ? Non ! Il y a des gens derrière ! Il y a des gens qui réfléchissent ! Vous n'avez pas le monopole de la réflexion !

Ce que vous dites-là, c'est totalement faux ! Vous décrivez quelque chose, on a l'impression d'être dans une ville où tout est bombardé, tout est défoncé mais ce n'est pas vrai ce que vous racontez-là. Nous, on est optimiste ! On prend le mandat, on travaille avec les services, on est optimiste, on a des visions et contrairement à ce que vous dites, nous réfléchissons à comment combattre tous les maux que vous avez cités.

Vous avez un centre-ville, vous avez des commerces, vous avez des centres-commerciaux autour, nous essayons de faire de telle sorte que les commerces puissent continuer d'exister. Les perruques, les magasins de perruques, la Collectivité n'est pas responsable de l'installation de ces gens-là dans le centre-ville. Vous savez la position que nous avons, nous, par rapport à ces commerces-là ? Vous ne nous avez jamais posé la question donc arrêtez de faire des affirmations !

Monsieur Guion, la situation, elle est compliquée et vous le savez, vous êtes un commerçant. Donc décrire, faire un portrait aussi, j'allais dire « noir », je vais faire attention à ce que je dis, un portrait aussi sombre de la Ville, c'est dangereux !

Heureusement que nous, élus de la Majorité, nous ne pensons pas comme vous !
Heureusement que les services ne pensent pas comme vous ! Sinon, tout le monde s'en irait tous à la pêche !

Non, nous, on a de l'espoir, on va bosser, on continue à bosser. La rue Pouteau sera faite, le cinéma sera fait, on continuera à faire les ravalements de façade, on continuera à inciter les commerçants à faire la rénovation de leurs vitrines. On a plein de projets ! On est optimiste et ça avance.

Donc, arrêtez de nous faire peur et de faire peur aux melunais ! Ils ne vous croient même pas quand vous parlez !

Monsieur Vogel : Merci Baytir ! Kadir.

Monsieur Mebarek : Et en complément des propos très juste de Baytir, je voudrais ajouter... vous avez évoqué le commerce de la rue Pouteau. On vous l'a dit, vous l'avez sans doute oublié, mais il y a bien une enseigne nationale qui va s'y implanter. L'enseigne a d'ailleurs été déposée et validée par les services de la Ville. C'est une enseigne de commerce bio, les Comptoirs de la bio, qui s'implante sur une surface commerciale de 400 m²... quasiment 500 m² en cœur de ville. Je pense que c'est plutôt une réussite pour nous. Et, de mon point de vue, je considère que c'est peut-être mieux qu'un autre type d'enseigne.

Monsieur Vogel : Merci. Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Alors, je vous remercie pour vos bons mots et tout ça. C'est sombre, effectivement mais c'est malheureusement la réalité et les melunais le voient tous les jours. Je suis clairvoyant là-dessus et j'ai été partie prenante là-dessus depuis 2015, vous le savez bien. J'ai vu toutes les études et j'ai bien vu tout ce qui n'a pas avancé.

Je vous reproche le manque d'ambition et le manque de rapidité dans l'avancée de ce que vous faites. C'est exactement ça et je vous alerte là-dessus !

Vous n'allez pas assez vite, vous n'avancez pas du tout assez vite et vous allez à la catastrophe et les melunais le voient bien. Par contre, les logements arrivent tous, les melunais le voient bien aussi, la bétonisation arrive bien aussi !

Monsieur Vogel : Bien, merci. On passe au vote : qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de la Société Publique Locale Melun Val de Seine pour l'exercice 2020.

21 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT - OPERATION DE REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE DE MELUN

Monsieur Vogel : Délibération suivant, la n° 21, Baytir.

Monsieur Thiaw : La délibération n° 21, c'est le corollaire de la délibération n° 20. En fait, il s'agit d'officialiser... de contractualiser la participation de la Ville pour les années 2020 et

2021.

Je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait eu une baisse considérable de la participation de la collectivité à l'opération d'aménagement : nous passons de 2 100 000 € à 1 600 000 €.

Concernant le cinéma, on est sur un budget de 5 337 033 €.

Les versements de la participation de la Ville sont répartis ainsi :

- 500 000 € pour 2021,
- 2 000 000 € pour 2022 et 2023
- 1 904 440 € pour 2024.

L'avenant n° 3, c'est juste la contractualisation de ce que je viens de dire.

Il vous est donc demandé, Chers Collègues, d'approuver l'avenant n° 3 du traité de concession de l'opération de redynamisation du centre-ville de Melun et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur Vogel : Merci Baytir. On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'Avenant n° 3 au Traité de Concession d'Aménagement – opération de redynamisation du centre-ville de Melun ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

22 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (C.E.E)

Monsieur Vogel : Délibération n° 22, Gilles.

Monsieur Ravaudet : Merci. La Loi a fixé des orientations politiques énergétiques. La Loi POPE a créé le dispositif de Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le système des CEE permet de valoriser les actions d'économies d'énergie en comptabilisant l'économie d'énergie réalisée en unité dénommée kWh Cumac (énergie économisée cumulée actualisée).

La Ville de MELUN a ainsi 4 471 932 kWh Cumac de CEE sur les actions menées en 2021. Ils proviennent d'actions diverses principalement réalisées lors de la rénovation d'éclairage public, et de remplacement de chaudières à haute performance énergétique. Il est proposé de vendre au plus offrant la totalité des CEE disponibles, représentant près de 4 472 MWh Cumac. La transaction sera réalisée via la plateforme EMMY du Registre National des Certificats d'Economie d'Energie à un prix estimé entre 6 et 7€/ MWh Cumac.

Le Conseil municipal sera informé une fois la transaction réalisée du nom de la société, du montant total de la transaction et du tarif proposé.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver principe de la cession de l'intégralité des 4 471 932 kWh Cumac de Certificat d'Economie d'Energie déposés par la Ville à un prix estimé entre 6 et 7€/MWh Cumac,
- D'approuver la signature d'un contrat de vente par le Maire ou son représentant,
- D'autoriser le Monsieur Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Vogel : Merci. Ségolène.

Madame Durand : Oui, merci. Je vais reprendre ce que Monsieur Baytir Thiaw a dit tout à l'heure : on est optimiste !

Et bien là, je ne trouve pas ! Je ne trouve pas parce que vous indiquez dans cette délibération que la Ville a réalisé 4 472 MWh et estime le prix de vente entre 6 et 7 €/ MWh via la plateforme EMMY.

Donc, j'ai été sur la plateforme EMMY et j'ai regardé la courbe des prix. Sur cette courbe, on voit bien que depuis janvier 2021, on ne descend pas sous 7,2 €, on atteint même le prix de 8 € en février et en juillet.

Quand on met un prix entre 6 et 7 € alors qu'on ne descend pas sous les 7,2 €, je ne m'interroge un petit peu. D'où ma question : est-ce qu'il n'y aurait pas un manque d'ambition, d'optimisme dans ce choix ? Et pourquoi avoir attendu pour vendre, pourquoi ne pas avoir vendu plus tôt ?

Monsieur Ravaudet : Il ne vous a pas échappé que l'on est encore en 2021 et c'est les actions réalisées en 2021 que l'on va vendre. On aurait vendu plus tôt si ça avait été les actions 2020. Ensuite, oui, on a mis 6 à 7 € parce que ça nous a paru sensé en bas parce que c'est fluctuant. Effectivement, aujourd'hui, c'est un peu en haut de la courbe mais c'est vendu au plus offrant et sur plateforme. Donc, moi, je veux bien mettre 8 € et vous allez me dire l'année prochaine qu'on ne les a vendus que 6,5 €. De toute façon, ce n'est pas nous qui fixons le prix, c'est vendu au plus offrant.

Madame Durand : Je ne dirai pas ça quand je verrais le prix auquel vous avez vendu puisqu'en effet, vous vendez au plus offrant. J'espère quand même qu'on sera à minima à 7 € voire plus puisque ça a été le cas toute l'année 2021. J'espère que ça sera la même chose lorsque vous vendrez en 2022.

Monsieur Ravaudet : On a le même espoir !

Monsieur Vogel : On passe au vote ? Non, Madame Monville.

Madame Monville : Simplement pour souligner que sur cette délibération en particulier mais je l'ai souligné à plusieurs reprises à ce conseil municipal que c'est très bien de vendre des certificats d'économie d'énergie et il faut impérativement faire des économies d'énergie et encourager ces économies d'énergie, entre autre, par la rénovation des logements. Un plan très conséquent de rénovation des logements serait important et, en plus, équiper les bâtiments publics de telle manière que produire de l'énergie renouvelable et être moins dépendants des hydrocarbures.

Monsieur Vogel : On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe de la cession de l'intégralité des 4 471, 932 MWh Cumac de Certificat d'Economie d'Energie déposés par la Ville à un prix estimé entre 6 et 7€/MWh Cumac .

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le futur contrat de vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RÉGISSANT LA FOURNITURE D'ÉNERGIE THERMIQUE ET D'EAU POUR LE BATIMENT DE LA POLICE MUNICIPALE AU 6 AVENUE CHARLES PEGUY

Monsieur Vogel : Délibération n° 23. Gilles.

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération fait suite à la délibération du 27 septembre 2018 où la Ville de Melun était devenue propriétaire d'un bien abritant les locaux de la Police Municipale au 6 avenue Charles Péguy.

Cet ensemble immobilier est composé de deux parties. L'autre partie du bâtiment est la propriété de la CAF qui est louée à Habitat 77 qui la sous-loue à l'Association de sauvegarde de l'Enfance et les locaux abritent le Foyer des Jeunes Travailleurs. La chaufferie est commune.

Une convention a été établie entre le gestionnaire ADSEA77 et la Commune de Melun afin de définir les conditions techniques, administratives et financières de fourniture d'énergie thermique et d'eau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette Convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

Monsieur Vogel : Merci. Oui ? Ségolène.

Madame Durand : Oui, merci. La convention, finalement, elle est signée pour 2022 et elle s'arrêtera le 31 décembre 2022.

Ma question, c'est pourquoi une seule année ? Pourquoi ne pas faire une convention pluriannuelle ? A moins que vous n'avez le projet de déménager la Police Municipale peut-être ?

Monsieur Ravaudet : C'est une convention d'un an renouvelable, et qui porte sur d'autres choses... puisqu'il y a les compteurs d'eau... chaque côté a son compteur d'eau, si bien que pour le gaz que pour l'eau et le détail de la convention principale porte sur l'entretien de l'installation. Donc, on a décidé de la réaliser au tantième par rapport aux surfaces des bâtiments.

Ça ne porte finalement que sur de l'entretien puisque tout est équipé de compteurs. C'est une convention d'une simplicité exemplaire.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : J'entends simplicité exemplaire de la convention mais ma demande c'est pourquoi ne pas faire une convention pluriannuelle ? Encore une fois, ça nous permettrait d'éviter ce type de délibération au conseil l'année prochaine.

Monsieur Ravaudet : On est sur un an renouvelable. On ne va pas la représenter puisqu'elle va se renouveler tacitement. Donc, elle est pluriannuelle sans en avoir le nom.

Madame Durand : Je vais relire la convention mais, sauf erreur de ma part, ce n'est pas marqué tacite reconduction.

Monsieur Ravaudet : Si c'est pas écrit, on revotera l'année prochaine.

Monsieur Vogel : On passe au vote : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention de fourniture d'eau et d'énergie avec l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA77) ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

**24 - RETROCESSION PAR LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE MELUN GARE SNC DES PARCELLES CADASTREES SECTION BC N° 519, N° 523 D'UNE CONTENANCE DE 12 M² DE LA ZAC GRUBER
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Vogel : Délibération n° 24 et 25, Guillaume.

Monsieur Dezert : Merci Monsieur le Maire. Ces deux délibérations sont différentes mais constituent deux nouvelles rétrocessions qu'on va faire au niveau du quartier de la gare auprès de la Société d'Aménagement Melun Gare, SNC.

Donc deux parcelles 519 et 523, contenance 12 m² qu'on va racheter à l'euro symbolique. Voilà, elles sont rue de la Brasserie Grüber.

Encore une fois, ce sont des parcelles qui se situent sur de la voirie, on en a régularisé au cours de différents conseils municipaux et il faut les rétrocéder dans l'espace public. Et donc, autorisation de signature par Monsieur le Maire, le but de la délibération.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de la Société d'Aménagement de Melun Gare SNC, les parcelles cadastrées section BC n° 519 et n° 523 d'une contenance d'environ 12 m², au prix de 1 euro.

DECIDE d'affecter ces parcelles à un usage de voirie communale et de les classer par conséquent dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Société d'Aménagement de Melun Gare SNC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la Société d'Aménagement de Melun Gare SNC.

**25 - RETROCESSION PAR LA BANQUE DE FRANCE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AY N° 78, D'UNE CONTENANCE D'ENVIRON 111 M², SISE 19 RUE ROSA BONHEUR
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Vogel : Il y en a encore une.

Monsieur Dezert : Oui, encore une, le numéro complémentaire ! Sur la rue Rosa Bonheur, une parcelle AY 78 de 111 m², pareil, située sur la voirie. Donc, pareil, achetée à l'euro symbolique avec autorisation du Maire à signer.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'acquérir auprès de la Banque de France, une partie de la parcelle cadastrée section AY n° 78, d'une contenance d'environ 111 m², au prix de 1 euro.

DECIDE d'affecter cette parcelle à un usage de voirie communale et de la classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Nicolas Guenot, Notaire à Melun, 36 rue du Général de Gaulle, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Commune.

PRECISE que les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à la Banque de France.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

26 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES - AXE 1 - HANDICAP ENFANCE - EAJE DE LA COMMUNE DE MELUN - ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE ET LA VILLE DE MELUN - ANNEE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Vogel : Délibérations 26, 27 et 28, Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Merci Monsieur le Maire.

Donc, la délibération n°26 concerne une convention d'objectif et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et la Ville de Melun. Je l'avais déjà présentée l'année dernière. Cette délibération est présentée chaque année.

C'est un projet qui s'appuie sur le fonctionnement de la halte-garderie Les Poussinets-Loupiots et qui comprend le poste d'éducatrice référente pour l'accueil individualisé et son action auprès des structures de la Ville.

Ce poste a été créé en 2008, c'est-à-dire il y a 13 ans. Il faut dire qu'en matière de handicap et de prise en charge du handicap, les efforts qui sont menés par la Ville sont reconnus et soutenus par la CAF depuis plusieurs années.

La halte-garderie Les Poussinets-Loupiots, pour rappel, c'est une structure qui est particulière et qui est d'une grande importance pour notre territoire dans la mesure où elle accueille des enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques.

Le rôle de cette éducatrice référente, c'est d'observer les enfants dans les structures, donner des conseils aux équipes, donner des conseils aux enfants qui sont susceptibles d'être porteurs de handicap. Le cas échéant, elle rencontre les familles et les oriente vers différentes structures pour les aider.

L'éducatrice référente dispense aussi des formations auprès des personnels de la Ville, relatifs notamment en lien avec tout ce qui est handicap.

Donc, en ce sens, le projet porté par la Ville de Melun répond parfaitement à l'axe 1 de la convention d'objectifs et de financement car il permet de renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap. Et donc, à ce titre, la CAF de Seine-et-Marne attribuera 36 000 € pour l'exercice 2021. Une convention d'objectif est nécessaire pour contractualiser les droits et les engagements des deux parties et le conseil municipal est appelé à approuver les termes de cette convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement « Fonds Publics et Territoires – handicap enfance pour l'établissement d'accueil du jeune enfant » avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces y afférent.

27 - PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES - STRUCTURES PETITE ENFANCE - ACCUEIL COLLECTIF ET ACCUEIL FAMILIAL - AU 1ER JANVIER 2022

Monsieur Vogel : Délibération n° 27.

Monsieur Adjouadi : La délibération n° 27 est aussi une délibération classique, qui est présentée chaque année. Elle concerne la participation financière qui est demandée aux familles dont les enfants sont inscrits dans les crèches familiales ou collectives de notre ville. Cette tarification est appliquée chaque année en janvier.

Pour rappel, la participation familiale comprend la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, les soins d'hygiène et les repas.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement 2019-2021, il est indiqué que pour pouvoir bénéficier de la prestation de service unique, les établissements sont tenus de respecter les directives de la CAF et d'appliquer les barèmes. Il y a un nouveau taux d'effort national qui a été fixé, normalement vous avez tous été destinataires du tableau.

Donc, voilà, c'est une augmentation qui est marginale et qui est tacite. Il y a un nouveau plancher qui va être défini, pour l'instant on n'a pas encore le montant. Et le nouveau plafond est fixé à 6 000 €/ mois pour un ménage.

Il y a deux taux d'efforts qui sont appliqués : il y en a un pour les crèches collectives et un autre pour les crèches familiales. Là aussi, c'est une obligation de la CAF.

Voilà, il n'y a pas de gros changements... au niveau de la tarification, on prend toujours en compte les revenus de la famille. En cas de non transmission des documents, la tarification maximum est appliquée. Pour les familles ne résidant pas à Melun, une majoration de 30 % sera appliquée.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la participation des familles fréquentant les établissements d'accueil collectif et d'accueil familial avec application au 1er janvier 2022.

Monsieur Vogel : Merci Emmanuel. On passe au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE l'application à compter du 1^{er} janvier 2022, au sein des structures petite enfance des taux de participation familiale suivants :

Nombre d'enfants	Taux de participation par heure facturée - accueil collectif		Taux de participation par heure facturée - accueil familial	
	Ancien taux	Nouveau taux	Ancien taux	Nouveau taux
1 enfant	0,0615 %	0,0619 %	0,0512 %	0,0516 %
2 enfants	0,0512 %	0,0516 %	0,0410 %	0,0413%
3 enfants	0,0410 %	0,0413 %	0,0307 %	0,0310 %
4 enfants	0,0307 %	0,0310 %	0,0307 %	0,0310 %
5 enfants	0,0307 %	0,0310 %	0,0307 %	0,0310 %
6 enfants	0,0307 %	0,0310 %	0,0205 %	0,0206 %

7 enfants	0,0307 %	0,0310 %	0,0205 %	0,0206 %
8 enfants	0,0207 %	0,0206 %	0,0205 %	0,0206 %
9 enfants	0,0207 %	0,0206 %	0,0205 %	0,0206 %
10 enfants	0,0207 %	0,0206 %	0,0205 %	0,0206 %

PRECISE que pour une famille ayant à sa charge un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) même si ce dernier n'est pas accueilli au sein de l'établissement, le tarif immédiatement inférieur est appliqué.

PRECISE que la participation familiale comprend la prise en charge globale de l'enfant pendant son temps de présence y compris les repas principaux, les soins d'hygiène et les couches.

DECIDE l'application du plancher et du plafond de ressources édictés par la CNAF chaque année.

DECIDE qu'un en cas de non-transmission du numéro d'allocataire ou des justificatifs de ressources, le tarif plafond est automatiquement appliqué sur la base d'une famille avec un seul enfant.

DECIDE qu'en cas de communauté de vie qui induit une communauté d'intérêts les justificatifs des ressources de l'ensemble des personnes du foyer devront être fournis pour la détermination du tarif applicable, en cas de non-transmission des justificatifs, le tarif maximum sera appliqué sur la base d'une famille avec un enfant.

DECIDE de maintenir le principe de mensualisation fondé sur un contrat passé avec chaque famille en fonction de ses propres besoins.

DECIDE que les heures complémentaires (heures supplémentaires), dépassement du contrat sollicité, seront facturées à la famille en fonction du taux d'effort initial sur la base d'une demi-heure dès 7 minutes 30 de dépassement (avance ou retard).

PRECISE qu'une majoration de 30 % sera appliquée aux familles ne résidant pas à Melun à l'exclusion des familles bénéficiant d'une place réservée dans le cadre de la signature d'une convention ou d'un marché public.

28 - CRÉATION D'UNE CRÈCHE COLLECTIVE DE 60 BERCEAUX ' LES COLIBRIS ' DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE AU TITRE DU PLAN EXCEPTIONNEL D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES CRÉATIONS DE PLACES RENFORÇANT LE PLAN D'INVESTISSEMENT POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PIAJE)- ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2020.12.21.220 DU 17 DÉCEMBRE 2020

Monsieur Vogel : Délibération n° 28.

Monsieur Adjouadi : Délibération n° 28, il s'agit d'une demande de subvention auprès de la CAF dans le cadre de la création de la crèche Les Colibris qui se situera à l'Ecoquartier et qui ouvrira ses portes au 1er janvier 2023.

Effectivement, il y avait une précédente délibération du 17 décembre 2020 qui a été présentée mais il y a eu plusieurs modifications qui ont été apportées. Voilà pourquoi elle est présentée à nouveau aujourd'hui et si elle est votée, elle abrogera l'ancienne délibération.

Alors, les deux modifications concernent :

- Le nombre de places de la structure : initialement nous avons mentionné que la crèche devait accueillir 55 enfants et ce nombre a été porté à 60.
- Le montant qui va être alloué par la CAF. On a de la chance, on va bénéficier d'un « Plan rebond » qui a été mis en place suite au Covid pour aider à créer des places supplémentaires. Il y a une grosse majoration des aides qui a été apportée. Précédemment on devait obtenir 627 000 € et, finalement, cette subvention sera portée à 1 170 000 €. On a pratiquement doublé le montant des subventions.

Je ne vais pas redire tout ce qui a été dit sur la crèche mais en matière de construction s'est quelque chose de remarquable.

Voilà, du fait de ces deux modifications, je représente la délibération. Le conseil municipal est à nouveau invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du Plan rebond pour la construction de la crèche collective Les Colibris et à signer tous les documents y afférents.

Monsieur Vogel : Merci Emmanuel. On passe au vote ? Non ?

Madame Asdrubal : Oui, j'en avais parlé au tout début de ce conseil municipal. On passe de 627 000 € à 1 170 000 €, j'ai bien compris mais la première demande de subvention vous l'avez laissée latente ou pas ? Au départ il y avait bien 55 berceaux, vous étiez plus sur 60 et 543 000 € d'écart c'est énorme ! Moi, ce que je voulais savoir c'est que j'ai cru comprendre que la PSU était attribuée aux établissements d'accueil ayant obtenu l'agrément mais pour l'instant on n'est pas en capacité de l'avoir sachant que la structure n'est pas encore ouverte. Il y a quelque chose que je ne saisis pas.

Monsieur Adjouadi : Effectivement, on avait fait le choix précédemment de fixer à 55 pour se laisser une marge à 60 pour pouvoir prendre des enfants en surbooking. On a réfléchi et j'ai pris la décision de fixer ce nombre à 60 parce que les mètres carrés le permettent. Ça, c'est la première chose.

Alors, au niveau de la subvention, ce n'est pas la PSU parce que la PSU c'est une aide au fonctionnement. Là, c'est le Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE). Donc, là c'est une aide à l'investissement.

Effectivement, 500 000 € d'écart, c'est énorme. Si on compare les montants, le socle, il y a 5 subventions qui s'additionnent, 5 aides :

- Le socle de base qui passe de 7 300 € par place créée à 8 000 €,
- La majoration gros œuvre qui est passée de 1 000 € à 2 000 €,
- La majoration développement durable qui est passée de 700 € par place à 2 000 €. Donc, là, quand on multiplie, on est déjà passé de 38 500 € à 120 000 €. C'est énorme.
- La subvention pour le rattrapage territorial, là aussi, on est passé de 1 800 € par place créée à 3 500 €, on a doublé.
- Et la majoration potentiel financier, on est passé de 500 € à 4 000 €.

Donc, là, c'est ce qui explique ces différentiels et on ne peut que s'en réjouir.

Monsieur Vogel : Très bien. Oui ? Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, moi, je voudrais revenir sur le coût de la crèche qui est noté dans la délibération à 3 151 500 €. Sauf erreur de ma part, ce montant correspond à l'autorisation de programme de la crèche Les Colibris pour le Budget Primitif 2021, 3 134 000 € qui étaient inscrits. Or, l'autorisation de programme totale pour la crèche Colibri qu'on a vu tout à l'heure en DM2 est passée 4 810 742 €.

Je ne pense pas que la différence ce soit juste les 5 berceaux supplémentaires. Quelle est donc cette différence de 1 500 000 €, s'il vous plait ?

Monsieur Mellier : Là vous avez le coût de la construction, Monsieur Guion, ce n'est pas le coût de l'opération. Le coût de l'opération est dans l'autorisation de programme, vous y ajoutez les honoraires d'architecte, le contrôle technique, etc., et vous arrivez aux 4 000 000 € et des poussières. Voilà. Là, vous avez le coût de la construction, la CAF ne finance pas les honoraires d'architecte.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Donc, en 2021 il y avait une autorisation de programme sur 3 134 000 €. C'était une petite estimation. Après, on est passé à 4 810 000 € parce qu'on a augmenté l'architecte ?!

Monsieur Mellier : Non, mais attendez... Là, franchement... Bref ! J'espère qu'un jour... non, je ne vais pas dire ça...

Donc, là, l'autorisation de programme révisée comprend la totalité des coûts que, maintenant, on connaît, y compris les honoraires d'architecte, les contrôles techniques, etc. le coût de la construction, il a peu varié en fait, il a très peu varié, 30 000 ou 40 000 € en plus. Le reste s'est ajouté. On ajoute tout ça pour avoir une autorisation de programme définitive. Les autorisations de programme, c'est fait pour ça.

On aurait pu, au départ, partir, par pur principe, de dire que « la volonté politique c'est de faire une crèche, on va vous mettre une autorisation de programme à 1 000 000 € ! ». On l'a fait sur beaucoup de programmes et heureusement qu'on a revoté des autorisations de programme à 1 000 000 € pour dire la volonté politique de faire quelque chose. Ensuite, on affine les choses et, un jour, on arrive au coût de l'opération. Voilà, ça a pris le temps de la réflexion, de contrôler tout ça, de regarder la totalité des opérations. Ensuite de quoi, le coût de l'opération, il est TTC lui, il n'est pas hors taxes. Là, vous avez des montants hors taxes.

Pourquoi des montants hors taxe de construction, d'ailleurs ? C'est parce que, vous le savez très bien Monsieur Guion, toutes les subventions de l'Etat, du Département, de la CAF, de la Région, etc., sont calculées sur des montants hors taxes et nous récupérons, vous le savez, la TVA, conformément à la loi et maintenant au bout d'un an et non plus au bout de deux ans.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Un petit calcul rapide par rapport aux 60 berceaux et par rapport au coût total de la crèche, architecte compris, bien sûr, 4 810 000 €. On a un coût au berceau à 80 000 €, ce qui me paraît beaucoup, après, il faudrait comparer avec les autres villes mais je n'ai pas eu le temps de le faire.

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Oui, simplement pour ajouter, dans les 4 000 000 €, il y a aussi la prise en

compte du matériel, et ça, ce n'est pas négligeable. Il y en a déjà pour plus de 200 000 €. Parce que la crèche, une fois qu'elle est construite, il faut la meubler et il faut l'équiper de jeux pour les enfants.

Monsieur Vogel : Brigitte.

Madame Tixier : Oui, je voulais juste préciser que malgré le Covid et les difficultés que certains chantiers ont connu en termes d'approvisionnement et de prix, justement d'approvisionnement entre autre, par rapport au bois. Nous avons aussi eu la chance d'avoir un cabinet d'architecte excessivement brillant et pertinent parce qu'ils sont très rapidement anticipé les approvisionnements et nous n'avons pas été victime ni de surcoût, ni de panne et de rupture de stock. Ça, c'est très important.

Enfin, sur le principe de la crèche, elle correspond tout à fait aux normes et 80 000 € c'est parfaitement légitime et normal. Je ne suis pas spécialiste des crèches mais je travaille suffisamment avec les collaborateurs et les uns, les autres et il n'y a absolument aucun scandale. Ne cherchez pas à tout prix à ce qu'il y ait des horreurs absolues cachées derrière cet Ecoquartier.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote : oppositions ? Abstentions ? C'est adopté. Merci Emmanuel.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, à abroger la délibération n° 2020.12.21.220 du 17 décembre 2020 concernant la création d'une crèche de 55 berceaux et sollicitant une aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne au titre du Plan exceptionnel d'Aide pour les projets de création de place en crèche, renforçant le Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) dans le cadre de la construction d'une crèche collective « Les Colibris » de 60 places.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

29 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE DES ÉLUS LOCAUX

Monsieur Vogel : Délibération n° 29, c'est le remboursement des frais de garde des élus locaux... oui, c'est « aux élus locaux » plutôt, ce n'est pas les élus locaux qu'on garde ! parfois, il faudrait mieux les garder !

Alors, en fait, c'est l'application de la Loi du 27 décembre 2019 qui rend obligatoire ce dispositif de remboursement pour faciliter la démocratie locale, pour permettre à plus de personnes d'accéder à des mandats locaux.

Le taux de garde ou d'assistance ne peut dépasser le montant du SMIC horaire.

Donc, je vous propose de mettre en œuvre la Loi.

Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DIT que les frais de garde des conseillers municipaux sont remboursés au taux du SMIC horaire sous réserve de présentation des pièces justificatives suivantes :

- Attestation sur l'honneur du caractère subsidiaire du remboursement du reste à charge avec mention du montant à rembourser ;
- Contrat de travail, déclaration URSSAF, facture ou toute autre pièce justifiant du service de garde ou d'assistance mentionnant la date et la durée de la prestation de service ;
- Livret de famille ou acte d'état civil attestant du lien de parenté avec la personne gardée ou assistée ;
- Justificatif de domicile de la personne gardée ou assistée ;
- Convocation de l'élu à la réunion et attestation de présence de l'organisateur de la réunion ;
- Tout document administratif attestant de la qualité de personne vulnérable ou handicapée de la personne gardée ou assistée.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2021.

30 - RÉMUNÉRATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉS PAR LES ENSEIGNANTS POUR LE COMPTE ET À LA DEMANDE DE LA COMMUNE

Monsieur Vogel : Délibération n° 30, c'est la rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants à la demande de la Commune.

Vous savez, je vous rappelle que par délibération du 22 septembre 2021, le conseil municipal a décidé d'organiser un service d'études dirigées encadré par des enseignants, fonctionnaires de l'Education Nationale.

Ça concerne toutes les écoles élémentaires municipales et ça va des classes de CP au CM2. Tout ça pour prévenir l'échec scolaire, du soutien scolaire. Il a aussi été décidé de maintenir le service d'études surveillées dont bénéficiaient nos élèves depuis 1984.

Donc, dans le cadre de la rémunération des travaux supplémentaire effectués par les enseignants, il vous est proposé de retenir les deux taux de rémunération suivants :

- 23 € bruts par heure d'enseignement dirigé,
- 16 € bruts par heure d'études surveillées.

Je vous propose d'adopter ces tarifs. On passe au vote ? Madame Monville.

Madame Monville : Je l'ai déjà dit mais je le redis quand même à l'occasion de la délibération. Vous allez employer des enseignants et vous allez les rémunérer. Personnellement, je ne peux que me désoler que des enseignants travaillent d'avantage que ce qu'ils ont à travailler déjà toute la journée et toute la semaine avec leurs élèves, plus le travail de préparation.

J'insiste là-dessus parce que j'ai l'impression que quand on parle du primaire et de la maternelle, que les gens oublient que les enseignants de la maternelle et du primaire travaillent beaucoup à la maison pour préparer leurs cours, pour vérifier les cahiers des enfants pour pouvoir, ensuite, faire un travail le plus fin possible avec ces enfants.

Or, on sait que les salaires des enseignants en France sont parmi les plus bas des salaires en Europe. Que cette profession est très peu attractive du fait des salaires trop bas et des conditions difficiles et qui ont été rendues encore plus difficiles du fait du Covid.

On sait que ce genre de politiques ont du succès vis-à-vis des enseignants parce que c'est un

moyen pour eux d'arrondir leur fin de mois et je ne peux que le regretter même si, évidemment, nous sommes d'accord avec le principe de ces études, on l'a déjà dit.

Monsieur Vogel : Merci. Ségolène.

Madame Durand : Oui, moi, je voudrais faire une petite parenthèse par rapport à la commission de fin septembre que nous avons eu, justement sur ce sujet, la Commission éducation. En fait, je suis assez étonnée de voir les tarifs qui ont été décidés concernant les familles des études dirigées par rapport aux propositions que vous nous aviez faites en commission et à l'échange que nous avons eu, en fait. On est quand même sur des tarifs beaucoup plus élevés que votre première proposition et que le pseudo consensus qu'on avait trouvé en commission.

Monsieur Mellier : Si, si, j'ai écouté mais comme ce n'est pas l'objet de la délibération... Je dis simplement que c'est une décision qui a été faite, je vous ai écrit là, sur le sujet.

Il y a eu une réflexion, il y a eu un avis de la commission, cet avis a été rediscuté en Majorité municipale et le Maire, comme c'est de son pouvoir, encore une fois, a pris une décision qui a été validée par le Contrôle de légalité sur les tarifs.

Maintenant, le débat, on l'aura peut-être quand on fera l'évaluation de tout ça.

Les études dirigées ont commencé et je dois vous dire, ça va monter en puissance, nous n'avons eu aucune famille, je dis bien aucune, qui nous a dit « c'est trop cher, ça va pas du tout votre histoire ». Par contre, ce qu'on n'avait pensé en commission, Ségolène, c'est qu'il y a eu un glissement un tiers, effectivement, des premiers inscrits qui viennent des études surveillées sur les études dirigées. On ne peut que s'en féliciter. Ça veut dire que le tarif de 32 € - puisque c'est ça le débat de fond - qui était accepté pour les études surveillées n'a pas semblé exorbitant pour les études dirigées puisque c'est le même.

Ce débat-là, cette explication, je ne l'avais pas à la commission parce qu'on n'avait pas à l'époque et c'est ce que j'ai demandé et qui est parvenu trop tard, on n'avait pas les quotients des familles. On s'est aperçu que 700 familles qui étaient sur des études surveillées avaient des quotients très faibles et qu'elles avaient toutes, depuis des années, payé 32 € - il n'y a pas de quotient, c'était 32 € quels que soient vos revenus. Elles avaient toutes payé ces études à 32 €/mois. Je rappelle qu'on avait quand même fait un geste qui était celui que vous aviez demandé, c'est-à-dire qu'il y aurait deux mois qui ne seraient pas facturés aux familles, donc on l'a mis dans la décision du Maire, pour tenir compte des vacances. Sur une année, glisser tout ça une année. Il y a 3 mois, pardon, les mois de juillet, août et surtout le mois de septembre sera gratuit pour les familles. C'est un point important à savoir.

Monsieur Vogel : Oui, Ségolène.

Madame Durand : Oui, juste pour finir. Déjà, j'aimerais qu'on arrête avec les « ce n'est pas le sujet de la délibération » parce que, sauf erreur de ma part, on est quand même sur les travaux dirigés.

Alors, j'entends qu'on est sur les enseignants pas sur les tarifs des familles mais ça a quand même un lien. Je vous rappelle encore une fois que le dialogue entre la Majorité et l'Opposition est assez compliqué. Compliqué, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, quand on vous pose des questions, on a parfois du mal à avoir les réponses. Donc, excusez-nous de profiter du conseil municipal pour poser une question en lien avec la délibération, premièrement.

Deuxièmement, concernant les tarifs, je ne reviens pas sur ce qu'on a dit en commission et sur les tarifs dont on a parlé. Mon interrogation c'est qu'en commission on a échangé sur une

proposition que vous nous avez faite. Arnaud était présent ce soir-là également. On n'avait pas la même façon de voir les choses. On a dit que, en effet, la Majorité trancherait mais entre les tarifs qu'on avait discutés lors de cette commission et les tarifs que vous avez sortis et envoyé aux familles il y a quand même une grosse différence !

Monsieur Mellier : Par rapport à la commission, je vous accorde qu'il y a une différence, tout à fait.

Par rapport, encore une fois, à la comparaison, ce qu'on n'a pas fait, c'est peut-être mon erreur, je n'avais pas eu le temps – il m'a manqué 48 heures pour avoir l'argument que je n'avais pas en commission. Quand on s'est aperçu que 100 % des familles qui fréquentaient les études surveillées avaient toujours accepté le tarif de 32 € considérant que ce n'était pas un tarif exorbitant, c'était à peine 2 €/ jour. Donc, c'est ça le fond du débat par rapport à la capacité contributive des gens. Donc voilà. C'est pour ça que la réflexion de la Majorité municipale... Accordez quand même à la Majorité municipale le droit d'avoir aussi une réflexion, une réflexion cohérente par rapport à un service qui s'appelle « les études surveillées » par rapport « aux études dirigées ». par contre, on a fait un tarif progressif pour les études dirigées, jusqu'à 40 € pour les familles les plus aisées, ça c'est vrai.

Monsieur Vogel : Ségolène.

Madame Durand : Oui, merci. Juste pour finir sur ce sujet-là. Attention, je ne dis pas, Henri, que nous n'étions pas d'accord sur le fait que les travaux surveillés ça n'allait pas... que l'argent proposé... en tout cas que le coefficient... la tarification proposée sur les travaux dirigés étaient totalement différente des travaux surveillés. On l'a dit, que le prix unique des travaux surveillés allait faire glisser les familles sur les travaux dirigés. On l'a dit, on en a parlé donc là-dessus il n'y a pas de soucis. Il n'y a pas de soucis sur le fait que le montant, 32 €, allait poser problème sur les travaux dirigés. En tout cas ça n'avait pas été mes propos lors de cette commission.

Encore une fois, la seule interrogation c'est de voir la commission et la décision finale qui a été prise.

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Oui, merci. Juste pour répondre à Madame Monville qui parlait des conditions de travail des enseignants. Il faut tout de même rappeler que ces études dirigées elles sont sur la base du volontariat et qu'avant la considération financière des enseignants, il y a une vraie volonté de soutenir les élèves dans leurs apprentissages. C'est d'ailleurs avant tout pour ça qu'ils se décident de s'engager là-dedans parce que ça a été constaté que suite au Covid, les résultats sont en baisse au niveau national et pas qu'à Melun. Ces études dirigées elles ont un réel intérêt pour les enfants, ils sont au maximum 14 élèves par groupe et c'est vraiment des conditions privilégiées pour travailler sur tout ce qui est fondamentaux, que ce soient les mathématiques ou le français. Ça a été la volonté de la Municipalité de mettre en place ces études dirigées pour aider ces élèves, sachant que ça fait plusieurs années que dans les écoles on demande la mise en place de ces études. Donc, c'est une demande qui a été prise en compte.

Monsieur Vogel : Madame Prim.

Madame Prim : Alors, quelle est la finalité de ces études dirigées ? C'est peut-être aussi plutôt que d'opérer juste un glissement des élèves des études surveillées vers des études dirigées

parce que, de toute façon, ils ont quand même besoin d'être surveillés parce que leurs parents travaillent et que c'est mieux pour eux. Mais il y a aussi les élèves qui ont vraiment besoin de ces études dirigées, qui sont à la maison, qui n'étaient pas surveillés et qui, souvent, très précaires, bah, ça a un coût. C'est ma première observation.

Sinon, hier en Conseil d'école, j'ai déjà eu un premier retour sur ça, Madame Kilic pourra confirmer, disant que 14 élèves, c'est beaucoup. C'est beaucoup car un enseignant qui doit travailler avec des enfants de plein de niveaux différents ou de méthodologies différentes, plein de quantités de devoirs différentes chaque enseignant a sa manière de travailler. Pour être vraiment au plus près de chacun, en fait, comme la première partie n'est pas la partie dirigée – le temps en sectionner en deux : une partie études surveillées, une partie études dirigées. En fait, cette deuxième partie est extrêmement courte pour aider tout un chacun.

Monsieur Mellier : J'entends tout à fait ce que vous dites, Madame Prim, sur le problème des enfants qui n'étaient pas en études surveillées. Je vous ai dit que pour l'instant, on va attendre deux mois, le gros des inscriptions se fera, selon moi, après janvier.

On a 1/3 qui vient des études surveillées et 1/3 d'enfants qui en ont besoin et dont les parents se sont dit « voilà enfin un service qui va aider notre enfant à progresser – comme l'a dit Emmanuel – en français, en mathématiques, en sciences, etc. ».

Pourquoi 14 élèves ? Alors, la raison, je vais vous la dire très clairement. On s'est basé là-dessus parce que Pasteur n'est pas en REP et ne bénéficie pas du dédoublement des classes. Or, qu'est-ce qu'on a constaté partout, sur le dédoublement des classes notamment en REP et en REP+, là, le corps professoral est unanime, c'est une réussite pour les apprentissages des fondamentaux des enfants. Donc c'est pour ça qu'on s'est dit que les études dirigées si on les met à 14, on va ramener les enfants de Pasteur au même niveau que la REP pendant une heure.

Voilà pourquoi le chiffre de 14 n'est pas sorti de la tête d'Henri Mellier ou de personne d'autre. Il est sorti d'une réflexion objective : depuis deux ans, les dédoublements ont très bien fonctionné en termes d'efficacité des apprentissages fondamentaux.

Madame Prim : J'entends bien ce raisonnement mais moi je le trouve injuste et les enseignants le trouvent aussi injuste dans la mesure où ce ne sont pas leurs propres cours, avec un ensemble d'élèves qu'ils connaissent et avec qui ils ont fait le programme. C'est des réponses à des données individuelles parce que chaque enfant vient d'un enseignement différent. Et quand vous disiez que c'était super, que les enfants allaient retrouver leurs enseignants et qu'il y aurait une continuité, et bien non, ils ne retrouvent pas chacun leur enseignant. Un enseignant va s'occuper de classes diverses avec des contextes divers.

Monsieur Vogel : Emmanuel.

Monsieur Adjouadi : Donc, la première demi-heure est dédiée à une pause avant les études surveillées parce que cette pause est nécessaire après les apprentissages, pour récupérer, pour avoir le cerveau à nouveau disponible pour les apprentissages.

14 élèves, pour ajouter un point à ce qu'a dit Monsieur Mellier, c'est aussi le nombre qui est pris en compte lorsque les stages de réussite sont organisés dans les écoles REP pendant les vacances scolaires. C'est un chiffre qui est fixé par le Ministère de l'éducation nationale et on s'y est donc conformés. C'est un chiffre indicatif mais, en tout cas, c'est ce qui est fait dans de nombreuses écoles de France.

Le fait qu'il y ait deux groupes, il y a deux études surveillées dans les écoles, ça réduit le nombre d'enfants de niveaux différents, potentiellement des CP/ CE1, après des CE2/ CM2 d'un autre côté. Il faut savoir qu'il y a une harmonisation des pratiques enseignantes,

notamment dans les écoles. Donc, au niveau du travail scolaire qui est donné, c'est quand même un minimum harmonisé.

Monsieur Vogel : D'accord. On passe au vote ? Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer le taux de rémunération à :

- 23 euros bruts par heure d'enseignement dirigé,
- 16 euros bruts par heure d'études surveillées.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2021.

ABROGE la délibération n° 2017.05.27.91 relative à la rémunération d'heures effectuées par les enseignants pour le compte de la Ville de Melun.

31 - PERSONNEL TERRITORIAL - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Délibération n° 31, ce sont des suppressions d'emplois au Tableau des effectifs. Certains emplois ne sont plus jugés nécessaires par l'administration municipale. C'est un simple jeu d'écritures. Je vous propose donc de supprimer ces emplois.
Opposition ? Non. Madame Durand.

Madame Durand : Ca fait référence à mon mail de ce matin : est-ce qu'il serait possible d'avoir avant chaque conseil le Tableau des effectifs parce qu'à chaque conseil municipal on a des délibérations sur les effectifs. Du coup, on ne l'a jamais en annexe. Est-ce que ça serait possible de l'avoir à chaque conseil plutôt que de vous poser la question à chaque fois, qu'on puisse suivre, justement, le mouvement.

Monsieur Vogel : On vote sur cette délibération : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de supprimer au tableau des effectifs :

- 1 emploi de Directeur territorial
- 5 emplois d'Adjoint administratif
- 4 emplois d'Agent de maîtrise principal
- 5 emplois d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 10 emplois d'Adjoint technique
- 3 emplois d'Adjoint du patrimoine
- 2 emplois d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique à 10h00
- 1 emploi de Professeur d'enseignement artistique de classe normal à temps non complet 8h30

- 1 emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 3h30
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 17h00

INDIQUE que le Tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de légalité.

32 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Délibération suivante. La n° 32, c'est la création d'emplois au Tableau des effectifs. Donc il convient de créer un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet pour prévoir l'avancement de grade d'un agent de la crèche Les Dauphins et un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet pour recruter un agent titulaire qui occupera par voie de mutation la fonction de Directeur des accueils périscolaires et extrascolaires. C'est le nouveau directeur des centres de loisirs. Je vous propose de passer au vote : opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer :

1/ Un emploi d'Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, à temps complet, dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent de la crèche Les Dauphins,

2/ Un emploi d'animateur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, pour recruter un agent titulaire qui occupera par voie de mutation les fonctions de Directeur du Service des accueils périscolaires et extrascolaires.

INDIQUE que le Tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au Contrôle de légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2021, chapitre 012.

33 - ORGANISATION DES CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS PAR LE CENTRE DE GESTION 77

Monsieur Vogel : Délibération n° 33, c'est l'organisation des concours et des examens par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

La convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le Centre de Gestion organisera pour l'année 2021 les concours et examens professionnels.

Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer la présente convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

DIT que les crédits sont prévus au Budget 2021.

34 - CONVENTION D'ADHÉSION AUX MISSIONS DE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE, LAÏCITÉ ET ALERTE ÉTHIQUE

Monsieur Vogel : Délibération n° 34, c'est la convention d'adhésion aux missions de référent déontologue laïcité et alerte éthique.

Avec la Loi du 20 avril 2016, le Législateur a souhaité développer la culture déontologique dans la Fonction Publique. L'agent a le droit désormais de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter, en toute indépendance, un conseil sur ses devoirs.

Pour permettre l'exercice de ce droit aux agents de la Commune, il est proposé d'adhérer à compter du 1er janvier 2022 à la prestation qui est offerte par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour un montant de 3 000 €.

Le Centre de Gestion 77 a choisi comme référent déontologue l'ancien Procureur de la République de Melun, qui est aussi l'ancien directeur de TRACFIN.

Voilà. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la Convention d'adhésion aux missions de Référent déontologue, laïcité et alerte éthique, ci-annexée.

AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

DIT que les crédits seront prévus au Budget 2022.

Monsieur Vogel : On a épuisé l'ordre du jour, je vous remercie...

Madame Prim : Excusez-moi...

Monsieur Vogel : Attendez, je n'ai pas fini.

Monsieur Vogel : Rendez-vous, donc, à 11h00 devant le monument aux morts pour la cérémonie du 11 novembre.

Oui ?

Madame Prim : Vous êtes tous dans les starkings block mais moi j'avais une question. Je suis désolée de vous doucher. Mais restez au chaud deux minutes, s'il vous plait.

C'est une question qui a trait à mon engagement politique et j'aurais aimé pour mon premier jour vous en faire état et ça prolongera des choses qu'a dit Mickaël, d'ailleurs.
C'est quelle place pour l'enfant et la famille dans l'espace public à Melun ? Par exemple...
Non ?...

Monsieur Vogel : Qu'est-ce que c'est ? Il n'y a pas de questions orales.

Madame Prim : Comment ça, il n'y a pas de questions orales ?

Monsieur Vogel : C'est terminé, une fois que la séance est levée. Vous vouliez poser une question ? Qu'est-ce que vous voulez faire ?

Madame Prim : Non, le ton condescendant comme ça, c'est odieux !

Monsieur Vogel : Ce n'est pas un ton condescendant mais dites-nous quel est votre objectif.

Madame Prim : Mon objectif c'est de demander quelle est la place pour l'enfant et la famille de Melun et je veux l'argumenter ! Qu'est-ce que c'est que ce...

Monsieur Vogel : Henri, dans le Règlement intérieur il n'est pas prévu... vas-y, dis-lui.

Monsieur Mellier : Je comprends que vous ayez besoin de vous exprimer, je le comprends très bien, d'ailleurs vous l'avez très bien fait durant tout le conseil municipal, ce n'est pas le problème.

Là, telle que je vous vois partir dans votre propos, vous êtes sur une sorte de discours programmatique, sur votre engagement là-dessus. C'est tout à fait respectable mais ce n'est pas comme ça que ça doit se faire.

Le Règlement intérieur, je ne sais pas si vos collègues vous l'ont communiqué, mais en tout cas, ce type de question n'est pas prévu en fin de conseil municipal. Cela dit, si vous voulez un débat sur la place de l'enfant, de la famille, etc., peut-être qu'il faudra poser la question d'un débat là-dessus à un moment donné... au moment du Débat d'orientations budgétaires, auquel vous allez participer pour la première fois. Vous aurez tout à fait le loisir, à mon avis de débattre de ce sujet-là par rapport aux orientations budgétaires.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 22h15